

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

TRAUMATISME, GÉNOCIDE ET CRÉATION LITTÉRAIRE

THÈSE

PRÉSENTÉE

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE

PAR

DAVID TOUBIANA

JANVIER 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Après tant d'années, la fin de ce projet est pour moi une occasion exceptionnelle et qui me tient particulièrement à cœur de remercier ceux, proches comme professionnels, sans qui cette thèse n'aurait pas pu voir le jour.

La fin de ce travail est l'occasion pour moi de prendre le temps de remercier mes parents. Merci pour tout, pour tout ce que vous m'avez donné et transmis à chaque instant et que je découvre encore avec le temps. Merci d'avoir su me communiquer sous différentes formes et dans différentes périodes de ma vie que l'amour parental peut être une constante inébranlable. Vous avez toujours cru en ma capacité à me réaliser, cette thèse a pris son temps, elle vous a mis à contribution mais elle est finie et comme vous le savez il n'a pas été toujours imaginable que la difficulté serait de me faire arrêter les études... J'ai la chance de pouvoir vous adresser ces remerciements en ces termes mais j'ai également la chance de pouvoir les utiliser pour remercier ma famille proche qui chacun à sa façon m'a toujours apporté amour et soutien. En premier lieu, ma sœur (une sœur préférée mais surtout une alliée de chaque instant), mon oncle et ma tante (que c'est bon d'avoir eu une deuxième maison du samedi), mes cousines (de New York à Montréal en passant par mes premiers choix de cours à la fac, vous avez toujours été plus que présentes, plus que des cousines). Je finirais ces remerciements familiaux en remerciant ma femme, ma complice de chaque instant. En plus d'avoir changé merveilleusement ma vie, tu as su me soutenir dans ce projet, m'apportant l'énergie et la patience dont je pouvais manquer par moments. Merci pour toutes ces choses que tu me donnes continuellement et merci d'avoir trouvé la force de partager notre vie avec un tel projet. Boaz, mon fils, il était temps que je te laisse la place à l'école (mais tu pourras toujours venir travailler à côté de moi).

A tous mes amis et proches je vous remercie pour tout et pour toutes les fois où vous m'avez demandé : « et ce projet de thèse il en est où ? » Manu, Ghis, Louise, Gisèle, Bastien, L-p, et tous ceux que j'oublie, c'est fini !! vous ne pourrez plus me le demander.

D'un point de vue professionnel, je tiens à remercier madame Ghayda Hassan, pour avoir accepté de diriger cette thèse et de me guider tout au long de sa réalisation. Merci d'avoir consacré tant de temps à lire et relire ce projet, de m'avoir soutenu tout au long de ces années, tout en me laissant évoluer dans ma réflexion comme dans ma relation complexe à ce travail.

Je tiens également à remercier monsieur Réal Laperrière. Merci pour ces années de supervision si enrichissante pour ma réflexion et ma pratique, elles m'ont permis de transformer les nombreuses périodes de doute et de remise en question de mon travail clinique en apprentissages qui m'accompagnent régulièrement. Vous m'avez permis de dépasser certaines difficultés dans la réalisation de ce projet comme dans sa conclusion. Cette thèse est finie, telle en est la qualité minimale.

Mes derniers remerciements vont à ceux que j'aurais pu remercier en premier. A savoir tous les participants de cette recherche. Sans vous, cette recherche n'aurait pas été possible. Merci de m'avoir consacré du temps, d'avoir partagé avec moi une partie de votre vie, de vous. J'espère avoir pu vous en remercier, en étant au moins le plus fidèle possible à votre parole.

DÉDICACE

À ma famille, d'Edmond à Boaz.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS -----	ii
DÉDICACE-----	iv
RÉSUMÉ-----	x
INTRODUCTION -----	1
CHAPITRE I CONTEXTE THÉORIQUE -----	4
1.1 Le génocide ; un terme récent -----	4
1.2 Le traumatisme psychique, quelques repères théoriques -----	7
1.2.1 Trauma ou traumatisme-----	8
1.2.2 Réalité événementielle et réalité traumatique-----	8
1.2.3 Temporalité du traumatisme -----	10
1.2.4 De la névrose traumatique au traumatisme primaire -----	14
1.3 Génocide et traumatisme, ou, le traumatisme génocidaire -----	19
1.3.1 La violence du génocide -----	19
1.3.1.1 Le premier lieu d'un génocide : l'attaque de la langue-----	20
1.3.1.2 Le génocide un projet de destruction et de négation-----	21
1.3.1.3 Une trahison individuelle et collective -----	23
1.3.2 La déshumanisation-----	25
1.3.2.1 Dépersonnalisation et dé-subjectivation-----	25
1.3.2.2 Perte de tout autre, perte du langage -----	27
1.3.2.3 L'impossible accès à l'ordre symbolique -----	28
1.3.2.4 Destruction et primat de la pulsion de mort-----	29
1.4 Survivre au génocide -----	30
1.4.1 Un traumatisme sans fin, ou le passé plus que présent -----	32

1.4.2 Le deuil dans le traumatisme génocidaire -----	34
1.4.3 Quel lien à l'autre après le génocide ? -----	37
1.4.4 Réaménagement « instable » de la mémoire -----	38
1.4.5 De l'impact identitaire à la ré -ouverture d'un avenir -----	40
1.5 Témoigner, dire et écrire le génocide-----	41
1.5.1 Définition du témoignage et axes de réflexion -----	41
1.5.2 Quels mots pour dire le génocide-----	43
1.5.2.1 Comment dire l'impensable ou la nécessaire réinvention d'une langue -----	43
1.5.2.2 Faire entendre le génocide et vaincre la crainte de ne pas être cru. --	44
1.5.2.3 Nécessité du témoignage et travail du dire-----	47
1.5.3 Risque du témoignage pour le sujet -----	49
1.5.4 L'espoir de la prévention -----	51
1.6 Création littéraire et traumatisme génocidaire -----	52
1.6.1 Du témoignage à la création littéraire-----	52
1.6.1.1 Traumatisme, création littéraire et travail créateur -----	54
1.6.1.2 Le travail créateur : éléments théoriques -----	55
1.6.2 Apport et spécificité du travail de création en lien avec le génocide -----	62
1.6.2.1 Appel au lecteur, témoin en devenir -----	62
1.6.2.2 L'écriture du génocide, force d'inscription -----	63
1.6.2.3 Un espace psychique favorable et liant-----	63
1.6.2.4 Ecriture bénéfique ou trauma sans fin -----	64
1.7 Objectif de recherche et question de recherche -----	66
1.7.1 Objectif de recherche -----	67
1.7.2 Question de recherche -----	68
CHAPITRE II MÉTHODOLOGIE -----	69
2.1 Sujets et critère d'inclusion-----	69
2.2 Recrutement -----	71
2.3 Procédure d'entrevues-----	73

2.4	Méthode d’entrevue, méthode de cueillette de données-----	75
2.5	Analyse et méthode d’analyse -----	79
2.6	Éthique -----	83
CHAPITRE III RÉSULTATS -----		87
3.1	Introduction : expériences traumatiques singulières-----	87
3.1.1	Quelques éléments d’histoire-----	88
3.2	Le temps du trauma, de la rupture -----	92
3.2.1	Le temps du trauma -----	92
3.2.2	La rupture : source de la discontinuité -----	92
3.2.3	La permanence du traumatisme, la vie d’après -----	96
3.2.3.1	Permanence du trauma -----	96
3.2.3.2	Une vie d’après sous le prisme du traumatisme -----	98
3.3	Perception des liens, et rapport de la personne à l’écriture et à son processus	100
3.3.1	Le choix d’un média aux différentes formes : l’écriture-----	100
3.3.1.1	Le choix d’un média : l’écriture -----	100
3.3.1.2	Différentes formes d’écritures -----	103
3.3.1.3	Limite du processus de création : la censure-----	105
3.3.2	Processus de création, un processus personnel d’écriture-----	110
3.3.2.1	Origine et source du processus d’écriture -----	111
3.3.2.2	L’écriture : échange verbal avec un autre parfait inexistant -----	113
3.3.2.3	Intégration du processus d’écriture dans le fonctionnement courant	115
3.3.3	Processus d’écriture, dimension affective et modificatrice -----	117
3.3.3.1	Processus d’écriture, dimension affective-----	117
3.3.3.2	Un processus modificateur et source d’accomplissement -----	122
3.4	Fonction de l’écriture -----	124
3.4.1	L’écriture au service du témoignage -----	124
3.4.1.1	Le témoignage, entre devoir et nécessité -----	125
3.4.1.2	Une parole au-delà de la leur-----	127
3.4.1.3	Témoigner pour transmettre-----	128

3.4.2 L'écriture comme moyen de prévention -----	130
3.4.2.1 La prévention : lutte contre la répétition-----	131
3.4.2.2 Prévenir par la sensibilisation de l'autre -----	133
3.4.2.3 Limite de la prévention -----	136
3.4.3 L'écriture : un outil dans différentes luttes -----	137
3.4.3.1 Lutter contre les préjugés -----	137
3.4.3.2 La lutte contre l'oubli : l'écriture force d'inscription -----	139
3.4.3.3 L'écriture comme forme de participation à l'Histoire-----	143
 CHAPITRE IV DISCUSSION-----	 146
4.1 Exploration des résultats -----	146
4.1.1 Lien entre génocide et traumatisme : éléments de réflexions et dimensions particulières-----	147
4.1.1.1 Un traumatisme de l'extrême, un traumatisme en « enfer »-----	147
4.1.1.2 Dimension groupale du traumatisme, un « enfer » hors de l'humanité -----	148
4.1.1.3 Traumatisme et refoulement en « avant »-----	150
4.1.1.4 Traces et souvenirs traumatiques ou un mal dont on ne guérit pas--	151
4.1.2 Lien du sujet à l'écriture : un lien préalable-----	153
4.1.3 Sujet, traumatisme et processus de création-----	155
4.1.3.1 Aux origines de l'écriture du traumatisme -----	156
4.1.3.3 Écriture pour les autres, deuxièmes écritures ou la sortie de quelque chose -----	160
4.1.4 Le témoignage : lieu du lien entre écriture, traumatisme et génocide ----	162
4.1.4.1 Entre impossibilité de témoigner et écriture -----	164
4.1.4.2 Le témoignage : Tentative de faire évoluer l'autre ou l'espoir d'une nouvelle forme de lien à l'autre-----	167
4.1.4.3 L'écriture, de la tentative de rétablir la transmission au témoignage comme nécessaire réinscription dans la filiation -----	170
4.1.4.4 L'écriture de témoignage : le retissage de la transmission ? -----	171
4.1.5 Une écriture sans fin ou l'émergence de limites-----	173
4.1.5.1 Un besoin de créer pour maintenir un équilibre de survie -----	174

4.1.5.2 Témoignage : ébauche d'une interrogation -----	178
4.2 Eléments critiques et perspectives futures -----	179
4.2.1 Un corpus théorique élargi-----	179
4.2.2 Difficultés d'accès aux participants, profils des participants et influence sur la recherche -----	180
4.2.3 Entrevue de recherche et place du chercheur -----	183
CONCLUSION -----	186
ANNEXE A DEMANDE DE PARTICIPATION-----	189
ANNEXE B FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET CERTIFICATS ETHIQUES -----	191
ANNEXE C RESULTATS D'ANALYSE -----	197
RÉFÉRENCES -----	199

RÉSUMÉ

Cette recherche tente d'explorer et de saisir la nature des liens entre un individu créateur, son expérience de vie potentiellement traumatisante pendant le génocide des Tutsis au Rwanda, et la création littéraire qu'il a pu réaliser par la suite et qu'il identifie comme liée à cet événement. Dans cette perspective, cette recherche, de nature qualitative, s'est constituée sur la réalisation d'entrevues avec cinq sujets, créateurs de textes littéraires évoquant leur expérience de vie pendant ce génocide. Ainsi, elle a pu recueillir directement auprès de ces sujets-créateurs, différents éléments en lien avec : leur perception de leur processus de création, le sens qu'ils peuvent attribuer à leur démarche créative, le regard qu'ils peuvent porter sur leur création, et cela, tout en prenant en considération les dimensions potentiellement traumatisantes (et/ou caractéristiques) de la violence dont ils avaient pu être victimes ou témoins. Cette recherche s'inscrit dans une approche psychodynamique, et le premier chapitre de cette thèse revient par conséquent sur différents concepts théoriques issus de ce champ. Ainsi, dans ce chapitre, différents éléments permettant une compréhension psychodynamique de la violence à l'œuvre lors d'un génocide et de sa dimension traumatisante pour le sujet sont abordés. Il est également question, notamment au travers du concept de survie, des différents éléments du fonctionnement psychique du sujet après une telle confrontation, un tel traumatisme. Enfin, ce premier chapitre évoque également différents éléments théoriques permettant d'appréhender un « dire » puis un « écrire » du génocide, en passant par la compréhension psychodynamique du processus de création littéraire. Le deuxième chapitre de cette thèse est consacré à la méthodologie utilisée tout au long de la recherche. Il y inclut tous les choix méthodologiques des procédures de recrutement des participants, à l'analyse qualitative inductive des données en passant par la réalisation des entrevues semi-dirigées. Le troisième chapitre de cette thèse est quant à lui consacré aux différents résultats de l'analyse des données recueillies. Il y est tout d'abord évoqué la perception et les caractéristiques du traumatisme qu'a représentée cette expérience de vie pour les différents participants. Principalement à travers le sentiment de rupture généré par le génocide et la permanence de ce traumatisme dans leur vie. La suite de ce chapitre est quant à elle consacrée à la perception des liens des sujets à leur écriture et à son processus de création. Enfin, ce chapitre se clôt sur les différentes fonctions de ces écritures. Fonctions principalement abordées en lien avec la notion de témoignage, de prévention, de lutte contre les préjugés et l'oubli, et de participation à l'Histoire. Enfin, le quatrième chapitre de cette thèse consiste en une réflexion sur l'éclairage que les concepts théoriques, issus de la littérature scientifique, peuvent apporter aux résultats de l'analyse des propos des participants. La réflexion proposée au lecteur à ce stade de la recherche porte tout d'abord sur la dimension traumatisante de l'expérience de vie rapportée par ces derniers. Par la suite cette discussion, revient sur la compréhension

dynamique qui semble se dégager entre le sujet créateur, le traumatisme et le processus de création littéraire en tant que tel. Enfin, il est question de la perception de la notion de témoignage comme étant le lieu par excellence du lien entre l'écriture, le traumatisme, et le génocide. Finalement, une réflexion est ouverte sur les limites qui semblent se dégager vis-à-vis de la compréhension dynamique des différents éléments précédemment abordés. Pour clore ce quatrième et dernier chapitre, un retour est fait sur les différents éléments, identifiés comme ayant représenté des difficultés dans la réalisation de cette recherche (recrutement, réalisation des entrevues...) ainsi que sur les perspectives futures qui pourraient compléter cette étude.

Mots clés : génocide, création littéraire, traumatisme, Rwanda, témoin.

INTRODUCTION

D'avril à juin 1994, au Rwanda, près d'un million de personnes, Tutsis pour l'essentiel, furent assassinées dans ce qui constitua le dernier génocide du XXème siècle.

Le génocide est défini, par la « Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide », (1948, 9 décembre) comme la réalisation de différents actes (meurtres, atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale...) « commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux ».

Ce génocide, cette violence génocidaire, dirigée contre la population Tutsi du Rwanda a assassiné près d'un million de personnes en trois mois et confronté toute une population plus ou moins directement à sa dimension violente, déshumanisante.

Un nombre restreint de ces personnes, de ces survivants, ont décidé de témoigner de cette confrontation. Ces témoignages peuvent prendre différentes formes. Ils utilisent différents médias et sont communiqués à l'autre sous la forme de livres, de films, d'expositions ...

C'est au cœur de ces témoignages du génocide que notre questionnement a émergé. Que représentent-ils pour leur auteur ? Quels processus est à l'origine de leur constitution ? Quel est leur sens profond ? Ont-ils un lien avec le potentiel traumatisme vécu par leur auteur ? Et si oui de quelle nature ?...

Afin d'appréhender ces questionnements, cette recherche s'est concentrée sur l'une de ces formes de témoignage : la création littéraire. C'est donc dans ces perspectives que cette recherche a voulu explorer les différents liens qui pouvaient exister entre un sujet, et sa création littéraire, lorsque celle-ci se rapporte à son expérience de vie durant le génocide et plus spécifiquement celui des Tutsis du Rwanda.

Recherchant à être au plus près de la parole de ceux qui ont constitué ces témoignages, ce travail de recherche se base sur la réalisation d'entrevues avec différents auteurs afin d'explorer, à partir de leurs propres mots, ce qui peut définir leur lien à leur création littéraire, à leur expérience de vie durant le génocide et au potentiel traumatisme qu'ils ont vécu.

Cette thèse se présente sous la forme de quatre grands chapitres.

Le premier de ces chapitres est le contexte théorique. Ce chapitre aborde en premier lieu différents repères théoriques en lien avec les notions de génocide, de traumatisme et de spécificité du traumatisme lorsqu'il s'inscrit dans un contexte de génocide. Ce chapitre aborde par la suite des repères théoriques liés aux questions de la vie après un traumatisme génocidaire, soit celle de la survie et du témoignage. Enfin, la partie théorique de ce chapitre se clôt sur l'étude d'éléments propres à la création littéraire, puis à la création littéraire lorsque celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un travail de création en lien avec le génocide. Une fois ces différents éléments théoriques abordés, et avant de clore ce chapitre, une section est consacrée à l'objectif de recherche et la question de recherche proposée par cette thèse.

Le deuxième chapitre de cette thèse est consacré à la méthodologie utilisée tout au long de cette recherche. Il y est décrit et expliqué les différentes étapes ayant contribué à sa réalisation ainsi que les choix méthodologiques qui ont dû être faits. Il y est abordé le recrutement des participants et les critères sur lesquels ils ont été sélectionnés. La méthode d'entrevue utilisée y est aussi abordée, tout comme les procédures ayant régi les entretiens de recherches. Cette section est également consacrée à la méthodologie utilisée pour analyser les données recueillies préalablement. Enfin, pour clore ce chapitre, sont abordés tous les éléments et questionnements éthiques mis en place ou interrogés tout au long de cette recherche.

Le troisième chapitre de cette thèse est consacré à la présentation des résultats de recherche. Ces résultats issus de l'analyse des données recueillies auprès des participants s'organisent autour de trois axes majeurs. Le premier est consacré aux résultats de recherche liés au traumatisme. Y sont abordées les catégories liées au temps du trauma, de la rupture et celles liées à la vie d'après, sous le prisme du traumatisme. Le deuxième axe abordé dans l'analyse des données est quant à lui consacré à la perception des liens et au rapport de la personne à l'écriture et son processus. Y sont évoqués les éléments d'analyse se rapportant au choix d'un média : l'écriture, au processus de création en tant que processus personnel d'écriture et en tant que processus aux dimensions affectives et modificatrices. Le dernier axe de ce chapitre est consacré aux fonctions de l'écriture qui ont émergé de l'analyse des données recueillies, soit l'écriture au service du témoignage, de la prévention et de différentes luttes.

Le quatrième chapitre de cette thèse est consacré à la discussion de la thèse. Il se compose d'une première section consacrée à l'exploration des résultats obtenus. Cette section est consacrée à une discussion, un retour sur les résultats obtenus dans leur liaison aux théorisations préexistantes. La deuxième et dernière section de cette thèse est consacrée au regard critique qui peut être porté sur cette recherche dans une perspective d'amélioration potentielle.

CHAPITRE I

CONTEXTE THÉORIQUE

1.1 Le génocide ; un terme récent

Le terme de génocide est une création récente. Apparue après la Seconde Guerre mondiale et la découverte des camps de concentration, ce nom a pour auteur Raphaël Lemkin. Juriste d'origine polonaise, Raphaël Lemkin fuit le nazisme pendant la Seconde Guerre mondiale et se réfugie aux États-Unis où, dès 1944, il crée le nom de génocide (Sémelin, 2002, 2008). C'est en alliant le mot grec *genos* (la race ou la tribu) et le mot *cide*, qui vient du terme latin *caedere*, « tuer », « massacrer » que Lemkin donne un nom à ce qui, pour un groupe, est proche de ce que l'homicide est à l'individu (Rabinbach, 2008). En créant ce nouveau vocable, Raphaël Lemkin marque le début de la réflexion qui portera sur sa définition.

Pour la suite de notre réflexion, il est intéressant de remarquer que cette première étape dans la définition de la notion de génocide ne consiste pas à associer une définition à un nom, mais quelque chose de l'ordre d'une perception à un nom et, seulement par la suite de tenter de le définir (Rabinbach, 2008). Il s'agit donc d'un nom visant à traduire quelque chose qui n'a pas encore de forme langagière et qui ne peut être exprimé dans celle préexistante. L'humanité crée donc un mot pour traduire une réalité à laquelle elle est confrontée et que la fin de la deuxième guerre mondiale l'oblige à élaborer. C'est

en 1948, lors de la « Convention sur la répression et la prévention du crime de génocide », que l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), de manière non consensuelle, tente de donner à ce nom une première définition. C'est principalement dans l'article II de cette convention que l'O.N.U. arrête une première définition de ce qu'elle désigne par le nom de génocide.

Article II : Le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel : a) meurtre de membres du groupe ; b) atteinte à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; d) mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ; e) transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe (Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 1948, 9 décembre).

Avant de revenir sur cette définition, il apparaît pertinent de prendre en compte le positionnement de cet article. L'article II définissant le génocide est précédé par l'article I qui identifie la catégorie du crime (« crime de droit des gens ») et suivi de l'article III qui définit les actes répréhensibles associés à la notion de génocide. La définition d'un génocide s'inscrit donc dans une logique juridique, passant par une catégorisation, une description, et une promulgation d'interdits. Cette forme de définition et de catégorisation peut être perçue, à l'image d'un processus individuel, comme une tentative de cerner l'essence d'un phénomène, non pas à partir de ce qui le compose, mais par la définition de ses contours, des différentes formes par lesquelles il s'exprime, par lesquelles une partie de lui peut se dire.

Le génocide est un « crime de droit des gens ». L'article I de la « Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide » (1948, 9 décembre) définit le génocide, non pas par ce qu'il est, mais en le différenciant de ce qu'il n'est pas, et dont il pourrait se rapprocher, marquant ainsi sa spécificité. En effet, l'inscrire comme « crime de droit des gens » et cela qu'il soit commis « en temps de paix ou en temps

de guerre », c'est le différencier des qualificatifs préexistants de crime contre l'humanité et de crime de guerre. Il s'agit donc de définir quelque chose qui n'est pas qualifié par l'état de guerre ni par le caractère individuel du crime contre l'humanité. Il s'agit donc « d'autre chose », de quelque chose qui diffère de ces deux notions malgré leur proximité. Le génocide pourrait être considéré comme proche d'un crime contre l'humanité d'un groupe vis-à-vis d'un autre groupe. Nous voyons ici sur quelle classification est fondée, et vient s'inscrire la définition du génocide. L'événement que l'on vient de nommer, et que l'on va définir a donc acquis entre ces deux étapes une localisation et une forme d'historisation dans la loi internationale.

La définition que donne l'O.N.U. au génocide est centrée autour d'un élément majeur, l'intentionnalité. En premier lieu, il s'agit d'une intention, celle de « détruire, tout ou en partie », dirigée contre un groupe et non une somme d'individualités : « un groupe national, racial [...] comme tel ». Secondairement, comme l'avait laissé entrevoir le début de cette définition, il s'agit de le détruire par l'un ou l'autre des actes cités. Le génocide ne se définit donc pas principalement par des actes, mais par une intention et par une volonté de destruction d'un groupe. Cette première définition démontre que le mot génocide cherche à nommer avant tout une intention ; à accorder un sens et, un sens lié à une destruction. Il faut remarquer à ce propos que dans la Résolution 96 (1946, 11 décembre) de l'O.N.U. (antérieure à celle de 1948), cette intention, ce sens est à lui seul ce qui compose cette amorce de définition du génocide : « Le génocide est le refus du droit à l'existence de groupes entiers ».

Depuis cela, de nombreux chercheurs, historiens, sociologues, psychologues ont apporté leur propre définition du génocide. Ces définitions sont de différentes natures comme le rappelle Sémelin (2004) dans son article « Penser l'impensable, Massacre et Génocide », et s'étendent des plus générales, comme celle du psychologue Israël Charny (Sémelin, 2002) pour qui tout massacre est un génocide, aux plus restrictives, comme celle de l'historien Stephan Katz (Sémelin, 2002) pour qui le seul génocide est

celui perpétré par le régime nazi à l'égard des Juifs. Mais il n'en demeure pas moins, et c'est en cela qu'elles sont intéressantes, qu'elles restent des tentatives actives de traduction et de mise en mots du sens de la réalité que désigne cette nomination.

Le nom de « génocide » est donc un terme recueillant le sens de ce que l'homme continue d'essayer de définir et de penser à partir d'une intention destructrice à l'égard d'un groupe. C'est donc dans cette perspective de réflexion, mettant en valeur l'aspect groupal destructeur, que nous pouvons préciser notre parcours théorique sur le sens que prend le traumatisme lorsqu'il s'inscrit dans le cadre d'un génocide. Préalablement à cela, nous reprendrons différents éléments théoriques afin de circonscrire une perspective de notre perception de la vision du traumatisme d'un point de vue psychodynamique.

1.2 Le traumatisme psychique, quelques repères théoriques

La notion de traumatisme est une notion très utilisée dans notre société occidentale. Il en est de même en psychanalyse et cela, depuis les premiers textes fondateurs de cette discipline. Questionnée et réinterrogée de façon constante, la notion de traumatisme en psychanalyse n'a de cesse d'évoluer et de se ramifier au point d'inclure des mécanismes psychiques des plus différents. C'est dans ce contexte d'évolution constante, et pour permettre à notre lecteur de suivre cette présentation qu'il sera exposé dans un premier temps quelques éléments de - ou plutôt des - théorisations de la notion de traumatisme. Ces premiers éléments ou points de repères théoriques permettent ainsi de cerner au mieux les dynamiques qui régissent cette notion afin d'aborder, par la suite, les différents processus et mécanismes psychiques qui lui sont spécifiquement liés lors d'une confrontation à une forme de violence telle que celle à l'œuvre lors d'un génocide.

Avant d'aborder ces points théoriques et étant donné l'ampleur des théorisations sur la notion de traumatisme, il apparaît important de rappeler, ainsi que le mentionne Balint en 1969 dans « l'International Journal of Psychoanalysis », que toutes les théories concernant le traumatisme en psychanalyse rendent compte de la majeure partie de ce phénomène, mais qu'aucune n'a pour l'instant réussi à en rendre totalement compte (Dupont, 2004). Situation qui amène d'ailleurs Chiantaretto (1998) à constater que « le trauma constitue pour la psychanalyse à la fois une question originelle et un problème indépassable ». Par conséquent, les différentes théories du traumatisme abordées dans ce travail le sont, autant que possible, dans leur complémentarité, leur enrichissement respectif et non dans leur opposition.

1.2.1 Trauma ou traumatisme

Afin d'aborder la notion de traumatisme, il est nécessaire de proposer une définition des vocables utilisés, car pour de nombreux auteurs, les termes de traumatisme et de trauma n'ont pas toujours le même sens. En ce qui concerne cette recherche, il sera conservé tout au long de ces pages, et tant que cela n'en modifie pas le sens, une définition générale - du trauma comme étant l'action sur un individu d'un facteur extérieur agressif (conception issue de la médecine de guerre (Nassikas, 2004)), et - du traumatisme comme étant le vocable caractérisant : l'événement violent auquel un individu est confronté, l'état du sujet objet de cette violence avant et après cet événement, et le témoin de la relation entre ces deux éléments.

C'est dans cette dernière perspective que s'inscrit donc la définition du traumatisme que nous aborderons maintenant dans le lien qu'il peut avoir à la réalité événementielle.

1.2.2 Réalité événementielle et réalité traumatique

Avant d'aborder la temporalité ou les temporalités sur lesquelles s'organisent les conceptions du traumatisme, il faut aborder succinctement le regard que cette notion implique sur la place qu'elle accorde à la réalité de l'événement.

Freud en 1916, revenant sur les affirmations qu'il avait pu émettre dans les « Études sur l'hystérie », précise que le traumatisme, tel qu'il a pu le concevoir dans la névrose, n'est pas dépendant de la réalité d'un événement, mais de sa représentation psychique. Évoquant les événements rapportés par ses patients, Freud écrit dans « Introduction à la psychanalyse » que :

si ces éléments correspondent à la réalité, tant mieux ; si la réalité les récuse, ils sont formés d'après tels ou tels indices et complétés par l'imagination. Le résultat est le même, et il ne nous a pas encore été donné de constater une différence quant aux effets (Freud, 1915-1917, p.349).

Cet éloignement de la question de la réalité événementielle que Freud aborde dans ce texte et qu'il utilise pour répondre au souci de réalité induite par les origines médico-guerrières de la notion de traumatisme, est primordial pour la théorisation psychanalytique du traumatisme.

Réinterrogée au gré des évolutions théoriques et surtout sociales, cette perspective dégagée par Freud considère la réalité de l'événement traumatique à partir de la perception de l'individu, et non plus en fonction des faits relatés ou corroborés à propos de l'événement traumatique ou du trauma.

C'est donc dans le cadre de la reconnaissance de la vérité subjective du sujet que nous poursuivrons notre propos, et à partir de cette vérité, et non des circonstances objectives qu'il sera possible de reconnaître le caractère traumatisant d'une expérience.

1.2.3 Temporalité du traumatisme

Les théorisations sur la temporalité du traumatisme sont multiples et ne peuvent pas toutes être élaborées dans un travail comme le nôtre. Nous retiendrons donc celles de trois grands théoriciens que sont Ferenczi, Freud et Balint.

Ferenczi, dans son « Journal clinique » (1932), définit le traumatisme à travers l'état qui le caractérise :

un choc inattendu, non préparé et écrasant, [qui] agit pour ainsi dire comme un anesthésique [...] par l'arrêt de toute espèce d'activité psychique, joint à l'instauration d'un état de passivité dépourvu de toute résistance » (Ferenczi, 1932, p.143).

Selon Ferenczi (1932) - et c'est en cela qu'il se différencie de Freud - il ne peut être question de traumatisme sans qu'il y ait à sa source un trauma inscrit dans une réalité factuelle (Dupont, 2004). Pour Ferenczi (1932), et même s'il admet l'existence de fantasme pathogène dans son évolution, il n'en demeure pas moins convaincu qu'à l'origine ultime du traumatisme, se trouve un événement réel. Cependant, pour Ferenczi (1932) ce n'est pas l'événement traumatique, le trauma en soi qui est pathogène, mais bel et bien la manière dont l'individu et son entourage vont être capables de gérer cet événement (Dupont, 2004). Il s'agit donc d'une temporalité se décomposant universellement en deux temps : celui du trauma et celui de l'après-trauma (Dupont, 2004). Ferenczi (1932) décrit également un troisième temps du traumatisme (non universel), c'est le temps de la pathologie. C'est dans cette dynamique que Ferenczi (1932) dégage l'idée d'une progression traumatique. En établissant cette temporalité, il met l'accent sur la compréhension du traumatisme dans le cadre de la relation du sujet à son environnement, là où Freud met l'accent sur les processus psychiques à l'œuvre chez l'individu pendant et après le trauma, et sur leur dimension économique.

Du point de vue de la temporalité traumatique, la conception freudienne est différente de celle de Ferenczi (1932), sans pour autant y être opposée (Dupont, 2004). Pour Freud, la temporalité traumatique peut être divisée en deux étapes majeures. La première concerne directement le temps où le sujet est confronté au trauma, c'est le temps de l'effraction, la première scène du traumatisme. Le deuxième temps de la temporalité traumatique quant à lui n'apparaît qu'après une période dite de latence. Période où le sujet conserve des traces mnésiques non élaborées du traumatisme et dont l'in-élaboration ne sera mise à jour que sous l'effet de ce qu'il nomme « après-coup ». L'« après-coup » établissant :

une relation complexe et réciproque entre un événement significatif [le premier événement traumatique] et sa re-signification ultérieure [lors du deuxième événement traumatique] qui lui confère [ainsi] une nouvelle efficacité psychique (Laplanche cité dans De Mijolla, 2005, p.128).

Ce deuxième événement est déstabilisant pour le sujet car il met à jour des éléments non symbolisés du premier événement. Ce deuxième événement signifie alors à l'individu tout le potentiel traumatique du premier événement et signe l'apparition des processus pathologiques. En cela, ce second temps peut être perçu comme proche du troisième temps de la théorisation du traumatisme selon Ferenczi (1932) (Dupont, 2004).

S'inscrivant dans la conception de Ferenczi du traumatisme (Moreau Ricaud, 2006), Balint, quant à lui, effectue un parallèle entre le traumatisme chez l'enfant et le traumatisme groupal, d'où l'importance d'introduire sa conception de la temporalité du traumatisme. Pour Balint, le traumatisme groupal (par exemple, lors de génocide, ou de grandes catastrophes naturelles) est comparable dans son fonctionnement au traumatisme chez l'enfant (Dupont, 2004). Ce parallèle se justifie par la perte brutale de toute attache affective, la frustration émotionnelle quasi-totale et la confrontation à une violence émanant des personnes mêmes dont les individus dépendaient pour vivre.

Ces facteurs caractéristiques du traumatisme chez l'enfant ne sont pas foncièrement différents de ceux observables chez l'adulte lorsqu'il est confronté à un traumatisme groupal tel qu'un génocide (Dupont, 2004). Eléments que nous aurons d'ailleurs la possibilité d'aborder ultérieurement lorsque nous évoquerons la notion de traumatisme extrême, de traumatisme primaire, puis dans notre réflexion sur la violence à l'œuvre lors d'un génocide. Fort de ce parallèle entre le traumatisme de l'enfant et les traumatismes groupales, évoquons maintenant la conception temporelle du traumatisme telle que Balint l'a observée chez les enfants.

La constitution d'une pathologie traumatique se divise, pour Balint, en trois temps (Moreau Ricaud, 2006). En premier lieu, il décrit un état d'intense amour ou de dépendance liant l'enfant à un adulte, ce qui pourrait être entendu pour un adulte, comme un état de dépendance à une structure, un groupe, une société, voire à l'humanité lui offrant une forme nécessaire d'amour ou de lien (tel le pacte social) à l'ensemble de son environnement.

Le deuxième temps concerne, quant à lui, le moment où l'adulte agit de façon à créer chez l'enfant une grande excitation, une grande douleur ou un sentiment effrayant qui prend l'enfant par surprise (Dupont, 2004). Cet événement peut ne pas apparaître de façon soudaine, mais c'est alors un événement répété, ce qui lui confère des caractéristiques similaires. À ce stade, l'enfant perçoit chez l'adulte le besoin qui le pousse à se livrer à cet acte et tente d'y répondre. Pour l'adulte, ce deuxième temps de la constitution d'une pathologie traumatique se retrouve lors de la confrontation d'un individu à une source d'excitation et de violence si intense et si inhabituelle qu'elle submerge tous les mécanismes psychiques qu'il leur dédie usuellement (Dupont, 2004). Tel l'enfant qui tente de répondre au besoin perçu chez l'adulte, le sujet d'une telle violence, d'une telle excitation, tente quant à lui de répondre à cet afflux inhabituel d'excitation par la mise en place d'un nouveau système de gestion de celle-ci. Dans le

cas du génocide, comme il sera possible de l'aborder par la suite, il se met en place un fonctionnement psychique sous le primat de la survie.

Enfin, le troisième temps du traumatisme dégagé par Balint est caractérisé par la redirection de l'enfant vers l'adulte (Dupont, 2000). C'est dans cette troisième articulation temporelle que l'enfant se redirigera vers l'adulte cherchant à être de nouveau excité par ce jeu ou, à mettre un terme au rejet qu'il perçoit de la part de l'adulte responsable de sa survie. C'est alors que l'adulte, selon la forme qu'a pris le deuxième temps du traumatisme, niera l'événement en tant que tel, ou déchargera sa propre culpabilité sur l'enfant (Dupont, 2004). Ce dernier temps de la constitution d'une pathologie traumatique chez l'enfant est alors à mettre en parallèle avec les différents processus que l'adulte met en place pour essayer d'intégrer psychiquement un événement qui, en raison de sa nature, n'a pas pu l'être. Ces tentatives d'intégration psychique de l'événement traumatique chez l'adulte pourront prendre différentes formes (répétition, réinterprétation...) résultant de la même compréhension dynamique du traumatisme. Il est important de noter que Balint ne considère pas, dans sa conceptualisation de la temporalité du traumatisme, un temps spécifiquement pathologique du traumatisme. Il apparaît cependant que les théories précédentes s'enrichissent mutuellement et que leur regroupement permet une compréhension de la temporalité en quatre temps (même si pour cela, on s'éloigne de la droite lignée de chacune de ces théorisations). Ces quatre temps seraient : celui de l'amour, de la dépendance (Balint) ; celui d'une grande excitation (trauma) ; celui de la redirection du sujet vers la source de son trauma, vers une mise en gestion de cet afflux d'excitation ; et enfin, celui des nouveaux aménagements de la dynamique psychique de l'individu découlant de ses différentes tentatives de gestion de cette effraction.

Présenter ces trois conceptions du traumatisme de manière si concise répond à un double objectif. Celui de donner un premier aperçu du traumatisme dans sa dimension temporelle, et également celui de réaffirmer l'une des caractéristiques que la littérature

en la matière dégage systématiquement : il n'y a pas de modèle unique de traumatisme, comme il n'y a pas de conception unique de traumatisme ou de la temporalité traumatique. C'est pour cette raison que nous continuerons notre parcours, non pas dans le but de décrire des caractéristiques spécifiques à tous les traumatismes, mais plutôt en abordant des éléments permettant de comprendre au mieux chaque traumatisme dans sa singularité. Dans cette optique, nous poursuivrons notre cheminement en abordant différents éléments du fonctionnement traumatique du sujet lorsque celui-ci est confronté à des situations telles les guerres, les génocides, et autres formes de violence, qui, comme nous le verrons, l'entraînent potentiellement dans un fonctionnement traumatique spécifique.

1.2.4 De la névrose traumatique au traumatisme primaire

Afin de conclure ce succinct passage au travers de différents regards qui ont pu et peuvent être portés sur la notion de traumatisme, il nous faut préciser notre propos, et pour cela, aborder la notion de « névrose traumatique » et puis celle de « traumatisme primaire ».

Le terme de névrose traumatique est issu de la nomenclature psychiatrique. Introduit par Hermann Oppenheim en 1889, cette notion est utilisée par la suite par Freud dans sa théorisation du traumatisme (dans les psychonévroses de défense) et cela, jusqu'en 1916 (« Conférence d'introduction à la psychanalyse ») et 1920 (« Au-delà du principe de plaisir »), années durant lesquelles il remaniera et développera sa théorisation du fonctionnement psychique, et par conséquent, la conceptualisation des névroses traumatiques (Brette cité dans De Mijolla, 2005).

Depuis ces dates, et plus spécifiquement celle de 1920, les névroses traumatiques sont conceptualisées dans une forme pouvant presque s'opposer aux névroses de transfert (Piret, 2007) auxquelles elles pouvaient être liées précédemment.

En effet, la névrose traumatique résulte d'un état de sidération produit par un évènement traumatique externe sur un psychisme, non préparé par l'angoisse, mais confronté au danger et à la terreur (Sanslarz, 2014). Et, ce qui en fait sa spécificité, ce traumatisme est tel qu'il rend impossible pour le sujet toute forme d'inscription du trauma et par conséquent de toute forme de refoulement.

Dans cette perspective, l'évènement traumatique induit alors une coupure chez le sujet vis-à-vis d'un « avant » le trauma, et une fixation à la scène traumatique qui ne permet pas d'établir un « après » du trauma. Cet « après » étant empêché par la « passivité spectaculaire » affectant le psychisme du sujet. Le sujet se retrouve alors dans un état psychique où « toute prise possible sur le déroulement désormais intemporel des situations » est impossible (Sandlarz, 2014).

C'est dans cette dynamique que les symptômes de la névrose traumatique sont à considérer comme de l'ordre de la répétition, de la réitération. Une répétition/réitération qui témoigne à la fois de l'absence de refoulement, mais également de la non-symbolisation des contenus issus du trauma. Trauma dont les perceptions ne sont pas intégrées psychiquement, et ne vont donc pas faire écho à des fantasmes inconscients préexistants. Ces perceptions demeurent « non refoulées, non oubliées » (Piret, 2007, Sandlarz, 2014). Ces perceptions restent alors non symbolisées, et ce, malgré les différentes répétitions dont elles font l'objet. Ces dernières ne leur permettant pas d'acquérir une forme de symbolisation.

Ces quelques éléments sur la névrose traumatique nous apparaissent nécessaires car ils concernent les situations traumatiques telles que celles vécues pendant les guerres, les crimes de masses, la torture ou encore les génocides, et ils se différencient d'autres conceptions du fonctionnement traumatique où le sujet n'est pas confronté, tout au moins dans la même proportion à un « au-delà de ce qu'il peut se représenter » (Piret, 2007).

C'est d'ailleurs cet « au-delà de ce qu'il [le sujet] peut se représenter » (Piret, 2007), qui nous conduit directement aux derniers éléments qu'il est apparu important d'évoquer dans cette section sur le trauma et le traumatisme, à savoir le traumatisme primaire et les situations extrêmes de la subjectivité. Pour cela, nous aborderons le traumatisme dans la compréhension que nous avons pu dégager de la théorisation faite par Roussillon (2012) de ce dernier.

Dans le cas du traumatisme primaire, le temps du trauma correspond à une situation extrême entraînant ce que Roussillon a décrit comme correspondant à une forme de vécu agonistique (Rabain, 2002). Il s'agit du premier temps du traumatisme où le sujet est confronté à une situation qui, par sa nature, « déborde ses capacités de liaison représentative » et le laisse alors face à « des excitations effractives » (Roussillon, 2001). Cette situation place donc le sujet dans un état menaçant directement son intégrité psychique (Roussillon, 2001).

Plusieurs éléments peuvent caractériser ces situations extrêmes. Tout d'abord il s'agit de situations intenses. Intenses dans le sens où il y a une intensité de souffrance de nature psychique ou physique qui peut, soit être consécutive à des éléments « objectifs » (Roussillon, 1991), soit à une immaturité psychique du moi. Ces situations plongent alors le sujet dans un état « d'impuissance radicale et d'extrême détresse » (Roussillon, 1991).

Une autre caractéristique de ces situations est qu'elles entraînent une perte de la temporalité pour le sujet. La temporalité se retrouvant exclue de ces situations (soit par les caractéristiques de l'expérience, soit par l'immaturité de l'organisation psychique), elles ne permettent plus de concevoir une fin à la situation. Le sujet, malgré les efforts qu'il peut déployer pour tenter de composer avec ce qu'il vit, se retrouve sans perspective de limitation de la souffrance à laquelle il est confronté, et par conséquent, il ne peut en percevoir une fin potentielle (Roussillon, 2007).

Dans ces situations, pour reprendre les mots de Roussillon (2004a) « on ne s'évade pas », toute fuite est impossible et c'est ce qui fait que s'installe un état de désespoir absolu (Roussillon, 2004a). Ces situations extrêmes sont donc des situations conduisant le sujet à épuiser sa capacité à espérer (Roussillon, 1991). Elles entraînent par conséquence le sujet « au-delà de tout espoir » (Roussillon, 1991), dans un désespoir signifiant une forme de mort psychique (Roussillon, 1991).

Ces situations ne sont donc pas pensables par le sujet, et par conséquent le confrontent à une menace de désintégration et de désorganisation. Dans ces situations, les défenses psychiques habituelles ne pouvant être salvatrices, le sujet se retrouve dans la nécessité d'utiliser ce que Roussillon (2001) décrit comme le seul type de défense à sa disposition, soit « une forme de retrait ou de coupure » (Roussillon, 2001).

La fuite n'étant pas possible, le sujet va alors se fuir en se retirant de son expérience subjective (Roussillon, 2014). Pour cela, le sujet se décentre de lui-même comme de son expérience subjective (Roussillon, 2012). Par ce processus inconscient, le sujet renonce, pour sa survie, à « se sentir », évitant ainsi de succomber à ce qu'il sentirait de lui (Roussillon, 2012) dans cette expérience. Processus qui fait dire à Roussillon (2007) qu'il « meurt à son expérience pour survivre ». Ce retrait, cette défense psychique, est ce que Roussillon a nommé un clivage au moi ou clivage du moi (clivage qu'il faut différencier du clivage du moi tel que conceptualisé par Freud en 1937) (Roussillon, 2012). Ce clivage, ce retrait de sa subjectivité pour le sujet, est ce qui amène ces traumatismes primaires à être également désignés sous le nom de traumatismes extrêmes de la subjectivité (Roussillon, 2012).

Une fois la situation traumatique extrême terminée, le sujet est alors confronté au fait que les perceptions de l'expérience, les traces internes qu'elle a laissées ne sont ni élaborables, ni représentables (Roussillon, 2004a). Si ces perceptions ne sont ni

refoulables, ni oubliables (Roussillon, 2004a), elles sont soumises à la contrainte de répétition et condamnent donc le sujet à leur retour (Roussillon, 2004a).

Ce retour signifie alors que la situation traumatique n'est plus extérieure, mais intérieure, ce qui amène d'ailleurs Roussillon à considérer qu'on ne peut psychologiquement que « survivre » à une situation extrême (Roussillon, 2004a).

Dans cet état de « survie psychique », le sujet se retrouve donc harcelé par le retour de ces éléments traumatiques qui « ravivent et revivifient l'impact traumatique » (Roussillon, 2001), l'obligeant à mettre en place des défenses, des stratégies contre ces formes de répétitions (Roussillon, 2001). Ces stratégies de survie sont donc à considérer comme des stratégies d'auto-soin du sujet (Roussillon, 2004a).

Afin d'évoquer de façon succincte ces stratégies de survie, il est possible de les diviser en trois grands ensembles.

Le premier de ces ensembles regroupe les stratégies consistant à permettre une forme de neutralisation de tout ce qui peut être lié à la situation traumatique, ou qui aurait la potentielle capacité de réactiver la situation traumatique (Roussillon, 2004a). Cette neutralisation peut prendre différentes formes, allant de l'évitement (modification du style de vie ou des relations interpersonnelles) à la neutralisation énergétique et affective (Roussillon 2001, 2004a).

Le deuxième type de stratégies à la disposition du sujet consiste dans une forme de tentative de développement des mécanismes de survie. Cela signifierait pour le sujet qu'il se replace de lui-même dans des conditions proches de celle de la situation extrême, ou tout au moins qui la rappelle, et cela, afin de « développer et affiner ses « techniques » de survie et d'aménagement » par le biais de ses nouvelles expériences (Roussillon, 2004a).

Enfin le troisième grand ensemble de stratégies que le sujet pourrait développer dans cette situation aurait pour objectif l'externalisation et la liaison en dehors des traces du trauma. Pour cela le sujet utiliserait différents types de relations (individuelle, groupale ou institutionnelle) de façon, ou dans la perspective que les traces issues de son trauma puissent être liées par le biais de celle-ci (Roussillon, 2001).

Une fois ces repères théoriques a minima exposés, nous pouvons aborder la notion du traumatisme lorsque que ce dernier est plus spécifiquement lié à un génocide. Le génocide étant, tel que nous l'avons entre aperçu dans sa définition, porteur d'une destruction et d'un mode d'attaque de l'humain spécifique (Chiantaretto, 2001).

1.3 Génocide et traumatisme, ou, le traumatisme génocidaire

La notion de génocide est marquée par le caractère spécifique et groupal de la destruction qui le compose. Ayant, avant cela, évoqué la question du traumatisme et de sa dynamique psychique, il est maintenant possible d'aborder ce que la littérature décrit des situations où ces deux concepts se rencontrent et que nous désignerons comme « traumatisme génocidaire ». Précisons d'abord, le sens dans lequel nous utiliserons le terme de traumatisme génocidaire (terme déjà utilisé par Legendre et Ondongh-Essalt (2007)). Articulation centrale de notre réflexion, l'utilisation de ce terme n'est pas une tentative d'arrêter une définition précise de tous les traumatismes lors d'un génocide, mais plutôt la nomination d'une interrogation sur le degré de spécifique du ou des traumatismes psychiques lorsqu'ils sont marqués par la confrontation à une violence propre au génocide.

1.3.1 La violence du génocide

Avant de se pencher sur ce que la littérature peut nous dire de la violence génocidaire, précisons la perspective dans laquelle elle sera abordée. Cette partie de notre contexte théorique ne tentera pas de comprendre la dynamique des génocidaires, celle qui peut

amener un voisin ou un membre d'une famille à tuer son frère ou celui qu'il côtoie depuis des années. Elle ne sera abordée, par conséquent, qu'à travers ce qu'elle peut apporter comme étayage à la compréhension du traumatisme génocidaire tel que vécu par le sujet objet de cette violence.

Marie-Odile Godard (2014b) écrit à propos de la violence génocidaire : « s'est généralisée partout l'attaque des corps par le chemin de la pensée, des mots ». Par ces mots, elle rejoint ce que Klemperer (1975) et d'autres auteurs, ont décrit comme l'un des premiers lieux d'expression de la violence génocidaire : la langue.

1.3.1.1 Le premier lieu d'un génocide : l'attaque de la langue

Les mots peuvent être comme de minuscules doses d'arsenic: on les avale sans y prendre garde, ils semblent ne faire aucun effet, et voilà qu'après quelque temps l'effet toxique se fait sentir (Klemperer, 1975, p.38)

Pour Mugiraneza (2014), l'une des caractéristiques des Rwandais est qu'ils partagent une seule et même langue quelle que soit leur région, leur milieu social ou encore leur opinion politique ... Pour elle, le kinyarwanda était une langue qui unissait, qui contenait, tant dans des dimensions individuelles que collectives.

C'est cette langue qui, comme pour chaque génocide, sera la première à être attaquée par l'idéologie ayant comme agenda la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation du génocide, la transformant ainsi et pour partie en un outil du génocide. Cette attaque, à l'image des premières violences à l'égard des Tutsis, n'attendra pas 1994 pour être réalisée. C'est dans les années précédentes, que la langue sera triturée, retournée, dévoyée (Godard, 2014b), en somme attaquée afin d'être par la suite diffusée par les médias : radio, conférences, journaux... Média qui seront désignés, après le génocide des tutsis comme « les médias du génocide ».

Cette attaque de la langue consiste plus exactement à transformer, à dénaturer, à changer les mots ou les proverbes, et cela dans l'objectif de retirer toute dimension d'humanité à celui qu'on a l'intention de tuer après. C'est donc à partir de cette langue, comme le décrit Ngarambe (2009 cité dans Godard, 2014b), que les planificateurs du génocide vont, par le biais de sa manipulation, instiller leur idéologie et déshumaniser leurs victimes pour les faire tuer. Pour Ngarambe (2009 cité dans Godard, 2014b) cette langue sera diffusée de manière à ne pas être remise en cause et cela par la biais d'une parole empruntant :

les canaux les plus efficaces : les enseignements de maître à élève, de prédicateur à fidèle, d'administrateur à administré, de savant à illettré ... qui ne souffrent pas de mise en cause, car il s'agit de « irivuze umwami », ou « ce qui a été dit par le roi » et donc doit être purement et simplement exécuté (Ngarambe, 2009 cité dans Godard, 2014b, p.76).

Au Rwanda, les Tutsis se retrouvent désignés dans cette langue par des noms de choses ou de bêtes nuisibles, tels que des cafards, des cancrelats (Godard, 2014b) et chaque proverbe est détourné afin de déshumaniser puis d'organiser les massacres que cette langue torturée ordonnera :

il criait : « Avant de brûler le chien dent, il faut l'entasser », et l'on tuait les Tutsis dans les églises. « Pour mieux abattre l'arbre, il faut le déraciner », et les vieux étaient tués (Godard, 2014b, p77).

L'attaque de langue, est ce qui permet à l'idéologie du génocide d'attaquer l'humanité de ceux qu'elle veut par la suite détruire. C'est donc sur le chemin de cette violence génocidaire que nous continuerons notre réflexion en abordant le caractère destructif de la violence génocidaire.

1.3.1.2 Le génocide un projet de destruction et de négation

La définition du génocide utilise le terme de destruction, et cela, qu'elle soit partielle ou non. Ce terme de destruction est - ainsi que le soulignent les auteurs Altounian (2005a, 2005b) à propos du génocide arménien, ou Levi (1989, cité dans Fédida, 2007) à propos de la Shoah - celui qui caractérise la violence génocidaire à l'encontre d'un groupe d'individus. Cette violence est observable à différents niveaux, bien que visant une seule et même entité : un groupe. Elle vise à détruire un groupe par la destruction de ses membres, de sa culture, de son histoire, de son existence, et du processus même de sa destruction. L'utilisation du terme destruction dans la définition du génocide marque donc l'idée d'une violence qui n'est pas de l'ordre d'une simple attaque mais d'une volonté de faire disparaître, de ne plus faire exister symboliquement quelque chose qui a été : le groupe ainsi que l'acte même l'ayant fait disparaître. Comme le précise Moscovitz (2011) dans tous les génocides, la destruction porte en elle-même son propre négationnisme. Ternon (1999, cité dans Hovanessian, 2019), à ce sujet, dit que l'auteur d'un génocide met au point la dissimulation de son crime, en même temps qu'il le prépare. Il propose de résumer ce déni par la formule « il ne leur est jamais rien arrivé mais pourtant ils l'ont bien mérité » (Ternon 1999, cité dans Hovanessian, 2019 p.143).

Le génocide est donc porteur en lui-même de l'effacement de tout lien entre « la jouissance du crime » et son savoir pensable maintenant, ainsi que son caractère impensable, indicible, inconcevable (Moscovitz 2011). Le crime n'apparaît pas dans une dynamique où il pourrait être refoulé par « après » ou nié comme cela peut être plus souvent le cas. Il est plutôt dans un refoulement par « avant » où se déploie une construction active et très vite inconsciente d'un : « ça n'a pas eu lieu » (Moscovitz, 2011). Cette négation concomitante au crime, à la destruction si spécifique au génocide, perdure quant à elle bien après celui-ci. Elle peut même « agir clandestinement » (Altounian, 2000) au travers des générations. Générations par ailleurs touchées directement par la transmission traumatique (transmission transgénérationnelle de

l'impensable du trauma, de la rupture du pacte social...) comme par la force de négation à l'œuvre dans le génocide.

Cette négation antérieure au crime, se retrouve également dans la modification subie par la langue, telle que nous avons pu l'aborder précédemment. La langue pour partie attaquée, se retrouve porteuse de la future négation du crime, comme de son intimation et même du processus de déshumanisation qu'elle a pourtant fonction de nommer, voire de mettre en place.

Cette destruction qui touche aussi bien les vies que les significations et les désignations ordinaires passe systématiquement par un projet de déshumanisation du sujet et de sa mort (Chiantaretto, 2001). C'est l'évidence même d'être humain qui est détruite (Cerf de Dudzele, 1999), tout comme la mort elle-même. C'est ce qui fait dire à Jacqueline V. survivante de la Shoah, lorsqu'elle assiste à un premier enterrement après être revenue des camps de concentration :

[je me] surprinds à penser :« C'est le premier mort que je vois », ajoutant tout de suite : « C'était fou, fou et vrai. Tous ces morts que j'avais vus à Auschwitz n'étaient pas pour moi de vrais morts. Ils étaient des morts anonymes, sans sépulture, des corps entassés que j'évitais de voir. Ici, c'était différent (Jacqueline V. cité dans Waintrater, 2003, p.98).

1.3.1.3 Une trahison individuelle et collective

Les voisins devaient tuer leurs voisins, idem pour leurs collègues de travail et les camarades d'école, les dirigeants tuaient les dirigés ou vice versa ; les enfants ont vu leurs enseignants massacrer leurs élèves ou leurs collègues, les autorités religieuses ont livré leurs collègues ou leurs adeptes ; les pères, les mères, les tantes, les oncles, les cousins et cousines ont livré les membres de leur propre famille parce qu'ils avaient du sang tutsi, ils étaient considérés comme souillés ou contaminés. [...] Tous les tutsis se savaient d'emblée condamnés. Or beaucoup de signes prouvent également que la communauté internationale, y compris l'ONU était au courant mais n'a pas bougé le petit doigt » (Mazina, 2005, p.125).

Ainsi que le fait remarquer Bibeau (1997 cité dans Jacques, 2001), la guerre n'est pas une expérience privée, elle est avant tout une expérience collective. Le traumatisme lorsqu'il s'inscrit dans le cadre d'un génocide est également une expérience collective, dont la violence s'attaque tant au contenant individuel qu'au contenant collectif et culturel (Legendre, Ondongh-Essalt, 2007). Le trauma est donc, dans le cas d'un traumatisme génocidaire, à la fois un trauma affectif, un trauma de non-sens et un trauma dû à la perte du cadre culturel interne et externe (Legendre, Ondongh-Essalt, 2007) Dans ces expériences collectives, comme le précise Bibeau (1997 cité dans Jacques, 2001), la souffrance est avant tout une rupture de l'ordre social et moral, où la réalité porte l'omniprésence de la mort et de la disparition de tout espace de sécurité (Cerf de Dudzele, 1999). La violence génocidaire vient donc faire éclater le contrat social inhérent à toute société de droit (Bourgeois-Guerin, 2012) et signe par là même, ce que Tisseron (2008) décrit comme une double trahison.

Utilisant ce qualificatif de trahison pour décrire la situation de confrontation de l'individu au traumatisme, Tisseron y voit d'une part la trahison que vit l'individu par rapport à son environnement, mais également ce que le groupe vit par rapport à son propre environnement. Cette double trahison est à considérer sous l'angle de la défaillance du système de protection dont l'individu, comme le groupe disposent avant la rencontre traumatique (Tisseron, 2008). Ce temps devient alors marqué pour l'individu par l'éloignement des siens, la privation de toute forme d'amour et de bonté (Ternon, 2007) et pour le groupe, par une forme de non-protection de la communauté internationale (Tisseron, 2008). Ce qui n'est pas, d'ailleurs, sans rappeler la notion de traumatisme tel que conceptualisé par Balint à propos du traumatisme chez l'enfant, et que nous avons abordé précédemment.

Cette double trahison, caractéristique du traumatisme lors d'un génocide, permet à elle seule de considérer que le trauma, et par la suite, le fonctionnement psychique traumatique, doivent être observés sous l'angle d'un traumatisme au niveau du Moi du sujet mais également au niveau de la représentation de ce Moi au sein du groupe, au sein de la relation à l'autre.

Le temps du trauma, porté par une dimension psychique et physique de l'extrême (Bettelheim, 1979) - une dimension où il n'y a plus de pourquoi ni de droit (Levi, 1989 cité dans Fédida. 2007)- est un lieu et un temps où l'on se perçoit comme chassé de l'humain ainsi que de soi-même et cela, dans un contexte où la vie est dépourvue de sens. Le processus qui conduit sa victime à se sentir chassée de l'humain est celui de la déshumanisation.

1.3.2 La déshumanisation

Le génocide est « étrange », son « étrangeté » réside en la négation de l'humain dans l'homme : c'est un humanicide (Pejoska-Bouchereau, 2014, p.9).

Déshumanisation, perte de l'humanité, situation de déshumanité, la littérature ne fait pas consensus autour du nom qu'elle donne à ce que décrivent ceux qui en ont été victimes et qui en témoignent. Tous évoquent cependant une perte de quelque chose en lien avec l'humanité. Pour définir cette notion de perte de l'humanité, nous observerons les conditions dans lesquelles elle apparaît, les remaniements psychiques qu'elle entraîne ainsi que les conséquences sur la capacité d'élaboration du sujet.

1.3.2.1 Dépersonnalisation et dé-subjectivation

La littérature fait un lien entre ce qu'elle nomme déshumanisation et le processus de dépersonnalisation et de dé-subjectivation à l'œuvre dans le génocide. Décrite par

Fédida (2007) à partir de nombreux témoignages de l'univers concentrationnaire, cette violence vise donc directement à détruire l'individu subjectif. C'est la perte de cette dimension subjective, également décrite par Levi (1986 cité dans Chiantaretto, 2004) qui, apparaissant comme le résultat direct du déni par l'agresseur de la subjectivité de l'individu, est également celle du sujet en tant que membre de son groupe d'appartenance. L'individu n'existe plus dans ce temps du trauma, il n'est plus considéré que comme une partie d'un groupe. Ternon (2007) décrit cette violence déssubjectivante comme marquée par la perte du respect et de la pudeur au profit des injures et des coups. Elle est marquée par la suspension du nom, la suppression de ce qui permet de reconnaître l'unicité de chaque individu au travers de son apparence et constitue par la même là suppression de toute dimension individuelle de la personne (Ternon, 2007). Lors du génocide des Tutsis, la manière même dont les génocidaires ont tué leurs victimes, est en soi négation de leur condition d'être humain, et même de celle d'être souffrant (Mazina, 2005). Mazina (2005) rapporte que :

Pour banaliser les massacres, les miliciens se déguisaient et s'habillaient de feuilles de bananes et s'enduisaient de sang. Munis d'armes blanches ils rythmaient la battue par des chansons et des coups de sifflets. Les chiens ne manquaient évidemment pas la partie, exactement comme pour traquer un gibier (Mazina, 2005, p.125).

Ce déni de l'individu en tant qu'être humain subjectif, Altounian (1998) remarque qu'il est aussi un déni du groupe comme entité humaine subjective. Le génocide entraîne donc par ce déni, la disparition de l'individu et du groupe comme n'ayant jamais existé en tant que tel (Altounian, 1998).

Ce déni de l'individu par sa dépersonnalisation et celui du groupe par son effacement subjectif vient compléter la destruction, l'effacement du sujet par cette violence génocidaire (Altounian, 1998). Ce déni atteint donc l'individu sans protection et vise à rendre inexistante toute dimension subjective chez celui-ci, qu'elle soit individuelle ou groupale. Ce déni est le porteur d'une violence caractéristique au génocide. Il est

également, avec la présence systématique de ce projet de déshumanisation jusqu'à la mort et de la mort en elle-même, ce qui conduit de nombreux survivants à affirmer qu'ils ne sont pas les vrais témoins du génocide, ou tout au moins des témoins partiels de ce dernier. Tels Primo Lévi (1986 cité dans Chiantaretto, 2004), ils considèrent que les seuls vrais témoins de cette violence sont ceux qui ne peuvent plus en témoigner. Ces derniers étant les seuls témoins de tout l'indicible de cette expérience (Chiantaretto 2004) et du processus de la déshumanisation dans son entièreté.

Le génocide, tel que nous le constatons, n'est pas seulement une attaque du corps conscient du sujet, c'est également celle de la dignité subjective et anthropologique de chacun : soit son lien à l'autre (Simon, 2010). La violence génocidaire marque donc l'entrée pour l'individu dans un monde sans autre et donc sans soi.

1.3.2.2 Perte de tout autre, perte du langage

Qu'elle prenne la forme d'une effraction lente et constante ou d'une effraction brève et forte, l'effraction traumatique prend la marque du déni de l'identité, de l'existence, de la mort et même de la destruction en cours de l'individu et de son groupe. La violence génocidaire touche l'individu déjà privé de tout son environnement et nie l'existence de tout autre (et cela quelle qu'en soit la forme).

En effet, privé de toute sa subjectivité par son agresseur, l'individu comme le groupe n'a plus accès à sa subjectivité, et par conséquent à l'autre. Levi (1990, cité dans Fédida 2007) évoque au sujet des camps de concentration un lieu où même les individus qui partagent le même sort que lui ne peuvent plus être considérés comme autre, car il n'est alors plus question que de survie. Le sujet dé-subjectivé se retrouve dans un processus sans autre. Pour Fédida (2007), cette disparition de l'autre par la destitution d'une ressemblance du semblable est l'élément majeur de la déshumanisation. Celle-ci se caractérise aussi au niveau relationnel par la perte de la perception de l'autre-

semblable, le fruit de l'effacement du langage, des gestes, de la voix...de tout ce qui compose la perception de l'autre semblable (Fedida, 2007). La violence génocidaire signe par conséquent une rupture avec l'autre (même dans sa dimension persécutive) mais également une rupture avec soi, faisant, par le fait même, perdre à l'autre sa capacité de nommer, de donner du sens.

La privation de l'autre semble marquer aussi la fin de la langue comme outil de liaison, de transmission/acquisition du sens par et pour l'autre. Levi (1990, cité dans Fédida, 2007), évoquant sa propre confrontation à cette violence, précise qu'il ne s'agit pas d'une violence faite à l'homme mais à l'humain et à la langue (Fédida, 2007). La perte de la langue signe alors celle de la capacité de mise en sens, car la langue permet de transmettre un sens d'un individu subjectif à un autre et d'un individu à lui-même. La perte de la langue, de la capacité à se raconter et à donner sens au ressenti amènent la violence génocidaire à être observée sous l'angle de la destruction de la capacité de symbolisation du sujet.

1.3.2.3 L'impossible accès à l'ordre symbolique

Dans la terreur, on ne pense pas : on y survit ou on y succombe ; la pensée, telle que nous la concevons ordinairement, n'arrive pas pendant le trauma – dure-t-il une minute ou des années (Viñar, 2005, p.1218)

L'individu confronté à la violence d'un génocide est donc confronté à une force destructrice qui le délie de sa subjectivité et de tout autre-semblable. Ceci entraînant, tel qu'évoqué, un impossible accès à la langue porteuse de sens. Dans ces situations, il est primordial d'observer qu'outre les blessures et pertes que le sujet connaît au sein de cette violence, ce qui incarne en lui la dimension traumatogène du génocide, c'est l'incapacité à faire et à percevoir du sens dans ce qu'il vit comme dans ce qu'il est.

À partir de ce constat de nombreux auteurs tels Bettelheim (1979 cité dans Fédida, 2007) définissent la déshumanisation comme étant avant tout l'éviction du sujet par son agresseur de l'ordre symbolique universel et ce qui lui signifie consécutivement qu'il n'est plus.

Ce « il n'est plus » ne peut être associé à la mort comme il est possible de le faire depuis une position subjective et symbolique. Il est l'incarnation d'une mort, en tant que disparition de l'être et de l'être subjectif. Ce qui fait dire à Kaes (1997 cité dans Jacques, 2001) que le génocide ne fait pas qu'attaquer le symbolique, il en détruit le processus même empêchant de se représenter ce qui est hors lieu, hors temps, hors pensée.

1.3.2.4 Destruction et primat de la pulsion de mort

Après avoir traité de la « déshumanité », c'est-à-dire de l'éviction du sujet de l'ordre symbolique, il faut aborder la dimension pulsionnelle sous-jacente à la notion de déshumanisation. A cette fin, la conception de la pulsion de mort telle qu'a pu la définir Green (1989 cité dans De Mijolla, 2005) est essentielle.

la pulsion de mort, c'est ce qui veut détruire, défaire ce qui s'oppose aux tentatives de liaison de l'éros : c'est la dé-liaison. C'est tout ce qui dans l'appareil psychique s'oppose à l'évolution vers quelque chose de plus acceptable » (Green, 1989 cité dans De Mijolla, 2005, p.1429).

La pulsion de mort, symbole de la dualité pulsionnelle, est l'élément majeur de la deuxième topique freudienne (Green, 2009) et, est l'élément pulsionnel déterminant la compulsion de répétition, le principe de Nirvana, donc de réduction de la tension pulsionnelle vers un zéro, mais aussi la tendance à la destruction ou à la destructivité (Freud, 1924).

Destruction (définition de génocide par l'O.N.U.) et disparition (terme utilisé par Fédida (2007) et Bettelheim (1979) sont des termes porteurs-symboliques de la différenciation entre, d'une part le meurtre et la violence inhérente à la société, et d'autre part, la disparition, le meurtre du meurtre (Piralian, 1994), et tout ce qui donne son caractère spécifique à la violence propre au génocide. Dans cette différenciation aux dimensions multiples (politiques, sociales...) semble apparaître la pulsion de mort. Force de dé-liaison, inscription primaire de la discontinuité, la pulsion de mort est l'énergie pulsionnelle qui semble sous tendre cette violence d'un point de vue psychique. Cette pulsion de mort (Thanatos) se retrouve, dans le cas du génocide délié de la pulsion de vie (Eros) et par la même devient pulsion de destruction (Simon, 2010). Elle amène la disparition physique et psychique de l'individu, et son retour à un état proche de celui de pré-être. L'individu traumatisé par le génocide est donc une personne dont le psychisme est marqué par la dé-liaison et semble avoir vécu une relation à l'événement traumatique, marquée par la rencontre avec cette force dé-liante (Fédida, 2007).

L'importance d'introduire la notion de pulsion de mort ou force de dé-liaison dans la compréhension du traumatisme génocidaire nous éclairera, entre autres, dans notre compréhension de la complexité de l'après trauma chez des individus ayant été confrontés au génocide.

1.4 Survivre au génocide

Après un génocide tu te sens complètement abandonnée. Tu te dis que tu es vivante mais que tu n'aurais pas dû être là... en fait tu n'es qu'un zombi, qu'une morte vivante (Esther Mujawayo cité dans Duprat, 2005, p.224).

Les propos d'Esther Mujawayo expriment le double sens qu'identifie Roux (1999) dans la notion de survivance, à la fois cette notion qu'une personne a échappé à la mort là où d'autres sont morts, mais également l'idée qu'on aurait dû soi-même mourir. Waintrater (2009) souligne que les personnes ayant vécu ce qu'elle nomme un

« attentat d'homme », se retrouvent dans une situation où il est très difficile pour eux de se débarrasser du projet de « néantisation » porté par la violence génocidaire. Cette violence génocidaire que les survivants portent encore en eux, Ester Mujawayo (Esther Mujawayo cité dans Duprat, 2005), survivante du génocide des tutsis la décrit au travers de ce qu'elle a ressenti quelque temps après le génocide :

Ce n'est que peu à peu que je l'ai compris. J'avais déjà fort ressenti, à travers nos échanges entre veuves rescapées, que la réussite du génocide n'était pas seulement d'avoir exterminé nos familles, nos existences, mais de nous avoir infligé une mort à l'intérieur de nous, dans notre propre vie. Quand tu réalises cela, alors tu éprouves vraiment une terrible dépression (Esther Mujawayo cité dans Duprat, 2005, p. 110).

Dans cette perspective où l'effacement, la disparition a été mise en place pour détruire, avant, pendant et après le génocide, nous tenterons d'évoquer comment il est possible pour les survivants de composer, de faire avec ce qu'ils ont vécu et, vivent toujours... Si la littérature psychanalytique identifie bien un élément en lien avec la survie pendant un génocide, c'est la nécessité du sujet de mettre en place une stratégie inconsciente pour survivre psychiquement. Cette stratégie nécessaire est inévitable pour lutter contre l'anéantissement et la dévastation générés par l'innomable (Veillet-Combier, 2016). L'expérience du génocide ayant des effets sur le psychisme du survivant de l'ordre de la dépossession de son espace psychique, de sa langue, et de la destruction même du lien social. Ces derniers amenant ainsi une non-continuité de soi (Kaes, 1997 cité dans Jacques, 2001).

Dans un texte écrit seulement quatre ans après le génocide, Mukayiranga (2003), elle aussi survivante du génocide des tutsis partage les différents sentiments qui l'animent dont, entre autres, le sentiment d'abandon, de solitude, de déracinement, d'indifférence à la vie, d'injustice...

Dans une note de 2003, soit cinq ans après la première édition de ce texte, elle décrit que ces sentiments ne sont plus les mêmes, que « certains se sont aggravés, d'autres sont devenus des banalités » cependant et, là est notre point, elle décrit qu'elle a évolué

dans l'analyse des choses mais [que son][...]chagrin est plus profond, plus intense, et il en va de même pour les autres. Nous faisons notre lutte et notre devoir tout en restant des « éternels inconsolables (Mukayiranga, 2003, p.785)

Ici Mukayiranga (2003) exprime bien l'évolution des ressentis et des sentiments liés au génocide, mais également et surtout, la permanence en elle de ce lien. D'un point de vue des processus psychiques, cette permanence du traumatisme s'exprime entre autres par la présence toujours actuelle du traumatisme. Une présence qui amène ce traumatisme à être décrit comme un traumatisme sans fin.

1.4.1 Un traumatisme sans fin, ou le passé plus que présent

Les souvenirs de ce que je croyais classé ne m'ont pas donné le temps de m'adapter dans ce nouveau pays... au début, j'ai éprouvé un petit sentiment de triomphe et d'estime de moi, du fait de ce que je venais d'accomplir. Ce sentiment n'a duré que très peu de temps, laissant place à la mémoire blessée. Tout est remonté à la surface, mon passé s'est mis à redéfiler sans arrêt [...] Désormais le passé allait être plus présent que le présent lui-même (Kayitesi, 2009 cité dans Pinzuti, 2014 p.187).

En effet, à la différence de la névrose traumatique, conceptualisée par Freud, le traumatisme génocidaire en tant que traumatisme de masse est un traumatisme dont on ne peut conceptualiser une fin (Waintrater, 2003). L'absence de fin, l'absence de potentielle réversibilité des troubles, qui la différencie de la névrose traumatique, s'explique par sa nature psychique. Il n'est pas le fruit d'une répétition traumatique, comme dans la névrose traumatique, mais plutôt le résultat de la coexistence de deux ordres maintenus dans un état de clivage permanent (Waintrater, 2003). Ce clivage entretenant l'existence d'un non-lieu, d'un irréprésentable, figeant ainsi la temporalité

(Veuillet-Combier, 2016). D'un point de vue mnésique, toute temporalité est également altérée consécutivement à la destruction quasi-totale des représentations mentales entraînant un non figurable (Chidiac et Barrois, 2014).

La temporalité est court-circuitée (Waintrater, 2009) et le présent se retrouve alors porteur d'un passé réel, non symbolisé et qui se répète à l'identique. C'est dans cette perspective que Veuillet Combier (2016) décrit que des débris d'expérience réduits au silence (car réel et non symbolisé) sont présents dans l'espace interne du survivant, rétrécissant entre autres sa part de subjectivité.

« Le temps est devenu un éternel présent auquel on ne peut échapper » (Roux, 1999).

Le refoulement étant impossible l'évènement traumatique ne peut accéder au rang de souvenir. La notion d'après-coup est caractérisée par le passage de la réalité factuelle à la réalité pulsionnelle. Dans cette perspective, Roux (1999) interroge la modification que l'expérience du génocide doit amener à la conception même de la notion d'après coup. Situait sa réflexion dans des situations de traumatisme extrême et de génocide, elle ne conçoit plus là cette notion d'après-coup comme caractérisée par le passage de la réalité factuelle à la réalité pulsionnelle. Se basant sur l'abolition de la différenciation entre présent et passé, elle conclut qu'avec les victimes de situations extrêmes cela n'aurait pas de sens d'évoquer un après coup en lien avec le surgissement d'un souvenir refoulé mais plutôt que « les mécanismes psychiques qui ont accompagné le travail de survie des rescapés sont ceux-là même qui vont les faire souffrir dans l'après-coup » (Roux, 1999). En cela elle évoque les aménagements psychiques que les rescapés ont dû mettre en place pour leur survie tels que nous allons les observer. A titre d'exemple,

la confrontation d'un rescapé à la compassion dont il va avoir besoin pour revenir à la vie, sera dans cet après-coup, synonyme de souffrance. Invalidant, en lui, la part d'identité construite sur la partition dedans/dehors (bourreau/victime). Dans cette dynamique, chaque plaisir pris dans l'actuel post génocide risque d'aviver le souvenir de sa perte dans le passé (Roux 1999).

Ce passé qui se confond avec le présent, comme les vivants avec les morts, entraîne un risque pour le sujet, celui de l'identification à l'objet perdu (Waintrater, 2009). Cette identification signifierait alors la présence chez le survivant d'un mouvement de mélancolisation témoignant d'une orientation vers un processus d'incorporation au détriment d'un processus d'élaboration (Waintrater, 2009) à l'image de celui du deuil.

1.4.2 Le deuil dans le traumatisme génocidaire

Où sont mes enfants ? » « Jusqu'à mon dernier jour, chaque fois que je penserai à la mort de mes enfants, ce sera comme si je venais de l'apprendre (Mukagasana, 1997 cité dans Sagarra Martin, 2009, p.154).

Avant d'aborder la notion complexe du deuil, il faut préciser que nous ne traiterons pas d'un deuil mais des deuils. Le deuil est ce que Freud décrit comme la réaction à la perte d'une personne aimée, et également à celle de toute abstraction mise à sa place (patrie, liberté, idéal...). Cependant, au-delà de cette définition, le deuil est pour la psychanalyse un ensemble de processus psychiques décrits sous le nom de travail de deuil.

Le travail de deuil est un ensemble d'opérations psychiques conscientes et inconscientes entraînées par la perte d'un objet affectivement et pulsionnellement investi (Jacobin cité dans De Mijolla, 2005, p. 1866).

Le deuil et le travail de deuil sont donc un ensemble de processus psychiques visant à un réaménagement des investissements libidinaux et de la dynamique pulsionnelle d'un

individu. Ce travail permet à l'individu de se détacher de ses anciens investissements libidinaux objectaux pour les rediriger et réinvestir de nouveaux objets.

Le deuil, comme le traumatisme génocidaire, est à considérer au travers ce que Nachin (1998) décrit comme la question fondamentale qui doit animer toute réflexion clinique sur le traumatisme, soit de s'interroger sur la reprise de l'élaboration psychique et la possible transformation favorable de ces situations.

Pour Szafran (1998), les deuils liés à la violence et à la destruction au sein d'un génocide relèvent de caractéristiques les différenciant fondamentalement de la clinique « habituelle » du deuil. L'investissement du passé ayant, dans le cas du génocide, pour fonction de lutter contre la perte et le deuil de tout ce qui a existé avant (Chidiac et Barrois, 2014). Évoquant cette différenciation, Szafran (1998) justifie la spécificité de ces deuils par la réalité physique que la mort a prise dans l'expérience génocidaire, et, par la réalité psychique qu'a créé ce traumatisme.

Selon lui, et rejoignant en cela les propos de Freud (1915) ou encore ceux de Fédida (2007), ce deuil est marqué par une mort aux dimensions physiques spécifiques. Une mort qui, dans le génocide, a perdu sa propre forme. Pour Freud, l'innombrable nombre de morts empêche la mort de revêtir son propre nom et devient, par la même, innommable. La mort à l'image de chaque mort n'est plus alors reconnaissable subjectivement.

Dans ce sens, Piralian (1994), à propos du génocide arménien, ou Bettelheim (1979) à propos de la Shoah, insistent sur l'importance de la perte, dans le génocide, de l'apparence humaine des morts, et de leur existence en tant que morts subjectifs. Ces corps chosifiés sont dispersés sans sépulture (Bettelheim, 1979), tous ces corps n'ont plus de corps singuliers et ne sont plus représentables. Il n'y a plus des morts, mais seulement une mort collective que l'on ne peut nommer. Il s'agit donc, de réaliser un

deuil sans avoir ni sépulture, ni corps, ni même la moindre trace de cette mort. Il s'agit donc de faire le deuil non pas de morts mais de « n'ayant – jamais -existé ».

Le deuil inscrit dans le contexte d'un génocide, est donc le deuil d'une mort qui n'a pas été ritualisée, le deuil d'une mort qui ne semble ne pas avoir eu lieu. Cette absence de ritualisation de la mort marque la différenciation entre ce que nous appelons communément la mort d'un individu en comparaison à la disparition d'un individu. Cette dernière dimension révèle l'une des spécificités du deuil dans le génocide car il n'est plus question du deuil d'un mort mais de disparus et de disparition. Il s'agit donc du deuil d'un disparu qui n'a pas été tué, et d'une mort qui n'a pas eu lieu.

La littérature, à ce propos a évoqué l'incapacité des individus à effectuer un tel travail psychique, et nous renseigne par là même sur la spécificité du processus traumatique.

Marqué par la dé-liaison du processus génocidaire, le travail de deuil n'en est rendu que plus complexe. Porteur de la capacité de réinvestissement libidinal du sujet, mais également de la dernière trace de ces morts comme de ce qui a existé dans l'avant du génocide, le processus de deuil est donc dirigé par une conflictualité psychique marquée par la spécificité de la confrontation à la violence génocidaire.

Illustrant ce deuil impossible par la relation que le sujet traumatisé entretient au temps, Chiantaretto (1998) décrit le deuil ou les deuils comme figé. Il est comme le ou les temps, entièrement figé(s) et dirigé(s) par un présent « immobile », « immobilisé ». Le sujet se retrouve par conséquent continuellement dans un présent du temps du trauma et donc dans un deuil qui n'évolue pas et n'admet plus de temporalité. Un deuil marqué par le concept de la dé-liaison et de la pulsion de mort comme évoqué précédemment.

C'est dans ce passé plus que présent et étant l'impossibilité pour le sujet du ou des deuils, qu'il apparaît nécessaire de se demander quelle place peut-il encore y avoir pour un autre, et notamment pour un autre qui a pu être si défaillant par son absence.

1.4.3 Quel lien à l'autre après le génocide ?

Un écart de compréhension sépare désormais ceux qui se sont allongés dans des marais et ceux qui ne l'ont jamais fait (Francine N. 2000 cité dans Waintrater, 2003, p.15)

Le génocide, comme nous avons pu le voir précédemment, est synonyme de la rupture brutale du pacte social et, en cela, il amène le rescapé dans un monde où la rupture de ce pacte laissera des marques psychiques indélébiles. « Quand l'environnement ne se montre pas secourable, c'est le concept même d'appartenance à l'espèce humaine qui se trouve atteint » (Waintrater, 2003).

La conséquence irréversible de cette rupture du pacte social est la perte de la confiance en l'autre (Waintrater, 2003). Francine N., rescapée tutsie le mentionne lorsqu'elle rapporte qu'il y a un écart, un « ravin » entre ceux qui « savent » et les autres (Francine N., 2000 cité dans Waintrater, 2003). Et par ceux qui savent, elle désigne ceux qui ont vécu directement le génocide. Pour elle, ceux qui n'ont perdu « que » des proches, ou vu des amoncellements de corps, ne savent pas. Cette solitude, une autre rescapée tutsie l'exprime, la liant à un sentiment d'abandon car pour elle :

personne ne sait comprendre, ne peut pénétrer ce qu'une victime du génocide ressent. Chacun souffre « au singulier ». Même un couple n'a pas les mêmes sensibilités, les mêmes conséquences (Mukayiranga , 2003 p. 777).

Il est alors difficile de recréer tout lien social « avec un cœur profondément meurtri » (Mukayiranga, 2003). L'isolement touche alors son lien aux autres mais également à la vie normale et à la société (Mukayiranga, 2003).

Le génocide a donc fait tomber le pont entre l'individu et l'autre en détruisant ce qui fonde les rapports sociaux c'est-à-dire les alliances, les nouages, les pactes et les contrats qui assuraient ce processus relationnel (Waintrater, 2003). Cette mise en échec est portée, dans le temps après le génocide, par l'impossibilité du sujet de se saisir, sauf au prix d'une identification à l'agresseur, du pourquoi du désir de destruction porté par l'autre pendant le génocide (Waintrater, 2003). Toutes rencontres avec l'autre se retrouvent alors marquées par un sentiment d'inquiétante étrangeté (Roux, 1999).

1.4.4 Réaménagement « instable » de la mémoire

La terreur est destruction de la valeur métaphorique du récit, destruction de l'organe psychique (Gantheret) ; la victoire du bourreau est de rendre le souvenir insupportable (Viñar, 2005, p.1217)

Selon l'historien Le Goff (Le Goff, 1977 cité dans Waintrater, 2003), « le comportement normal de l'individu par rapport à ses souvenirs implique « un équilibre entre la conscience du passé, du présent et du futur » avec une « prédominance de la polarisation vers le futur », qu'il soit craint ou désiré.

D'un point de vue psychodynamique, il est possible de différencier deux dynamiques de gestion du souvenir traumatique. Ce que nous pourrions appeler une forme classique, ou le refoulement ne permet pas au sujet d'avoir conscience de son souvenir, ni même de la dimension traumatique de l'événement vécu ; et, une forme associée à la névrose traumatique, ou la dimension hypermnésique liée au souvenir, empêche, la scène qui résiste à l'oubli, d'accéder à une mise en souvenir classique.

Cependant, comme le mentionne Veuillet-Combier (2016) lorsque l'on est survivant, alors que d'autres sont morts, tout oubli est interdit. Qu'en est-il alors? Comment le survivant peut-il vivre avec sa mémoire entre interdit de l'oubli et souvenirs traumatiques du génocide?

Les souvenirs traumatiques du génocide se présentent sous des formes différentes que l'on peut imaginer dans un continuum allant du souvenir élaborable (s'approchant de souvenir pouvant être décrit comme plus classique) aux fragments bruts issus du trauma tel des images insupportables résistantes à toute symbolisation (Waintrater, 2003).

Ces souvenirs, non symbolisés, réapparaissant quant à eux, à n'importe quel moment, sous la forme de flashes traumatiques. Ces flashes replongeant alors l'individu, par le biais d'images très proches des perceptions sensorielles premières, dans la réalité de ce qu'il a vécu (Waintrater, 2003).

En lutte perpétuelle avec sa mémoire traumatique, le survivant se retrouve donc confronté au double contenu de celle-ci. Car si elle contient les scènes du traumatisme génocidaire, elle est aussi celle des souvenirs de l'époque pré-traumatique. « Les témoins oscillent alors entre deux positions opposées, l'oubli ou l'hypermnésie » (Waintrater, 2003).

Pour les survivants, la seule possibilité de se protéger du resurgissement de ces images, est donc de maintenir un certain équilibre psychique entre, d'une part, une mémoire de la vie ordinaire et, d'autre part, une mémoire traumatique. Le maintien de cet équilibre, par le survivant, ne peut cependant se faire qu'au prix de l'utilisation de mécanismes de défenses tels que le clivage et l'isolation (Waintrater, 2003). C'est, par l'utilisation de ces mécanismes, que pourra se maintenir une séparation entre ces deux formes de mémoire. Cette séparation et son maintien devant permettre au survivant de ne pas

rester constamment « dans » le traumatisme, même si celui-ci y reste régulièrement confronté. Ainsi, chaque

mariage, naissance, anniversaire, décès- ramène[...] son cortège d'images douloureuses, voire insupportables. [...] il n'y a plus d'évènement pleinement heureux : toute réjouissance est une nouvelle occasion de penser à ceux qui ne sont plus là, les morts, mais aussi ceux qui n'ont jamais vu le jour » (Waintrater, 2003, p.97).

Chaque confrontation nécessitant un temps et un effort psychique considérable pour retrouver à nouveau une situation d'équilibre psychique.

1.4.5 De l'impact identitaire à la ré -ouverture d'un avenir

Pour Roux (1999) le « vacillement » identitaire est entraîné par toutes les situations extrêmes. Chez les individus victimes de violence génocidaire, souvent obligés de s'exiler pour fuir la menace d'extermination, le risque de basculement (Veillet-Combiér, 2016), de menace de l'ancrage identitaire est donc important (Waintrater, 2009). Les repères du sujet étant brouillés, il reste égaré (Veillet-Combiér, 2016), et le risque de désaffiliation met alors en danger la continuité d'existence même du sujet (Waintrater, 2009).

En effet, comme nous avons pu le voir précédemment et ainsi que décrit par Veillet-Combiér (2016, p.210) reprenant les propos de Piraliant-Simonyan (2008) :

le génocide fait trou dans l'histoire en même temps que trou pour un sujet au lieu de son origine qu'il expulse hors du champ de l'humain. Quant au déni qui accompagne tout génocide comme partie intégrante de celui-ci, il redouble cette expulsion, puisqu'en disloquant l'articulation du langage au corps, il impose au lieu et en lieu de l'origine un "n'ayant jamais existé". Il pose ainsi une non-existence en lieu et place d'une existence, détruisant les repères identificatoires et les références subjectives, c'est-à-dire générationnelles et symboliques des descendants d'un génocide.

Le génocide est bien une catastrophe pour la filiation, le sujet n'ayant plus accès aux trois générations nécessaires à toute filiation. Ce n'est par conséquent qu'au prix de la capacité à répondre à la question du « Qui suis-je ? » (Veuillet-Combier, 2016), dans un lien de continuité, et non une indifférenciation mortifère entre soi-même et ses familiers que le renouement avec la pulsion de vie pourra se faire (Veuillet-Combier, 2016). Ce renouement signera alors la capacité de la personne à « pouvoir réinvestir sa propre aire d'existence, pour s'avancer vers une histoire marquée par des repères symboliques pouvant, seuls, rouvrir les portes d'un avenir » (Veuillet-Combier, 2016).

C'est donc vers cet avenir que nous poursuivrons notre réflexion en centrant notre regard sur l'acte qui habite le monde d'après de certains survivants : le témoignage. Nous développerons notre réflexion sur le témoignage au travers des grands axes de réflexions que la littérature met en lumière sur ce dernier, ce qui nous permettra d'évoquer par la suite une forme spécifique de témoignage : la création littéraire.

1.5 Témoigner, dire et écrire le génocide

1.5.1 Définition du témoignage et axes de réflexion

Pour aborder le témoignage et ce qu'il représente pour le survivant d'un génocide, il est nécessaire préalablement de le définir. Pour cela, nous pouvons reprendre les mots de Waintrater (2003), pour qui :

Le témoignage est un récit rétrospectif, généralement en prose, effectué par une personne réelle à propos de sa propre existence [...] qui vient instruire une période, une activité ou, dans le cas qui nous intéresse, un événement extraordinaire qui fait du sujet un témoin par le fait d'y avoir été mêlé (Waintrater 2003, p24).

Chiantaretto (2004), en accord avec cette définition du témoignage, précise que :

le témoignage [est] comme un récit en première personne authentifié par celui qui raconte et qui garantit, par l'acte même le constituant comme témoin, l'existence de l'évènement raconté (Chiantaretto, 2004, p.100).

Le témoignage est donc : « un récit qui conjugue une réflexion du sujet sur sa vie et la description d'évènements auxquels il a été mêlé, qui font du narrateur un témoin » (Waintrater, 2003).

La spécificité du témoignage, lorsqu'il s'agit d'un témoignage portant sur le génocide, est par conséquent celle d'un témoignage de la destruction, de la tentative de faire disparaître. Cette spécificité amène le témoignage à être perçu comme un acte en lui-même, qui, comme nous l'aborderons, remet le sujet humain dans une potentialité relationnelle aux dimensions collectives et individuelles. Cet acte faisant aussi du sujet, un sujet parlant et un sujet parlant du trauma (Chiantaretto, 2004). Cet acte, est aussi un acte testimonial par lequel le sujet témoigne de la destruction, de la confrontation à l'indicible subie par les morts mais également de sa propre expérience de survie dans cette confrontation (Chiantaretto, 2004). C'est donc dans l'affirmation de l'irréductible de l'expérience et afin de témoigner d'une entreprise de destruction collective ayant pour objectif « la destitution collective du statut de sujets humains et la possibilité même de témoigner de cette destruction » (Chiantaretto, 2004) que le témoin prend la parole.

Cet acte testimonial, témoignage à la fois du personnel et du collectif, ne peut exister sans autre pour le recevoir. Si le témoignage garantit, par l'acte même le constituant, l'existence de l'évènement qu'il évoque, il engage aussi la responsabilité du groupe qui le recueille (Chiantaretto, 2004). Pour reprendre les mots de Waintrater (2003), le témoignage est :

une apostrophe, une adresse à un autre qui représente la communauté humaine dont le témoin a été isolé, à un moment de son existence par l'évènement dont il vient témoigner (Waintrater, 2003, p.14)

Dans l'acte de témoigner se rejoue alors par le biais de la représentativité accordée à l'interlocuteur une possible réintégration dans la communauté des humains. Le témoignage devenant nécessaire parce qu'il y a eu rupture du lien social, et permettant alors, d'envisager de « renouer les fils d'une vie interrompue par cette expérience qui la bouleverse radicalement » (Waintrater, 2003).

Cependant pour que ce témoignage et que le témoin puisse s'adresser à l'autre, il faudra qu'il puisse trouver les mots pour dire, dépasser sa crainte de ne pas être cru et que l'interlocuteur soit disposé à l'entendre. Tels sont les points que nous aborderons par la suite.

1.5.2 Quels mots pour dire le génocide

1.5.2.1 Comment dire l'impensable ou la nécessaire réinvention d'une langue

Il ne suffit pas de "dire" l'épreuve mortelle traversée pour s'en détacher. Ce n'est pas parce qu'elle ne peut être "entendue" par autrui, mais, au premier chef, parce qu'elle ne dispose plus de la langue dans laquelle elle pourrait se faire "entendre" tout d'abord de soi-même, d'un soi atomisé, rendu désormais incapable de la "contenir". L'énonciation est impossible quand son contenant psychique n'est plus (Altouniana, 2008 cité dans Veuillet-Combiér, 2016, p.207).

Dire c'est être en partie capable de me mettre en mots, mais quels mots peuvent dire ce qui n'est pas pensable? Cette question, Mugiraneza (2014) l'exprime à Ghislaine Capognat-Bardet lorsqu'elles évoquent qu' :

elle ne trouve pas les mots parce que les mots sont blessés, mais aussi ne suffisent plus pour dire l'immensité de ce qui lui est arrivé. Comment dire, pour une mère, qu'on a assisté à la mise à mort de ses enfants et que le tueur, qu'on connaît, qu'on a nourri, donc qu'on considère presque comme son enfant ou son frère, a rigolé en disant : « Toi, je ne te tuerai pas, tu es déjà morte, tu mourras de chagrin, tu es le chagrin incarné qui va passer sa vie à errer, il n'y a plus de vie en toi. » Comment dit-on cela (Mugiraneza, 2014, p.126).

La langue elle-même, ainsi que nous avons pu l'aborder précédemment a été attaquée par sa modification sémantique au service de la destruction, de la déshumanisation. La langue partagée par la communauté d'hommes a été remplacée par la linguistique du Mal signifiant ainsi pour le sujet la perte de tous ses repères et de ses racines (Fortin, 2006). La langue n'a plus de fonction de symbolisation. Le dilemme est donc double, dire ce qui n'est pas pensable, dans une langue qui est à la fois la langue d'avant « celle qui avait bercé, celle qui avait chanté l'amour [...] mais aussi celle qui a été l'instrument de conception du génocide » (Mugiraneza, 2014). Ainsi, et comme le rapporte Mugiraneza (2014), le mot travailler « *gukora* » devenu la désignation du fait d'aller tuer ne peut plus être le même après le génocide, tout comme le simple fait de prononcer le mot machette et, comme elle le mentionne, sans parler même de la toucher car elle a pris, et peut être même eu, une autre fonction que celle qu'elle avait initialement.

Enfin, pour Jean-Marie Kayishema (2009) évoquant la destruction de la langue, il faut pour le groupe (et donc pour ses membres) se réapproprier ou recréer sa propre langue. Propos que rejoint Mugiraneza (2014) et Sagarra Martin (2009) pour qui la reconquête de la langue est nécessaire à tout espoir de « réparation réelle » (Mugiraneza, 2014).

1.5.2.2 Faire entendre le génocide et vaincre la crainte de ne pas être cru.

Certains en ont à peine parlé mais même ceux qui n'ont pas arrêté de parler ressentent qu'ils sont parvenus à en dire très peu qui fût entendu (Laub, 2015 p.85).

Au-delà même de l'impossibilité de trouver les mots qui peuvent dire le génocide, il faut, pour pouvoir témoigner, qu'un autre, individuel ou collectif, soit présent pour recevoir ces mots. Or, beaucoup de rescapés rapportent, et cela quel que soit le génocide, avoir senti, après le génocide, qu'il ne fallait pas qu'ils racontent. Et, s'ils le

faisaient malgré tout, que leurs paroles n'étaient pas reçues avec beaucoup d'attention, ou tout simplement de considération.

A cet égard, notons que si le discours de la société envers les survivants, passe de l'injonction au silence à celui de la mise en avant du devoir de mémoire, il ne s'agit pas fondamentalement d'un désir d'accueillir la parole du rescapé. Ce changement peut entre autres résulter, tel que le décrit Waintrater (2003), d'une « formation réactionnelle du groupe culpabilisé de n'avoir pas su, en son temps, accueillir la parole des survivants ». L'engouement pour le témoignage relevant alors plus d'une volonté de « colmater les fissures » du lien social attaqué par le génocide que de faire circuler une parole sur ce dernier (Waintrater,2003).

Malgré l'accueil réservé à la parole du témoin :

l'adulte survivant, en tant que témoin, ne voudra pas se départir du « devoir de mémoire », du factuel, même si les faits semblent incroyables et faux, pensant authentifier l'événement par la preuve de sa parole (Pejoska-Bouchereau, 2014, p.10).

Témoigner implique donc d'énoncer à l'autre des faits incroyables tout en cherchant à être cru par ce dernier.

L'obligation testimoniale implique pour le témoin d'avoir un discours réaliste et de pouvoir tout dire ou du moins en dire le plus possible et cela, même si les faits sont de nature incroyable. Pour Viñar (2005) le témoignage cru amène son interlocuteur soit dans l'épouvante soit à se ressentir étranger à celui-ci.

Le témoignage du survivant est donc inaudible (Benestroff, 2010) car il plonge l'interlocuteur dans le psychiquement non métabolisable. Citant Semprun, Benestroff (2010) décrit l'effet du discours du témoin sur son interlocuteur et d'une certaine façon de la communication à ce dernier de l'effroi, du non métabolisable : « Ils sont en face

de moi, l'œil rond, et je me vois soudain dans ce regard d'effroi : leur épouvante », « C'est l'horreur de mon regard que révèle le leur horrifié ».

D'autre part, cette difficulté à penser le contenu du témoignage entraîne une résistance qui empêche, ou tout au moins parasite, la capacité d'écoute de l'interlocuteur (Chaintarreto, 2004).

Quand un rescapé raconte le génocide, il sent bien qu'on a du mal à le croire. C'est trop. Je l'ai déjà dit pour celui qui écoute, c'est trop, c'est comme si on exagérait. Si le rescapé a régulièrement l'impression de ne pas être cru, c'est que les gens en face de lui ont souvent envie de se convaincre que ce n'était pas si horrible que ça (Mujawayo, 2004 cité dans Mazina, 2005, p.129).

Le survivant se retrouve alors face à un interlocuteur qu'il expose à l'impensable, mais dont il attend, malgré la teneur de son discours et la levée même de défense qu'il peut susciter, que ce dernier authentifie son témoignage.

Cette recherche d'authentification de l'évènement par le témoignage convoque systématiquement un autre, qui, à l'image de la première attache judiciaire de cette notion, place l'interlocuteur dans une position de juge. C'est bien au juge que le témoin, par son discours, et par ce qu'il dit des faits, demande que sa parole soit considérée comme les faits mêmes pour lesquels il est présent.

L'interlocuteur du témoin, devenu juge et représentant du groupe d'appartenance humain (comme nous avons pu le voir précédemment), a alors le mandat quasi-judiciaire d'évaluer le positionnement du témoin par rapport aux faits dont il recherche l'authentification.

S'il est trop proche, trop impliqué, alors il lui sera reproché une trop forte subjectivité par rapport à son témoignage et, paradoxalement, si son témoignage est marqué par la

distanciation, l'élaboration ou clarification des faits, il lui sera reproché d'avoir une distanciation trop marquée avec son témoignage, voire de l'avoir fabriqué (Waintrater 2003).

Ces reproches paradoxaux, que le témoin ne peut satisfaire, marquent alors tout échange avec l'autre. Le témoignage, comme le témoigné, ne pouvant se dire et être transmis sans la marque subjective du témoin (Chiantaretto 2004). Il condamne donc systématiquement le témoin, à la crainte de ne pas être cru.

Cette crainte de ne pas être cru nous conduit directement à ceux avec quoi elle se retrouvera en tension : la nécessité pour le survivant de dire.

1.5.2.3 Nécessité du témoignage et travail du dire

Chacun doit connaître sa propre vérité enterrée afin d'être capable de vivre sa propre vie (Laub, 2015, p.84).

Au regard de ce que le génocide vient détruire, la reconstruction apportée par le témoignage peut être pensée à travers ce que des auteurs comme Laub (2015,) ou Sagarra Martin (2009) ont décrit comme sa dimension paradoxale.

Pour Laub, (2015), ce paradoxe, à propos du lien entre survie et témoignage, se compose de ce qu'une survivante de la Shoah exprime lorsqu'elle dit: « Nous voulions survivre, juste pour vivre un jour de plus après Hitler, afin de pouvoir raconter notre histoire » mais également de sa réciproque. Car, selon son expérience, : « les survivants n'avaient pas seulement besoin de survivre pour pouvoir raconter leur histoire, ils avaient aussi besoin de raconter leur histoire afin de survivre » (Laub, 2015).

Ce paradoxe traduit donc, la nécessité qu'ont les rescapés de dire et de faire connaître leur histoire, tout en étant entendus dans ce qu'ils ont à dire de celle-ci. Car, ce n'est

qu'à ce prix qu'ils pourront connaître leur histoire, et se protéger des fantômes du passé (Laub, 2015). Pour Sagarra Martin (2009), ce paradoxe exprime également la nécessité, pour les survivants, de s'inscrire dans un « faire ». Essentiel à leur reconstruction, ce « faire » doit permettre aux instances témoignantes de contrecarrer « l'enlèvement de leur être » (Sagarra Martin, 2009).

Dans cette perspective, le « dire » du témoignage, est bien une condition nécessaire au saisissement par le survivant d'une part de sa propre expérience de l'impensable, de la destruction extrême (Sagarra Martin, 2009). Et, c'est par ce témoignage de l'impensable, que se réintroduit alors de la représentation et de la temporalité là où il y a eu déstructuration des processus de pensée (Chidiac et Barrois, 2014). Le témoignage permettant un rétablissement au moins partiel de la continuité brisée par le génocide (Chiantaretto, 2001).

Le témoignage, et c'est en cela qu'il apparaît des plus importants, permet d'instaurer « une différenciation des deux mondes » (Laud, 2015). Le témoignage l'instaure car il est un processus dialogique « permettant de faire face à la perte, de traverser la douleur, de témoigner et de clore » (Laub, 2015) permettant ainsi au sujet de vivre une autre répétitions, une autre séparation (Laub, 2015). Le témoignage permet donc une différenciation entre ce que l'on peut désigner comme les deux mondes : le détruit et l'actuel. Cette différenciation permet alors au survivant de ne pas, ou de ne plus être dirigé par le primat de la mort, ou de la nostalgie. Primat qui orientait tout investissement vers un culte des souvenirs ou, qui le poussait à rechercher à établir un substitut du passé dans le monde actuel. Par la différenciation de ces deux mondes, et donc, au prix du renoncement à l'espoir que les disparus puissent revenir, le témoignage pourra permettre l'émergence d'une place pour l'autre chez le survivant (Laub, 2015).

Le témoignage a aussi vocation à diminuer la présence du sentiment d'inquiétante étrangeté que ressent le rescapé vis-à-vis de son environnement. Fruit d'un désir plus ou moins conscient, le témoignage qu'il réalise a entre autres, pour objectif d'éduquer le public. Cette éducation devant rendre l'autre, l'environnement, plus réceptif à l'expérience vécue par le survivant (Waintrater, 2003). C'est par l'intermédiaire de cette éducation que le témoin aspire à rendre l'environnement plus compréhensif et moins étrange pour lui. Une telle modification de l'environnement entraînant là une diminution du sentiment d'inquiétante étrangeté qu'il peut être amené à ressentir vis-à-vis de ce dernier.

Les quelques éléments que nous venons d'aborder nous ont permis de concevoir la nécessité et l'apport pour le survivant du témoignage. Mais cette parole, ne se fait pas d'elle-même, elle « n'est jamais automatique, elle est le résultat d'une longue agonie qui risque constamment de faire basculer l'individu dans la folie, l'isolement et la négation de soi. » (Sagarra Martin, 2009 p.150). C'est ce chemin vers la parole que nous nous proposons d'évoquer au travers des risques entourant l'émergence comme le devenir de cette parole.

1.5.3 Risque du témoignage pour le sujet

L'énonciation, le dire du témoignage suppose, ainsi que nous l'avons vu, de se confronter à la difficulté de trouver des mots pour dire, pour transmettre, tout au moins de façon partielle l'impensable. Mais là ne sont pas ses seules difficultés sur le chemin du témoignage.

Une fois des mots trouvés, des états d'âme vécus, le témoin devra proposer ses mots, son futur témoignage à l'autre. Le témoignage ne pouvant devenir un témoignage sans la présentation de celui-ci à un tiers. Mais, comme nous allons le voir, cette proposition à l'autre est aussi une prise de risque pour le survivant.

Le risque inhérent à la présentation du futur témoignage à l'autre est, comme le décrit Semprun, celui du mutisme, de la mort. Il suppose donc que le survivant l'affronte dans sa démarche pour devenir témoin, comme dans celle d'être témoin. Car, comme Benestroff (2010) le rappelle à propos des rescapés des camps n'ayant pu témoigner juste après leur libération,

la mort intériorisée les habite comme si leur condamnation était différée mais sans cesse réaffirmée. Parler, raconter témoigner, implique [pour eux] une confrontation à la mort trop violente (Benestroff, 2010, p.46).

La transmission à l'autre, au cœur du processus de témoignage amène intrinsèquement le témoin à devoir se dessaisir au profit de son interlocuteur d'une partie de son intime, de son intime de l'impensable. Ce dessaisissement peut s'avérer particulièrement menaçant (Bourgeois-Guérin, 2012) pour le survivant qui, par la même, rompt le lien exclusif qu'il avait avec ce passé, au profit d'une exposition publique (Bourgeois-Guérin, 2012).

Cette donation peut alors aboutir à deux formes de risques pour le témoin.

Le premier est un non-saisissement de sa parole par l'autre. Cet échec du processus de communication pouvant être dû à la teneur, à la forme ou au caractère inaudible de ce qui est communiqué. Il plongera alors le rescapé dans une effroyable solitude, dans un mutisme solitaire.

Le deuxième risque pour le témoin est, une fois sa parole saisie par son interlocuteur, qu'elle soit détournée. Sa parole ne lui appartient plus totalement, dès lors qu'elle est saisie par l'autre, consécutivement à la réussite du processus de témoignage. Elle devient alors potentiellement détournable par l'autre, par la curiosité morbide, par la recherche scientifique... Elle peut même être détournée et/ou saisie pour nourrir plus ou moins directement le discours négationniste (Bourgeois-Guérin, 2012).

L'impératif du dire qui mène le survivant au témoignage ne peut pas lui garantir un processus d'échange avec l'autre sans risque pour lui-même (ainsi que nous venons de l'évoquer). Il ne peut pas non plus lui garantir, pour reprendre cette formule de Semprun, de réussir « à dire la mort pour la réduire au silence » (cité dans Benestoff, 2010, p.10). L'écueil pour le témoin est alors, que sa vie entière soit dirigée par la recherche perpétuelle de dire, comme d'être entendu.

Cette compulsion à dire peut s'exprimer à travers la recherche des mots les plus justes, des meilleures conditions pour dire, d'un niveau assez satisfaisant d'écoute etc., transformant alors la vie en un témoignage perpétuel. Cette vie, totalement dévouée à la lutte perpétuelle « du dire », en devient, en elle-même son incarnation avec ce que cela comporte également comme risque. Nombreux sont ceux, devenus, selon l'expression de Primo Levi, des témoins professionnels dont le témoignage aura raison de leur vie jusqu'à les conduire au suicide.

Évoquant ce risque, Waintrater (2003) rappelle que pour de nombreux auteurs comme Primo Levi, Paul Celan, Jean Améry, Bruno Bettelheim.... Leur témoignage n'a pas réussi à :

[les] délivrer du fardeau testimonial, au point que ce dernier a fini par avoir raison d'eux » [...] [sans leur avoir permis de] venir à bout de la négativité radicale dont ils sont devenus, en quelque sorte, les stèles vivantes » (Waintrater, 2003, p.17).

1.5.4 L'espoir de la prévention

Il n'est ni facile ni agréable de sonder cet abîme de noirceur, et je pense cependant qu'on doit le faire car ce qu'il a été possible de commettre hier pourra être tenté à nouveau demain (Levi, 1989 cité dans Sagarra Martin, 2009, p.161)

Primo Levi l'exprime, « il n'est ni facile ni agréable de sonder cet abîme de noirceur » mais par le témoignage l'espace collectif peut devenir celui de la remémoration commune. L'espace où la dénonciation de ce qui s'est passé, peut porter l'espoir que cela ne se reproduise plus. Car c'est bien dans l'espoir de chaque témoin que d'éveiller, chez celui qui n'a pas vécu le « mal absolu » ou n'y a même pas songé, l'importance qu'il n'advienne plus (Sagarra Martin, 2009).

C'est donc par le témoignage et l'invitation qu'il comporte que l'autre devient lui-même à son tour le témoin passeur de mémoire que le rescapé, premier témoin, interpelle l'autre. Il le fait dans l'objectif que le temps ne vienne pas donner de nouvelle forme au mal absolu. Cette prévention recherche alors à contrer ce que Makagasana décrit comme une inexorable répétition de l'humanité qui :

à force de pardons et de retrouvailles et d'absolutions et d'oublis [...] recommence ses génocides à intervalles réguliers. Les Arméniens, en 1915. Les juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, le Rwanda aujourd'hui (Mukagasana, 1997 cité dans Sagarra Martin, 2009, p.157)

1.6 Création littéraire et traumatisme génocidaire

1.6.1 Du témoignage à la création littéraire

Après avoir abordé le témoignage lorsqu'il concerne un génocide, nous évoquerons une forme spécifique de ce témoignage : la création littéraire. Dans cette perspective, la première question que nous pourrions nous poser est celle de la justesse de cette position. Doit-on différencier fondamentalement le témoignage que nous venons d'aborder du témoignage littéraire ? Ce qui revient à se demander si l'on doit différencier « l'acte de se porter garant de ce que l'on observe » (Chiantaretto 2004) de la représentation qu'il peut prendre ? Pour Chiantaretto (2004), la différenciation n'est pas pertinente, s'agissant, selon lui, de deux modes de réalisation du même acte, dans le même registre : celui de l'interlocution (Chiantaretto 2004).

Cette affirmation de non-différenciation fondamentale amène tout de même un élément de différenciation significatif bien que non fondamental : avec l'utilisation de l'écriture comme mode de réalisation du témoignage, s'opère « une radicalisation des enjeux de la parole » (Chiantaretto 2004).

Cette radicalisation des enjeux se retrouve tout d'abord dans le partage de l'expérience du témoignage. Car, pour qu'il y ait témoignage, il est nécessaire qu'il y ait une certaine continuité dans le temps et l'espace socio-relational, de l'évènement témoigné comme dans celui de l'inscription du témoignage (Chiantaretto, 2004). L'écriture donnant « un lieu d'inscription sous la forme d'objet partageable », « reproductible et répétable à l'identique » « mêlant le passé et le présent », cette continuité d'expérience se retrouve alors maximisée par l'utilisation de cette forme de témoignage (Chiantaretto, 2004).

D'autre part, le témoignage dans sa forme écrite octroie à celui qui témoigne un pouvoir de conviction qui, lui aussi, est intensifié. Si, tel qu'évoqué précédemment, le témoin se retrouve pris dans un jugement impossible entre, d'une part, le risque d'une trop grande subjectivité et, d'autre part, celui d'une trop grande distanciation vis-à-vis de l'évènement qu'il vient attester, la dimension écrite de son témoignage ne pourra lui être que bénéfique. Le témoignage écrit, par la séparation qu'il opère entre le témoin et le témoignage, ainsi que par la reproductibilité qu'il confère à celui-ci permet un renforcement de la certification autoréférentielle du témoigné (Chiantaretto, 2004).

Enfin, et nous aurions pu commencer par cet élément, tant il est fondamental pour qu'un témoignage existe, le témoignage écrit est plus aisément entendable et/ou moins difficile à écouter. Chiantaretto (2004) lie cette plus grande capacité du témoignage écrit sur le génocide, au fait que l'écriture suppose un travail préalable dû au processus de création littéraire. Ainsi, le témoin a dû utiliser, préalablement à la communication de son témoignage, un espace psychique d'élaboration du traumatisme et réaliser un travail de subjectivation propre à la création littéraire.

Maintenant que nous avons abordé la création littéraire en tant que forme de témoignage sur le génocide, il nous apparaît pertinent de revenir quelque peu sur la compréhension que la littérature dégage de la liaison entre un traumatisme (d'un point de vue général) et une création littéraire. Par la suite, et de manière moins concise, nous nous attacherons à exposer une analyse du processus même de la création littéraire : le travail créateur. Enfin, il nous apparaît important de préciser avant le début de cette section que cette thèse touche à différents champs de connaissance, notamment en étude littéraire. Cependant, cette thèse s'inscrivant dans le cadre d'une recherche en psychologie et tous les champs de connaissance n'étant pas exploitable dans un tel travail, nous avons dû nous concentrer sur les éléments théorique directement liés à la psychologie d'approche psychodynamique.

1.6.1.1 Traumatisme, création littéraire et travail créateur

Tout ce qu'on ne peut pas penser, il faut l'écrire. L'impensable, il faut l'exorciser dans l'écriture, comme par une conjuration du sort, c'est le seul moyen que le cerveau n'explose pas (Jelinek, 2007 cité dans Emmanuelli, 2007a, p.41)

Pour Assoun (1998) comme pour Anzieu (1981), l'écriture est liée au traumatisme. L'acte d'écriture étant pour le premier une sorte de « seconde édition » du traumatisme primitif et pour le deuxième, le lieu où « quelque chose », dans une dynamique d'après coup, peut se dire. Ces deux auteurs rejoignent en cela une compréhension de l'écriture et de sa temporalité qui ne peut se faire sans l'interrogation des modifications psychiques du /ou des traumatismes que le sujet créateur a pu vivre tout au long de sa vie.

Scellant sur ce point un lien singulier entre une création littéraire et un traumatisme psychique, Jean-François Chiantaretto (1998) note que leur relation est de nature réciproque. L'écriture est un témoignage sur le trauma tout en étant un support pour celui-ci. Pour Assoun (1998), la liaison entre écriture et traumatisme relève d'une

dimension économique. Cette dimension économique apparaît aux différents stades du travail créateur, démontrant que l'écriture puise directement sa source d'énergie dans le trauma et ses représentations inconscientes. À partir de cette liaison économique, Assoun (1998) analyse d'ailleurs la jouissance de l'écriture comme devenant alors : « l'effet » et « l'antidote » du trauma. Cette dimension économique de lien entre l'écriture et le trauma nous amène donc à aborder le travail créateur, processus de création de l'œuvre littéraire.

1.6.1.2 Le travail créateur : éléments théoriques

La création littéraire, d'un point de vue psychanalytique, est le résultat de ce que Freud a décrit comme le travail créateur, au même titre que le travail psychique ou le travail de deuil. Pour comprendre les différents enjeux de la création littéraire et de son processus, Anzieu (1981) développe une analyse de ce qu'il nomme le travail créateur. Inscrit dans la conception freudienne du travail créateur, Anzieu décompose ce processus en cinq phases distinctes. Tout au long de ces cinq phases, Anzieu (1981) s'attache à y révéler les mouvements et les défenses psychiques qui sont à l'œuvre, permettant ainsi l'accès à une compréhension dynamique du processus de création. Ces cinq phases ne sont pas toujours identifiables et n'ont pas toujours lieu, lorsqu'il y a création littéraire. Parfois elles se condensent, varient (Emmanuelli, 2007a) mais elles fournissent, d'un point de vue psychologique, une grille de compréhension du processus et des remaniements psychiques à laquelle le créateur peut être confronté dans son travail de création. Nous avons décidé d'exposer cette conceptualisation du travail créateur, même s'il ne s'applique pas d'une manière unique à l'écriture du traumatisme génocidaire. Cette décision a été motivée par le fait qu'Anzieu évoque comme origine un large contexte de crise psychologique pouvant inclure, nous le pensons, celle résultant d'un génocide puisque qu'incluant les crises psychologiques liées au désastre social ou au deuil. Pour cela, nous nous appuyons également sur ce qu'Emmanuelli (2007a) précise, à propos de l'expérience à l'origine de la création dans

le travail créateur, tel que conceptualisé par Anzieu (1981). Selon lui, il s'agit d'une expérience advenue, non enregistrée, non éprouvée par le sujet ou, et là est le point qui nous intéresse, d'une expérience où le sujet n'existait pas comme sujet apte à l'éprouver. L'évènement à la source de la création étant impensé, innommable, irreprésentable, improuvable pour le sujet. Et, ainsi qu'il le rappelle en reprenant les propos de de M'Uzan et d'Anzieu, la création se fait dans une difficulté de symbolisation pour « s'en saisir, ou mieux encore, pour s'en dessaisir en l'expulsant « dans l'œuvre » » (Emmanuelli, 2007a).

Conscient de la spécificité du traumatisme génocidaire tel que nous avons pu l'aborder précédemment, il apparaît tout de même que la compréhension du travail créateur dégagé par Anzieu ne peut qu'éclairer celle du travail créateur chez le survivant. Pour cette raison, nous abordons maintenant les cinq phases du travail créateur telles que développées par Anzieu, en avertissant le lecteur que nous traiterons des spécificités du travail créateur sur le génocide par la suite.

Première phase :

Le tout premier temps composant le processus de création littéraire est celui qu'identifie Anzieu (1981) comme le temps d'une crise intérieure. Cette crise, déclencheur du processus créateur, est étroitement liée à une crise psychologique, affective, telle que peut être celle résultant du décès d'une personne proche, ou encore, d'un désastre social. De nature individuelle, cette crise peut admettre une dimension collective. Caractérisée par une régression et/ou une dissociation du Moi, cette crise peut être cependant freinée par la rigidité défensive d'un sujet névrotique. Rigidité engendrée en réaction à la confrontation avec des angoisses de type psychotique. L'aspect non pathologique de cette phase de régression et de dissociation est garanti selon lui, par :

la double capacité du Moi de régresser et de tolérer ce qui surgit alors – fantasmes inattendus, accès d'angoisse, autres affects intenses, approche d'un vide où se perd la substance de l'être, instauration d'une immobilité posturale mortifère ou déclenchement d'une agitation motrice effrénée- [et qui] constitue la condition du passage à la seconde phase du travail créateur (Anzieu, 1981, p.98).

Deuxième phase :

La deuxième phase de création décrite par Anzieu (1981) est celle de la prise de conscience de représentants psychiques inconscients. Il s'agit pour le Moi dédoublé, observateur de soi lors de la régression et/ou de la dissociation, de prendre conscience de représentants psychiques inconscients. Ce processus s'effectue par changement topique et est le résultat d'un double mouvement psychique : la levée de la censure, entre l'inconscient et le préconscient, et de celle entre le préconscient et le conscient. Résultat d'une forte stimulation pulsionnelle le premier de ces mouvements crée une « suralimentation » qui permet aux représentations inconscientes d'utiliser le préconscient comme noyau de symbolisation. A ce sujet, Anzieu (1981) précise que : le représentant psychique inconscient est une représentation mentale refoulée d'une pulsion jugée dangereuse pour le Moi et dont la liaison a été rendue possible en raison de sa similitude ou sa contiguïté avec une autre pulsion. Cette pulsion peut être de trois natures : sexuelle, agressive, ou, en partie sexuelle et agressive.

Le deuxième mouvement psychique et topique concerne quant à lui le passage d'une représentation du préconscient au conscient. C'est à partir d'un Moi dédoublé et apte à l'observation par le maintien - à la différence du rêve - des fonctions d'attention, de perception et de notation, que pendant la régression, il se fait un travail de déplacement permettant de lier les représentations préconscientes à des représentations de mots ou de formes. Ce travail de liaison permet aux représentations préconscientes liées à des représentations symboliques, d'accéder au niveau conscient du créateur.

Anzieu (1981) décrit alors le créateur comme assailli de doutes sur la nature de ce qu'il saisit. Porté par la pulsion d'autodestruction, le créateur associe ce qu'il saisit à un délire personnel et ne peut le dépasser que par la vérification de la nature de son saisissement. Fréquemment, c'est par l'intermédiaire de ce que Anzieu (1981) nomme un appui décisif qu'il y parvient. Cet appui peut prendre la forme d'« un ami [qui,] par ses réactions spontanées, garantit la validité –car elles résonnent en lui ou en elle profondément - des représentants psychiques archaïques » (Anzieu, 1981) apparus chez le créateur. Cette vérification par le biais de l'autre assure l'auteur que ce qu'il saisit n'est pas un délire ou une hallucination, ce qui lui permet ainsi d'accéder à la troisième phase du travail créateur.

Troisième phase :

La troisième phase du travail du créateur consiste quant à elle à « instituer un code et lui faire prendre corps ». A ce stade, le créateur saisit quelque chose de sa réalité psychique qui - sans ce que Anzieu nomme « le retournement épistémologique » - ne deviendrait que marginal ou étranger à lui-même. Le retournement épistémologique est le temps d'un déplacement de quantité pulsionnelle vers ces représentations psychiques « saisies » et celui d'un déplacement topique créateur d'un code. Le code est :

[le] représentant inconscient d'un processus ou d'un état psychique primaire [qui] fournit le dynamisme organisateur de toute une série, de toute une complexité de processus psychiques secondaires (Anzieu, 1981, p.116).

Il est le processus organisateur auquel l'auteur doit donner corps. Pour réaliser cela, le créateur peut procéder selon trois différents processus.

Le premier de ces processus est nommé par Anzieu (1981) : « la projection des sensations corporelles du créateur ». L'auteur projette alors des sensations qui lui sont

connues, afin de créer les personnages de son œuvre. A l'inverse de l'auteur, ces personnages ont un fonctionnement psychique entièrement subordonné au fonctionnement corporel. L'écriture est alors à considérer comme une rupture de l'esprit et du corps permettant à l'écrivain de se servir de ce qui « l'embarrasse » (Anzieu, 1981) pour fournir un corps à ses idées et à ses personnages.

Le second processus qui permet à l'écrivain de donner corps à son code organisateur est « la construction de l'œuvre comme corps métaphorique ». Le créateur construit alors son œuvre en la considérant en elle-même comme ayant un corps métaphorique, comme un corps imaginaire et total.

Le dernier processus par lequel l'auteur peut donner corps à son œuvre, tout en se tenant hors du sien (imaginaire ou réel), est en créant à partir du texte, et du code qui l'organise, un corps qui lui est propre. Anzieu (1981) nomme ce processus « l'effort pour tirer le texte organisateur du texte, le corps même, le corpus du texte ».

Le choix de ce code est le temps de la réintroduction du Surmoi (lieu originare du code), qui entre, au sein du Moi, en conflit avec le Moi Idéal. De cela, ressort soit une œuvre familière marquant la conformation du Moi au Surmoi, soit, une œuvre originale issue d'une double satisfaction : celle du Moi Idéal par l'unification en un tout symbiotique de codes opposés, et celle du Surmoi par l'ordre et la contrainte instaurés via ce nouveau code.

Anzieu (1981) identifie quatre types de résistances en fonction des différentes décompositions de cette troisième phase du travail créateur. Le temps du saisissement du code, dirigé par la peur de réussir. Le temps de l'incarnation du code, lieu de résistances issues majoritairement de fantasmes et d'identification du sujet créateur pouvant se révéler pour ce dernier aussi stimulant qu'inhibant ; et parfois également de résistances dues au choix du matériau pour la création. Et enfin le temps du « don

symbolique de sa peau et de ses organes à l'œuvre» (Anzieu, 1981) qui est quant à lui, habité par des angoisses vives répondant à l'idée que « plus le créateur dépense son énergie pulsionnelle, plus il hâte sa mort » (Anzieu, 1981).

Quatrième phase :

Parfois, le travail créateur se cantonne à ces trois premières phases mais, lorsque ce n'est pas le cas, il entre dans ce que Anzieu (1981) nomme la quatrième phase du travail créateur : « la composition proprement dite de l'œuvre ». Constituée selon la réalisation plus ou moins totale de la troisième phase du travail de création, cette composition peut, redoubler symboliquement le code générateur de l'œuvre et le déplacer sur une partie de l'œuvre (personnage, épisodes secondaires), ou l'occulter.

Ce quatrième temps, note Anzieu (1981), est le moins étudié car éloigné de l'inconscient. Il est le lieu de l'élaboration secondaire et il correspond principalement à « une activité d'accompagnement de la création et non plus de création en tant que telle » (Anzieu, 1981). Cependant, cette avant-dernière phase du travail de création n'en reste pas moins le temps d'un conflit fondamental entre le Moi Idéal et le Surmoi du créateur que nous retrouvons notamment dans le travail du style de la future œuvre littéraire.

Cinquième phase :

Dernière et cinquième phase du travail créateur : « la production de l'œuvre au-dehors », est le temps des résistances inconscientes. Il s'agit d'une phase où l'auteur doit accepter la possibilité que sa création ait une vie éphémère ou à l'inverse, une vie propre hors de ses espérances (Anzieu, 1981). Les enjeux de cette ultime étape du travail créateur relèvent donc du rapport du créateur à son œuvre et du créateur au public à qui elle est destinée.

Anzieu (1981) décrit ainsi deux types de relations entre le créateur et son œuvre sur le point d'être achevée. La première, mise en place pour diminuer ou éviter l'angoisse du vide ou de la perte due à l'achèvement de l'œuvre, consiste à la laisser inachevée, ou à passer directement à une autre tâche. La deuxième, consiste quant à elle en une modification infinie de l'œuvre, voire même à des amputations de l'œuvre l'empêchant d'amorcer toutes formes de vie propre.

La deuxième décomposition de cette cinquième phase du travail créateur est celle de la soumission de l'œuvre à un public (Anzieu, 1981). Dirigée en partie par concept d'identification projective, cette ultime étape dépend de l'évolution de la perception de l'œuvre, objet du créateur, mais également de sa perception du public. Selon Anzieu (1981) il y a à ce stade deux configurations dépendant de l'intériorisation de l'œuvre. Si, lors de sa rencontre avec le public, l'œuvre est un bon objet intériorisé par le créateur, elle conservera ce statut et suscitera chez le créateur une recrudescence d'avidité angoissante motivée par le regret de ne pas avoir conservé la jouissance exclusive de cette œuvre. Mais, si l'œuvre apparaît à son créateur comme extérieure à lui, par le processus régissant l'identification projective, elle deviendra un mauvais objet. Dans cette situation, le créateur redoutera alors d'être le sujet d'attaques émanant du lecteur bien que trouvant leurs origines dans la projection d'un objet devenu mauvais pour lui et projeté sur le lecteur. Cette ultime étape du processus de création est le temps d'angoisse projective pouvant amener la destruction ou la non-naissance de l'œuvre.

Il paraît important de préciser, ainsi que le rappelle Anzieu (1981), qu'une fois ce processus accompli et donc le texte créé, il doit être présenté à l'entourage pour être connu et reconnu.

Pour finir notre exposé théorique, nous aborderons donc ce que la littérature dégage de la spécificité de l'écriture et de son processus de création lorsqu'elle s'inscrit dans le cas unique d'un témoignage du génocide.

1.6.2 Apport et spécificité du travail de création en lien avec le génocide

1.6.2.1 Appel au lecteur, témoin en devenir

Dans la continuité de ce que nous avons pu évoquer, de la relation entre le témoin et celui qui l'écoute, la relation entre l'écrivain et son lecteur est aussi teintée, par le choix de l'écriture comme forme de communication.

Le lecteur, à l'image de celui qui reçoit un témoignage, est sollicité comme interprète, comme témoin garant d'une écoute (Chiantaretto, 2014). Il prend cette responsabilité de l'écrivain qui, tout seul lors de la création de l'œuvre, ne pouvait s'acquitter de celle-ci faute d'autre disponible.

Le lecteur est donc, par son propre appel à cette écriture, pris à témoin de ce que l'écrit donne à lire. Car, comme le mentionne Emmanuelli (2007a), si le créateur du texte est travaillé lui-même par le processus de création, le lecteur, tout comme l'auditeur, l'est aussi. Et cela, même si « les textes ont comme objectif premier la transmission de la dissolution de soi et du monde » (Sagarra Martin, 2009) leurs destinataires apparents les obligent à se replier sur un imaginaire qui leur est accessible. Ce repli se faisant au prix de sacrifices pour les destinataires réels (les morts) de leur témoignage (Sagarra Martin, 2009).

Tout lecteur se retrouve confronté dans la narration du trauma qui lui est faite par l'écrivain, à ses propres « rêveries », voire à ses propres « cauchemars vivants » (Chidiac et Barrois, 2014).

Par conséquent, il se fait lui-même le témoin d'« une parole et [d']une émotion vivantes » (Chidiac et Barrois, 2014). C'est ainsi que le lecteur, devenu témoin, se donne et se retrouve avec la potentialité d'incarner et/ou de permettre, la poursuite d'une continuité de partage de l'expérience (Chiantaretto, 2004).

1.6.2.2 L'écriture du génocide, force d'inscription

Le récit d'un survivant est toujours une commémoration, et ses livres sont des « sortes de monuments de papier érigés en mémoire de ceux qui ont disparu » (Boursier, 2012). Ces mémoriaux recueillent alors le témoignage même du survivant à la différence des stèles ou autre monument. Il peut par conséquent devenir un objet de commémoration encore plus puissant que ceux-ci car le témoignage qu'il recueille se retrouve démultiplié par l'utilisation de l'écriture. Il en est de même pour tout recueil réunissant les mots du témoin.

Cet objet, constitué des mots que le témoin a choisis pour dire, se retrouvant alors sous la forme d'un objet partageable, reproductible, répétable à l'identique. C'est donc par la création de ces objets partageables et commémoratifs que le témoin-auteur a pour but de déjouer, à l'image de tout témoignage, l'une des dimensions si particulières du génocide, celle de tenter de ne laisser ni témoin, ni trace de ce qu'il a été.

1.6.2.3 Un espace psychique favorable et liant

Robin (1998) identifie que la création littéraire permet la création d'un espace transitionnel. Rejoignant les propos de Anzieu (1981), Robin (1998) décrit cet espace transitionnel comme un lieu où peut se réaliser une mise à distance, même s'il ne permet pas à lui seul de venir à bout, ou de trouver une explication à un événement.

Cet espace permet alors à l'auteur de pouvoir l'objectiver « hors soi », lui autorisant la sollicitation de l'écriture comme d'un espace d'élaboration psychique du trauma

(Chiantaretto, 2001). L'écriture a le pouvoir, comme le rappelle Fortin (2006), d'inventer, par le biais du saisissement des mots, des « supports et surfaces effacés ou disparus dans la dissolution du monde ».

L'écriture est force de liaison. Et, c'est ainsi qu'elle intervient au niveau de la mémoire. Cette mémoire hantée, comme nous avons pu l'évoquer, par la répétition traumatique, trouvera ainsi un chemin vers l'élaboration utilisant le « tissage » et « l'historisation » rendu possible par le biais de l'écriture (Chidiac et Barrois, 2014).

Cette force de liaison mise en branle par l'écriture est également visible dans la réappropriation de soi par le biais de la création d'une articulation très serrée entre le soi et les autres (Levallois, 1998).

L'écriture qui « met à plat les douleurs infligées » (Brunetaux, 2011) rétablit aussi un certain degré de subjectivité (Brunetaux, 2011). Pour Chiantaretto (1998) ce degré de subjectivité est introduit par la liaison entre le traumatisme lors d'un génocide et l'écriture, car elle même porteuse intrinsèquement d'un processus de subjectivation.

Ce qui fait dire à Fortin (2006) que l'écriture permet une renaissance du langage. Renaissance qu'il lie directement à la remise en mouvement par l'écriture, d'une langue subjective évoquant pourtant, le temps de l'absence de toute subjectivité. Réappropriation subjective qui, pour Rose (1999) s'opère par le biais d'un récit de soi-même à soi-même dont l'incarnation est la création littéraire et la construction d'une œuvre.

1.6.2.4 Ecriture bénéfique ou trauma sans fin

J'étouffais dans l'air irrespirable de mes brouillons, chaque ligne écrite m'enfonçait la tête sous l'eau, comme si j'étais à nouveau dans la baignoire de la gestapo [...] j'échouais dans ma tentative de dire la mort pour la

réduire au silence : si j'avais poursuivi, c'est la mort, vraisemblablement, qui m'aurait rendu muet (Semprun, 1994 cité dans Benestroff, 2010, p.47)

A l'image de tous processus d'élaboration du traumatisme, l'écriture quand elle vient se lier au traumatisme génocidaire oscille toujours entre élaboration et répétition.

L'auteur se retrouve alors à cheminer, tel un marcheur, sur la crête d'une montagne. Observant, oscillant tantôt vers un flanc, tantôt vers l'autre, il avance pour dire toujours plus haut. Cherchant le lieu, le cadre d'où il pourra faire porter au mieux sa voix. Il avance entre les flancs pentus et impraticables de cette montagne, semblant diviser d'un côté, futur et passé réunis par l'absence du traumatisme, et de l'autre, ce qu'il a vu, a subi et où une partie de lui comme des siens est restée définitivement.

S'il marche sur son chemin du témoignage, c'est peut-être dans l'espoir de dire à la verte vallée ce qui est arrivé quand le soleil s'est décidé à laisser la place à la noirceur, dans la vallée voisine.

C'est pour cela qu'il cherche le point le plus haut, celui aussi où les deux mondes et son propre chemin semblent se réunir. Mais le sommet est-il l'atteinte d'une paix intérieure ? Ou cette utopie n'est-elle pas juste le lieu d'où sa parole portera au plus loin son témoignage ?

Telle est la question. Une fois ce point atteint, son prochain pas ne devrait-il pas le rapprocher de ce lieu où la montagne rencontre la plaine ? et où le trauma rencontrera de nouveau l'avenir ?

Si tel est le cas, cela ne signifierait-il pas la destruction de toute séparation entre ces deux mondes ? Une destruction qui pourrait ramener l'auteur dans le chaos, là où il ne pourrait éviter la confrontation à la résurgence du passé, dans l'actuel, comme dans le futur.

Si chaque nouveau pas porte ces questionnements, ces potentialités, ils semblent cependant inévitables pour le marcheur car lui garantissant de ne pas se retrouver de nouveau dans un monde immobile, dans un monde où il ne faudra plus penser. Dans un monde qu'il ne connaît déjà que trop bien. Alors peut-être, comme d'autres témoins avant lui, il pourrait décider de ne pas continuer cette randonnée si coûteuse.

La littérature, moins imagée en la matière, nous décrit ainsi que le travail de création suppose que le créateur supporte de se replonger dans la douleur asphyxiante (Litt159) du traumatisme sur lequel il écrit. Cette douleur, Benestroff (2010) décrit qu'elle est si forte qu'elle offre même « la tentation du suicide ». Car, même si l'écriture réveille un degré de subjectivité, elle ne peut supprimer pour autant le traumatisme (Brunetaux, 2011). Pour Benestroff (2010), l'écriture pourrait alors avoir la forme « d'un remède contre la mélancolie, en figure de résilience ».

Elle reste, tout comme nous avons pu le voir à travers la notion de témoignage et du lien entre écriture et élaboration traumatique, à la fois une parole du traumatisme mais également un support de celui-ci (Chiantaretto, 1998). L'écriture pouvant alors créer, à partir du traumatisme dont elle est issue, un autre traumatisme pour l'auteur.

Cette nouvelle confrontation traumatique, comme le mentionne Brunetaux (2011) et Waintrater (2003), ramène l'auteur dans l'univers traumatique qu'il a déjà pu connaître. Cette nouvelle confrontation traumatique, tous les auteurs ne l'accepteront pas ou n'auront pas les capacités ou les ressources pour y être de nouveau confrontés. Alors, comme l'évoque Waintrater (2003) citant à ce propos de nombreux auteurs-témoins célèbres, face à ce retour dans l'univers du mal, nombreux n'auront pas d'autre choix que de mettre fin à leurs jours.

1.7 Objectif de recherche et question de recherche

1.7.1 Objectif de recherche

Après avoir, par l'intermédiaire de notre contexte théorique, abordé les différentes notions en lien avec les thèmes de cette recherche, il nous faut aborder l'objectif que s'est donné cette recherche.

Cet objectif de recherche est parti du constat que certains survivants, ou témoins du génocide qui a touché les Tutsis du Rwanda en 1994, ont pu écrire, créer des textes, dans des formes plus ou moins directes, à partir, et sur leur expérience de vie pendant ce génocide.

Parallèlement à cela, nous sommes partis du constat que l'expérience de vie d'un individu pendant un génocide pouvait relever d'un caractère traumatisant. Et, tel que nous avons pu l'aborder précédemment, que ce traumatisme pouvait relever de spécificités inhérentes à la forme de violence à laquelle le sujet avait été confronté.

Notre objectif de recherche s'est donc constitué autour d'une volonté de saisir et de mieux comprendre, ce que de telles formes de créations pouvaient représenter, signifier pour son auteur.

Partant de cet objectif de recherche, il a fallu prendre en considération le fait que ces formes de créations étaient le fruit d'un processus de création de leur auteur, qu'elles évoquaient une expérience de vie potentiellement traumatisante de ces derniers lors d'un génocide, et qu'elles étaient destinées, d'une part à un autre en tant que tel, comme toute forme de création communiquée au public, mais également à exister en tant qu'œuvre autonome et séparée de son auteur.

Dans cette perspective de recherche, nous avons donc souhaité interroger la perception et le sens que le sujet-créateur de l'œuvre pouvait saisir de son processus de création

comme de son œuvre et, si tel était le cas, du lien entre celle-ci et le caractère traumatisant de l'expérience de vie qu'il y évoquait.

C'est donc dans cette perspective, et au vu du peu de recherches effectuées sur les écrits liés au génocide des Tutsis du Rwanda, que nous avons décidé de nous fixer comme objectif principal de recherche : l'étude des liens entre le sujet, son expérience de vie potentiellement traumatisante pendant le génocide et la création littéraire qui s'y rapporte.

1.7.2 Question de recherche

Fort de cet objectif de recherche, et afin de tenter d'y répondre à partir de ce que les sujets créateurs de ces textes pouvaient en dire, notre question de recherche appelait une démarche de nature exploratoire.

Pour cela, et afin d'explorer les liens entre une expérience de vie potentiellement traumatisante se rapportant au génocide des Tutsis du Rwanda, la création littéraire qui l'évoque et le sujet- créateur de celle-ci, nous sommes partis de la question générale de recherche : « Quel(s) lien(s) pourrait-il y avoir entre une création littéraire évoquant un récit de vie lors d'un génocide, son auteur et le traumatisme qui y est potentiellement lié ? ».

CHAPITRE II

MÉTHODOLOGIE

2.1 Sujets et critère d'inclusion

Les participants de cette étude sont au nombre de cinq. Sans révéler trop d'informations compte tenu des impératifs d'anonymat de cette recherche, mais afin d'esquisser un profil de ces participants, il est possible de dire que ces hommes et ces femmes avaient, au moment des entrevues, entre 50 et 70 ans (à l'exception d'un participant qui a moins de 40 ans).

Ils sont tous nés au Rwanda et résident actuellement, et depuis plusieurs années, en Amérique du Nord. Francophones, ils ont tous fait des études de niveau universitaire.

En 1994, tous étaient au Rwanda pendant le génocide. D'origines ethniques différentes, ils ont tous été au moins témoins de la violence à l'œuvre pendant cette période. À l'exception d'un participant (qui ne le rapporte pas), tous rapportent avoir vécu au moins une situation où ils ont ressenti une menace directe pour leur vie.

Tous les participants de cette recherche ont eu également une écriture qu'ils définissent comme liée à leur expérience de vie pendant le génocide. Ils ont tous soumis cette écriture au regard de l'autre, aux regards des autres, par le biais de la publication de leurs textes.

S'il était important pour cette recherche que le texte écrit par les participants ait fait l'objet d'une publication, sa forme, son style ne l'étaient pas. Aucune forme de publication comme de style d'écriture ne faisaient l'objet de définition précise visant à inclure ou exclure des participants. Le seul élément déterminant était que son auteur reconnaisse un lien entre son écriture et son expérience de vie lors du génocide et qu'il considère son écriture comme une forme d'expression de son expérience de vie. Ce lien a été présenté de façon conditionnelle à toute participation dans la lettre officielle de sollicitation communiquée à tout potentiel participant.

Il faut également noter que tous les participants ont également écrit au moins une œuvre en français, qu'ils ont liée à leur expérience de vie pendant le génocide, ils ne sont pas tous auteurs d'une œuvre unique.

Enfin, le dernier élément déterminant pour ces participants est qu'ils n'aient pas fait appel à une plume, c'est-à-dire une personne tierce pour écrire l'œuvre leur ayant permis de les inclure à cette recherche.

Ce dernier critère d'inclusion étant déterminé par l'objectif de cette recherche visant à saisir des éléments en lien avec le processus de création à proprement parler d'un texte écrit.

Le nombre restreint de critères d'inclusion de cette recherche avait plusieurs objectifs. Centré directement sur la présence des éléments que nous souhaitions interroger, la limitation de ces critères avait pour principal objectif de nous permettre de recueillir un matériel pertinent et suffisant pour la dimension exploratrice de cette recherche. Enfin, la limitation du nombre de critères de cette recherche avait également vocation à nous permettre de réaliser cette recherche malgré le nombre restreint de potentiels participants. Difficultés qui se sont d'ailleurs concrétisées lors du recrutement des participants.

2.2 Recrutement

Le recrutement des participants a directement été influencé par les critères de sélection des participants de cette recherche. De plus, ce recrutement ne pouvait pas forcément être effectué, ni même amorcé par le biais d'institutions ou de regroupements associatifs déjà en place. En outre, le caractère exploratoire de cette recherche n'incitait pas à passer par un regroupement déjà existant d'individus étant donné les potentiels biais et surtout l'homogénéité des participants que cela aurait pu induire.

Par conséquent, le recrutement des participants s'est fait en contactant plus ou moins directement et individuellement chaque participant potentiel. Pour cela, et dans un premier temps, il a fallu identifier toutes les formes de créations littéraires (ou tout au moins un maximum), et plus généralement les écrits pouvant être inclus dans les critères de sélection de cette recherche, afin dans un second temps, de prendre contact avec les auteurs de ces œuvres.

Ainsi, les éventuels participants ont été contactés directement par le biais de courriers ou de courriels lorsque leurs coordonnées étaient accessibles par le public ou, indirectement lorsque cela n'était pas le cas. Dans le deuxième cas de figure, la tentative de contact est passée principalement par le biais de maisons d'éditions, de sites internet ou d'organismes ayant collaboré avec la personne. Ces contacts intermédiaires ont été faits uniquement afin d'obtenir une possibilité de faire parvenir la lettre de sollicitation de cette recherche et ils se sont cantonnés à cela.

C'est ainsi qu'une première tentative de recrutement a été faite en Amérique du Nord et en Europe sans que celle-ci aboutisse à la réalisation d'entrevue. Il n'est pas apparu dans la suite de notre démarche, d'explications quant à l'absence de réponse positive de la part de potentiels participants. Cependant, différents éléments peuvent être pris en compte comme ayant eu un impact sur cette absence de réponse positive. Tout

d'abord, il faut prendre en compte le caractère éminemment personnel de cette étude qui se présentait comme une étude sur le trauma, la création littéraire et le génocide. Ensuite, il faut prendre en compte le nombre potentiel de participants, et cela malgré la limitation des critères d'inclusion et d'exclusion de l'étude. De plus, il est possible d'émettre l'hypothèse qu'un certain nombre de participants avaient déjà communiqué leurs écrits au public depuis plusieurs années lorsqu'ils ont été contactés et qu'ils ne souhaitaient pas forcément revenir sur cette expérience, alors surtout qu'il s'agissait d'une recherche universitaire dont ils ignoraient beaucoup d'éléments.

Enfin, et en plus de toutes les raisons plus personnelles qu'il n'est pas possible ni pertinent de tenter d'envisager, il faut prendre en compte le contexte sociétal dans lequel cette démarche a été faite. Plus particulièrement présentes en Europe et surtout en France et en Belgique, ces sollicitations ont été faites dans une période où les témoignages sur le génocide des Tutsis du Rwanda faisaient l'objet d'une forme de médiatisation et de discours politique visant à établir, contester ou tout au moins interroger les responsabilités de ces différents états. Ceci a pu amener différentes réactions vis-à-vis des témoignages communiqués par des rescapés du génocide et par conséquent cette époque n'était pas forcément favorable à l'ouverture d'une parole sur ce sujet avec un « inconnu universitaire ». Cela, sans même évoquer les propos négationnistes qui ont pu être tenus et qui cherchent indéniablement, et de manière répétée, à décrédibiliser, et par la même détruire, toute forme de témoignage, d'attestation de ce qui a eu lieu.

Tous les éléments qui viennent d'être évoqués ne sont que des hypothèses quant aux raisons sûrement multiples de l'échec de cette première tentative de recrutement.

Ce n'est finalement que beaucoup plus tard, au cours d'une deuxième tentative de contacts de potentiels participants, et cette fois-ci uniquement en Amérique du nord, que nous avons pu obtenir un certain nombre de réponses positives. Celles-ci ont

permis la réalisation des entrevues de recherche en 2017. Les personnes, devenues les participants de cette recherche, ont été contactées de la même manière que lors de notre première tentative de recrutement - et cela à l'exception d'un sujet, qui a fait l'objet d'une très brève et fortuite rencontre avant que nous lui communiquions, à sa demande, notre lettre de sollicitation de participation.

La fin du recrutement a été fixé en accord avec notre directrice de recherche, estimant que la nature du matériel recueilli, la richesse qu'il pouvait laisser présager et le nombre de participants pour constituer des éléments assez cohérents, permettaient de mettre fin au recrutement de nouveaux participants et par conséquent à la réalisation de nouvelles entrevues de recherche.

2.3 Procédure d'entrevues

Les cinq participants de cette recherche ont été rencontrés deux fois chacun à l'exception d'un participant qui n'a pu être rencontré qu'une fois. Ces deux rencontres ont été espacées d'un minimum d'une semaine. Ce nombre de rencontres a été convenu afin de nous permettre de recueillir le matériel nécessaire à cette recherche et de permettre aux sujets de revenir sur leur propos ou de le compléter. Cette articulation en deux rencontres devant favoriser l'émergence de représentations en lien avec les différents thèmes de cette recherche. La réalisation de deux entrevues par participant avait également vocation à permettre au chercheur d'aborder, si nécessaire, des points du discours des participants évoqués lors de la première rencontre et qui pouvaient nécessiter un approfondissement pour leur compréhension. Un nombre supérieur de rencontres aurait sûrement limité le nombre de participants, ceux-ci ayant exprimé pour la majorité, une réticence à l'éventualité d'une troisième rencontre, et cela, dès la première phase de contact avec le chercheur. Information qui a pu être recueillie lors d'échanges préalables à la première entrevue. C'est dans ces conditions et en accord

avec notre directrice de recherche qu'il a été décidé de modifier le nombre d'entrevues initialement prévues.

Chaque première rencontre a ainsi été précédée d'échanges brefs, de messages principalement par mails. Ces derniers ayant pour objectif de répondre à d'éventuelles questions des participants quant à leur participation à la recherche et de convenir d'un premier rendez-vous. Ces échanges, quand ils ont eu lieu, ont principalement consisté à la reprise des éléments définissant cette recherche tels qu'évoqués dans la lettre de sollicitation déjà communiquée au participant, et parfois, à une explication légèrement plus approfondie de notre cadre de recherche.

Les entrevues de recherche ont été d'une durée moyenne d'une heure trente. Exception faite de celle avec le participant qui souhaitait, étant donné ses disponibilités, ne nous rencontrer qu'une fois et qui avait en conséquence formulé la demande que cette unique rencontre soit d'une durée supérieure. Par ailleurs, ce participant nous proposa de pouvoir au besoin affiner son propos si nécessaire par téléphone, ce qui ne fut pas le cas. Cette information ne nous ayant été communiquée par le participant qu'au tout début de la rencontre, nous avons pris la décision de réaliser cette entrevue et d'évaluer par la suite la possibilité de l'inclure ou non à cette recherche. Cette rencontre, quant à elle, fut d'une durée avoisinant les deux heures et quart.

Ce n'est donc que par la suite, au vu de la richesse des propos tenus, et en accord avec notre directrice de thèse, que nous avons inclus ce participant à notre recherche.

Les entrevues se sont déroulées dans différents lieux, conservant cependant des caractéristiques assez communes, et particulièrement ce qui touche aux conditions de confidentialité et d'anonymat. La lettre de demande de participation mentionnait que les participants pouvaient, selon leur souhait, être rencontrés dans des locaux de l'UQAM ou à leur domicile. Pour un seul participant, les deux entrevues de recherche

eurent lieu à l'UQAM. Pour deux participants, seule la première entrevue a pu se dérouler dans les locaux de l'UQAM, les deux restantes eurent lieu, pour l'un à son domicile, et pour l'autre dans un espace extérieur. À l'exception d'un participant qui a été rencontré sur son lieu de travail (espace confidentiel dont il avait la disposition), les autres participants rencontrés dans des espaces extérieurs ont été rencontrés dans des salles de CEGEP que nous avons louées à cette fin dans un environnement proche de leur lieu de résidence.

Enfin, toutes les premières entrevues ont débuté par la signature du formulaire de consentement à la recherche qui avait été préalablement établi (CF annexe). Ce formulaire reprend les objectifs de la recherche, la participation demandée, les critères d'inclusion, les conditions de respect de l'anonymat et de confidentialité ainsi que les avantages et inconvénients identifiés en lien avec cette recherche. Tous les éléments décrits ont été explicités aux participants et lorsque cela s'est avéré nécessaire, il a été répondu aux questions posées durant un temps qui avait été aménagé avant le début de l'entrevue en tant que telle.

Toutes les entrevues ont fait l'objet d'un enregistrement sur magnétophone numérique, et cela, seulement une fois l'accord des participants obtenu et le formulaire de consentement dûment rempli et signé. Par ailleurs, ces entrevues n'ont fait l'objet d'aucune compensation financière.

2.4 Méthode d'entrevue, méthode de cueillette de données

L'objectif de cette recherche est d'interroger directement les perceptions des différents participants en lien avec leur écriture, l'œuvre qui en résulte et leur expérience de vie pendant le génocide des Tutsis du Rwanda. Les entrevues de recherche sont les seuls éléments constituant la cueillette de données de cette recherche. Les entretiens n'ont donc pas porté spécifiquement sur l'une des œuvres de ces auteurs, mais plutôt sur

celle(s) qu'ils ont décidé d'aborder. Les participants étaient toutefois informés préalablement -par le biais de notre lettre de sollicitation- des thèmes de cette recherche et savaient que nous avions pris connaissance d'au moins une de leurs œuvres nous ayant amené à les contacter.

De plus, étant donné l'accent mis sur l'interrogation directe des perceptions des participants, les différents écrits qu'ont pu mentionner les auteurs pendant leur entrevue, comme d'ailleurs le texte leur ayant permis d'être inclus dans cette recherche, n'ont pas été inclus dans les données analysées.

Le choix de constituer le recueil de données de cette recherche à partir d'entretiens individuels se base sur la richesse de ce dispositif. Richesse que décrivent Baribeau et Royer (2012) à travers leur définition de l'entretien individuel :

L'entretien individuel, plus que tout autre dispositif, permet de saisir, au travers de l'interaction entre un chercheur et un sujet, le point de vue des individus, leur compréhension d'une expérience particulière, leur vision du monde en vue de les rendre explicites, de les comprendre en profondeur ou encore d'en apprendre davantage sur un objet donné (Baribeau et Royer, 2012, p.26).

Pour interroger les perceptions des participants en lien avec nos thèmes de recherche, et étant donné le cadre exploratoire de celle-ci, il a été choisi d'utiliser une méthode d'entrevues semi-dirigées.

Le choix de cette méthode d'entrevue avait pour objectif de favoriser la libre expression des participants. Cette liberté d'expression devant à la fois permettre d'explorer les différents champs de représentation des participants en lien avec les thèmes de cette recherche -tels que la littérature peut en présupposer- mais également de permettre d'aborder d'éventuels éléments imprévisibles en lien avec ces mêmes thèmes.

La participation de l'intervieweur est un élément déterminant dans une telle méthode d'entrevue. Elle doit être déterminée par la capacité de l'intervieweur, à recueillir les données nécessaires à sa recherche, et par l'influence qu'il peut avoir sur l'apparition de ce matériel de recherche (Fernandes et Catteeuw, 2005). Elle doit donc viser à favoriser l'expression du monde interne de son participant par des interventions soutenant son acte de parole, tout en cherchant à répondre à ses objectifs de recherche.

Étant donné le choix de notre méthode d'entrevue et des objectifs de recherche, toutes les interventions de l'intervieweur se devaient, autant que possible, de demeurer au plus près du discours de l'interviewé. Ainsi, tant que cela était réalisable, les interventions de l'intervieweur ont eu pour objectifs de soutenir ou de relancer le discours de l'interviewé tout en gardant le discours de celui-ci au centre de ses interventions. Pour cela deux des six types de relances identifiées par Fernandes et Catteeuw (2005) ont été prioritairement utilisées à savoir : le reflet, l'écho.

Cependant, la réalisation des entretiens de cette recherche nécessitait l'établissement préalable d'une consigne devant diriger ces entretiens.

À ce propos, Blanchet et Gotman (1992) précisent que tout entretien de recherche débute par la communication à l'interviewé du thème du discours attendu par l'intervieweur. Il s'agit donc de permettre à l'intervieweur de spécifier à l'interviewé quel thème de discours il attend, tout en laissant - étant donné le choix de la technique que nous avons fait - l'interviewé s'exprimer le plus librement possible sur ces thèmes.

Pour cela, nous proposerons à nos interviewés comme unique consigne : « qu'est-ce qui vous a amené à écrire ? ».

Ce choix délibéré d'une consigne courte ne mentionnant pas l'œuvre ayant conduit à inclure le participant dans cette recherche a vocation à ne pas limiter, cantonner ou trop

suggérer l'évocation de représentation de l'auteur uniquement liée à cette création. Cette consigne constituant une ouverture vers un discours sur les liens entre le sujet et l'écriture et cela, de manière que le participant puisse évoquer ses créations, comme ses processus d'écriture. Enfin, pour ce qui a trait à la consigne du deuxième entretien, elle a consisté en une interrogation des pensées que le participant a pu avoir à la suite de notre premier entretien, et entre les deux entretiens.

De plus, de manière plus qu'exceptionnelle, et lorsque cela s'avérait nécessaire, le discours de l'interviewé a pu être relancé par le biais de questions sur des domaines qu'il avait peu abordés préalablement. Dans cette perspective le rappel par le chercheur d'un élément déjà abordé par le participant avait vocation de permettre à ce dernier de préciser son propos sur le thème abordé tout en relançant l'acte de parole du participant. De plus, et même si cela n'a pas été nécessaire, un guide d'entretien tel que défini par Mayer (2000) avait été préalablement établi.

Enfin, le choix d'une telle méthode d'entretiens était en adéquation avec l'attention particulière qui a été portée au respect des aménagements psychiques des participants. Étant donné le cadre particulier de notre recherche, à savoir des éléments en lien avec une expérience de vie lors d'un génocide, cette méthode d'entretiens correspondait, entre autres choses, à la nécessité de recueillir les propos des participants dans un cadre et une méthodologie qui respecteraient les aménagements psychiques des participants tout en permettant l'expression des sujets sur la complexité de leur expérience.

Au vu des thèmes de recherche et de la méthodologie d'entretiens utilisée, il apparaissait particulièrement important pour l'intervieweur de différencier le cadre des entretiens de recherche de celui des entretiens thérapeutiques.

La différenciation entre entretien de recherche et entretien clinique est un des principes qui a guidé l'intervieweur dans les différentes relances qu'il a pu faire du discours de

l'interviewé. Dans le cadre de ces entrevues, l'intervieweur n'a pas bénéficié d'une formation spécifique préalablement. Étant donné qu'il est aussi le chercheur principal de cette étude, ses interventions, même réduites, ont été guidées par les connaissances théoriques qu'il pouvait avoir, et par la capacité d'écoute clinique qu'il a pu développer au fur et à mesure de sa formation universitaire et professionnelle. Cependant, et malgré le respect de ce positionnement, les thèmes de recherche pouvaient amener l'interviewé à évoquer des contenus parfois intenses ou souffrants pour lui, pendant la rencontre comme après celle-ci. À cette fin, et dans l'éventualité qu'un participant puisse en exprimer le besoin, une liste d'un minimum de deux références de lieux de services pouvant répondre à ses besoins cliniques avait été établie. Ces lieux et/ou organismes ayant été identifiés avant chaque rencontre et sélectionnés dans une proximité de chaque lieu de rencontre (ou résidence) des participants.

2.5 Analyse et méthode d'analyse

Pour débiter l'analyse des données recueillies lors des entrevues de recherche, une transcription des enregistrements audio sous la forme de verbatim a été effectuée. Réalisée par le chercheur, cette saisie par l'écriture des propos des participants de chaque entrevue s'est faite dans un délai relativement proche des entrevues, de façon à pouvoir y annoter toutes les informations non verbales des participants, et cela au plus près du sens qu'elles pouvaient avoir lors des entrevues. Ces informations, de même que celles saisies dans le carnet de bord de la recherche ont permis d'enrichir au mieux les verbatim des entrevues. De cette façon, les entrevues ont pu conserver le maximum de leur sens et de leur richesse, et cela, même si toute transcription d'entrevue en verbatim implique une perte de cette richesse.

Consécutivement à la transcription du matériel recueilli sous forme de verbatim, plusieurs lectures et relectures approfondies du matériel recueilli ont été réalisées. Ces lectures permettant de « s'approprier, à un premier niveau, les éléments saillants du

matériel ainsi qu'une vue d'ensemble de la totalité [des données] à analyser » (Paillé et Mucchielli, 2005).

La méthode d'analyse de données choisie pour cette recherche est de nature qualitative. Ce choix s'explique principalement par la nécessité, pour répondre aux objectifs de recherche, d'accéder au vécu subjectif des individus interrogés ainsi qu'à leur compréhension des expériences de vie les ayant amenés à créer un texte lié à cette expérience pendant le génocide des Tutsis du Rwanda.

Afin d'analyser les propos de tous les sujets de cette étude, à travers leurs spécificités réciproques, et dans l'objectif d'obtenir une idée finale par le biais d'un processus de généralisation, il a été décidé de réaliser une analyse qualitative inductive. L'analyse inductive étant « définie comme un type de raisonnement qui consiste à passer du spécifique vers le général » (Blais et Martineau, 2006). L'analyse inductive est une méthode qui vise et permet l'interrogation et la réduction des données brutes en procédant à l'extraction du sens qu'elles contiennent (Blais et Martineau, 2006). Le sens est une construction mentale qui s'effectue à l'occasion d'une expérience et de sa mise en relation avec des expériences antérieures (Blais et Martineau, 2006). Cette démarche permettant de faire ressortir et de comprendre le sens que l'interviewé donne et projette sur les éléments constituant les thèmes de notre recherche (Blais et Martineau, 2006). Ce choix d'une analyse inductive a permis tout au long du processus d'analyse d'être au plus proche de ce qu'avaient exprimé les participants, tout en permettant d'aller, par l'interprétation, au-delà de la simple dimension thématique et descriptive de leurs propos.

De plus, le choix d'une telle méthode d'analyse a également permis -à l'image des consignes et méthodologie d'entretien- d'explorer de potentielles dimensions encore non questionnées par la littérature. Cette méthode ne faisant pas appel à un cadre théorique préétabli (Blais et Martineau, 2006), elle nous a permis d'adopter une

position des plus « naïves » à l'égard du matériel recueilli, et de renforcer par cela le caractère exploratoire de cette recherche. Conscient qu'il n'est pas possible de se dégager totalement du cadre théorique préexistant à l'analyse des données, toutes les influences ou projections, inhérentes à l'analyse, ont été prises en considération et relevées au sein du journal de bord. Tous ces éléments ayant été pris en compte dans l'analyse au même titre que le choix du chercheur pour son cadre théorique ou sa problématique (Paillé et Mucchielli, 2005).

Pour analyser les données brutes issues de la collecte de données de cette recherche dans le cadre d'une analyse inductive, l'outil qui a été utilisé est la catégorie. La catégorie est définie par Paillé et Mucchielli (2005, p.147)

comme une production textuelle se présentant sous forme d'une brève expression et permettant de dénommer un phénomène perceptible à travers une lecture conceptuelle d'un matériau de recherche.

La catégorie a permis la création d'un mot ou d'une expression pour désigner, à un niveau relativement élevé d'abstraction, un phénomène culturel, social ou psychologique tel qu'il peut être perçu dans un corpus de données (Paillé et Mucchielli, 2005).

Par conséquent, l'utilisation de catégories est la méthode de codification qui a été utilisée et qui a permis de saisir et de décrire le sens des phénomènes et processus psychologiques présents dans nos données et objets de notre étude. La catégorie étant également le reflet d'un processus, d'une logique et/ou d'une dynamique (Paillé et Mucchielli, 2005).

Une fois ces catégories établies, le travail d'analyse de nos données a consisté en leur modulation, leur révision et leur affinement jusqu'à l'obtention d'un nombre limité de catégories et de sous-catégories. Ce processus a visé - par les analyses répétées du

verbatim de chaque entretien, de chaque participant et celle de l'ensemble des participants - à la production d'un ensemble limité de catégories. Une fois ce processus d'affinement et de révision de nos catégories effectuées, nous avons pu aborder notre seconde étape de l'analyse en possession de moins d'une dizaine de catégories et de leurs sous catégories.

Par la suite, nous avons procédé alors à l'organisation et à la mise en lien de nos catégories avec nos objectifs de recherche par le biais d'une théorisation progressive. Centrale pour l'analyse, cette étape est celle du rappel par le chercheur des concepts et du cadre théorique à sa disposition.

En possession des catégories qui ont émergé de l'interprétation de ces données, le chercheur peut dès lors utiliser les concepts et le cadre théorique dont il dispose pour éclairer le sens qu'il a préalablement obtenu de ces données. Cet éclairage, ou mise en liaison des données émergentes, permet d'obtenir une théorisation par mouvements successifs d'aller-retour entre les catégories et l'éclairage que la théorie peut leur apporter. Il est important de préciser à cette étape de l'analyse que le rappel du cadre théorique est à considérer comme un élément éclairant, dans la mesure du possible, les données recueillies par son analyse et ne doit en aucun cas venir redéfinir les résultats obtenus. Une fois cette conceptualisation effectuée, le chercheur pourra alors obtenir une théorisation de ses résultats.

Afin d'assurer la validité et la rigueur de cette analyse, nous avons procédé à la mise en place d'outils de contrôle. Les résultats de l'analyse des données recueillies étant construit à partir de l'expérience du chercheur et des décisions qu'il est amené à prendre vis-à-vis des données collectées (Blais et Martineau, 2006) les outils assurant la validité et la rigueur de cette analyse sont déterminants. Dans cette perspective, trois outils ont été mis en place.

Le premier outil a consisté dans l'interrogation répétée et systématique des résultats obtenus aux différentes phases de l'analyse. Pour cela, nous avons utilisé l'interrogation que Mucchielli (1996) propose : « jusqu'à quel point [nos données, notre analyse, nos catégories, notre théorisation et surtout nos interprétations] reflètent-elles bien le phénomène étudié ? » (Mucchielli, 1996). Illustrant les multiples retours aux données recueillies que nous avons réalisés tout au long de cette recherche, ce questionnement vise à vérifier la représentativité du phénomène abordé et de son expression dans les propos des participants.

Le second outil de contrôle mis en place est le retour systématique avec les pairs. Constitués de professionnels de notre domaine, dont essentiellement notre directrice de thèse, nous avons procédé avec eux à l'étude et à l'interrogation de chaque étape de ce processus d'analyse. En effet, la vérification par les pairs est apparue essentielle dans cette étude et garante d'une forme de validité et de rigueur. De plus, elle a permis également d'obtenir un regard différent et/ou une distance nécessaire à l'analyse des données. Les interrogations, les validations ou invalidations dont elles feront l'objet seront prises en compte dans notre travail d'analyse et annotées.

Pour cela, nous utiliserons un journal de bord qui constituera également notre troisième outil de validité. En procédant de la sorte, nous pourrions inscrire et prendre en compte, au sein de ce journal de bord, tous les éléments ayant influencé notre analyse. Ainsi, nous serons à même de comprendre et prendre en considération toutes les interactions entre le chercheur et ses données brutes et d'assurer la rigueur et la validité de cette étude.

2.6 Éthique

La recherche que nous avons effectuée nous a amenés à interroger différentes personnes sur leur expérience de vie.

Pour cette raison, tout au long de cette recherche, nous avons respecté les principes éthiques encadrant toute recherche impliquant des êtres humains.

Notre positionnement éthique a donc eu pour objectif le respect de la personne humaine, tout en répondant aux objectifs et critères de la recherche. Critères qui, comme le précise Anadon (2007), deviennent dans une recherche qualitative « des critères éthiques visant à prendre en compte le rapport à l'autre, le respect de son point de vue [et] son inclusion dans le processus de recherche ».

Afin de respecter ces critères éthiques, nous nous sommes inscrits dans une dimension de recherche du bien pour autrui et de non malfaisance.

En effet, ayant pour objectif d'apporter de potentiels bénéfices à la compréhension du processus de création d'auteurs évoquant leur expérience de vie durant un génocide, nous avons fait particulièrement attention au fait de ne pas nuire à ces participants.

Pour cela, et de manière plus générale, afin de garantir le respect des principes éthiques en recherche, nous avons pris différentes mesures sur lesquelles nous allons revenir telles que : le respect de l'anonymat des participants, leur consentement libre et éclairé, le respect de la confidentialité, et la garantie que leur participation était libre sans contrainte et avec la possibilité qu'ils y mettent fin à tout moment.

Préalablement à la réalisation à proprement parler de cette recherche et afin de respecter au mieux les principes éthiques de la recherche, nous avons suivi une formation en éthique de la recherche.

Ayant pour objectif de familiariser le chercheur avec les énoncés de politique des trois conseils en ce qui concerne l'éthique de la recherche avec des êtres humains, cette formation a permis au chercheur d'obtenir un certificat d'accomplissement du cours

intitulé : « l'Énoncé de politique des trois conseils : Ethique de la recherche avec des êtres humains : Formation en éthique de la recherche ».

A la suite de cette formation, le chercheur a pu exposer et déposer une demande de validation des principes et des mesures mises en place afin de s'assurer du caractère éthique de sa recherche et de la justesse des mesures mises en place. Demande soumise au comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE de la faculté des sciences humaines).

Certifié par le CERPE de la faculté des sciences humaines, ce document reprenait entre autres les mesures garantissant le respect de l'anonymat des participants et de la confidentialité qui leur était due.

Dans cette perspective, nous avons ainsi porté une attention particulière à la protection de la vie privée des sujets participant à cette étude. Pour cela, tout matériel relatif à cette recherche a été conservé sous clefs ou via un mot de passe (lorsqu'il s'agit de matériel numérique), le tout ayant été préalablement dé-nominalisé et codifié (exception faite des enregistrements sonores ne permettant pas une telle action). Enfin, une attention particulière a été portée dans l'utilisation de citations de participants afin que celles-ci ne puissent pas conduire à leur identification. Une attention particulièrement importante étant donné le nombre relativement restreint d'individus pouvant répondre à notre critère de sélection. C'est d'ailleurs, à titre d'exemple, dans cette perspective que les différentes citations utilisées tout au long de cette recherche n'ont pas été identifiées comme étant la source de l'un ou de l'autre des participants.

Par ailleurs et comme nous avons pu l'évoquer précédemment, les participants de cette recherche ayant écrit à propos d'une période de leur vie que nous pouvions supposer extrêmement douloureuse, nous avons considéré, préalablement aux entretiens, qu'étant donné la ou les formes de parole publique qu'ils pouvaient avoir, les risques

potentiels inhérents à leur participation à cette étude étaient minimales, et se situaient par conséquent en dessous du seuil de risque minimal.

Enfin, tous les points que nous venons d'aborder l'ont également été avec les participants de cette recherche préalablement à leur participation, lors de la signature du formulaire de consentement. Ce temps de partage entre le chercheur et le participant nous ayant permis de nous assurer que les participants avaient pleinement conscience des différents éléments encadrant leur participation à cette recherche. Bien que mentionné dans le formulaire de consentement ces différents points ont pu être repris verbalement avec les participants afin de répondre aux éventuelles questions qu'ils pouvaient se poser, garantissant ainsi que leur participation reposait sur leur consentement libre et éclairé et qu'ils avaient conscience de leur possibilité de se retirer à tout moment, et sans aucune condition, de cette recherche.

CHAPITRE III

RÉSULTATS

3.1 Introduction : expériences traumatiques singulières

Pour tous les participants, l'expérience de vie qu'ils ont eue lors du génocide et de la guerre au Rwanda en 1994 représente une période qu'ils décrivent comme traumatique. Ils n'ont, bien évidemment, pas eu tous la même confrontation à la violence lors de cette période, le même parcours de vie, ou plutôt de survie, mais tous rapportent un éprouvé traumatique lié au génocide, à la guerre.

Cette différence, ou plutôt cette singularité entre les parcours de vie, s'exprime par exemple dans l'utilisation de différents termes pour décrire ce qu'ils ont vécu. Ainsi, un des participants utilise souvent le mot « guerre » là où un autre utilise principalement le terme de « drame rwandais ». Cependant tous utilisent, plus ou moins fréquemment le terme de génocide pour décrire les violences qui ont touché le Rwanda en 1994.

La singularité des expériences de vie de chacun des participants et l'utilisation de différents vocables, s'articule également sur le fond de leur histoire traumatique unique et différenciée.

Ainsi, pour trois auteurs, leur expérience traumatique en lien avec le génocide s'ancre dans une histoire traumatique déjà présente depuis de nombreuses années. Ces histoires

traumatiques débutent plusieurs années avant 1994, voire plusieurs dizaines d'années avant pour trois d'entre eux.

Pendant ces années antérieures au génocide, trois des participants rapportent avoir été témoins ou victimes de violences qu'ils identifient comme directement liées à celles à l'œuvre pendant le génocide.

Les deux autres participants ne rapportent pas de confrontation préalable à une violence qu'ils estiment en lien avec celle du génocide mais sans que cela ne puisse l'exclure. Ils évoquent quant à eux, une histoire traumatique semblant débuter en 1994.

Préalablement à l'étude des propos des participants au travers des deux grands thèmes qu'ils ont abordés, il est nécessaire d'évoquer quelques éléments de leur histoire. Précisons d'emblée que la singularité, la complexité, ou même tout simplement notre devoir de confidentialité ne peut en aucun cas nous permettre de tenter de résumer fidèlement l'expérience de vie des participants de cette recherche pendant le génocide. Notre volonté descriptive ne vise par conséquent, qu'à permettre au lecteur d'avoir plus d'éléments contextuels. Ces éléments devant rendre les résultats de cette recherche plus lisibles, et, nous espérons, accroître la capacité du lecteur à s'en saisir. Dans cette perspective il est à noter que nous avons utilisé des pseudonymes en remplacement des noms des participants.

3.1.1 Quelques éléments d'histoire

Éric

Éric est le plus jeune de nos participants. Il est confronté au génocide alors qu'il n'est qu'un jeune enfant (moins de 10 ans). Il évoque avoir été témoin de la violence extrême qui se passe alors dans le pays mais ne rapporte pas avoir le souvenir que son intégrité physique ait été directement mise en danger :

Disons comme Corneille, j'ai vu d'autres choses, mais c'est pas... C'est pas directement associé avec heu... mon intégrité physique disons. Heu... Mais j'ai vu d'autres choses qui m'ont marqué et tout.

Pour lui, les violences qui touchent le Rwanda marquent le départ, avec sa famille, en direction des camps de réfugiés : « On a quitté le Rwanda abruptement très rapidement. heu pour aller vers les camps de réfugiés. Pis heu, on a rien amené avec nous ».

En quittant le Rwanda Éric débute un parcours migratoire en tant que réfugié.

Des camps de réfugiés où il restera plusieurs semaines et au prix d'une séparation définitive avec l'un de ses parents, il arrivera au Canada l'année suivante. Bien que son parcours migratoire en tant que tel s'achève, il décrit une arrivée au Canada et des premiers temps de vie toujours sous le primat de la survie : « quand on est arrivé ici, c'était très heu, très difficile ».

C'est ça donc on avait pas le temps pour, heu... pour, pour revivre ça pour disons faire le deuil. Ou pour, je sais pas comment dire – pour, heu.. en fait se rendre compte de ce qu'on venait de vivre. Ce qu'on a vécu. C'est, c'est, c'est comme resté comme un fond dans le fond... de notre esprit. Pis on était plus dans un moment de survie.

Éric décrit que ce mode de survie durera près d'une vingtaine d'années, qu'il se « souvenait des flashes de, de notre départ. Mais je me rappelle, je me rappelais pas exactement tout ce qui s'était passé. » Par la suite, Éric décrit une fin d'enfance et d'adolescence marquée par une forme d'isolement et la découverte durant cette période de la lecture puis de l'écriture. Depuis un certain temps, Éric a entrepris une démarche thérapeutique et a des souvenirs de son enfance qui lui reviennent.

Jean Pierre

Pendant nos rencontres, Jean Pierre évoque peu son parcours de vie durant le génocide. Il l'a déjà fait dans des livres qu'il a écrits et qu'il sait que nous avons lus. Il nous rapporte cependant avoir vécu plusieurs situations où sa vie était directement en danger et cela, avant et pendant son trajet migratoire.

Fuyant la violence qui s'exerce au Rwanda au printemps 1994, il vivra dans les camps de réfugiés des pays limitrophes avant d'arriver au Canada.

Jean Pierre rapporte avoir été victime de violences à plusieurs reprises durant les années et dizaines d'années qui précèdent le génocide. Il décrit les différentes formes de violences dont il a pu être victime comme directement liées à celles qui aboutiront au génocide en 1994.

Honorine

Honorine évoque également peu son vécu personnel en lien avec la violence qui aboutira et constituera le génocide des Tutsis du Rwanda. Ayant quitté le Rwanda bien avant 1994, elle sera de nouveau sur place lors d'une partie du génocide et sera témoin de ce que les survivants y ont vécu.

Robert

Robert a raconté dans son livre son vécu pendant le génocide du Rwanda. Ayant dû fuir de chez lui, il échappera plusieurs fois à la mort et perdra de nombreux membres de sa famille, assassinés durant cette période. Lors de nos rencontres, Robert évoquera plus son regard sur son écriture et son devoir de mémoire que son vécu personnel pendant le génocide comme pendant l'exil qui le conduira à s'installer sur un autre continent.

Charles

Charles est parent de plusieurs enfants lorsque se produit le génocide. Témoin et victime de la violence qui touche le pays depuis plusieurs années :

comment dire - on entendait des fois des fusillades et on savait pas de, de, d'où ça vient, qui qui faisait quoi (hum hum) donc ça veut dire on avait, on voyait aussi des gens armés qui étaient très menaçants, moi personnellement j'en ai eu chez moi à la maison qui m'ont menacé vraiment, on a pensé que... ça pouvait mal finir (hum) par chance y a eu des militaires qui sont intervenus donc. On avait vécu déjà des stress personnels avant de voir les stress aussi des autres (hum) et donc c'était déjà plusieurs années en fait.

Il quitte le Rwanda pour un pays limitrophe dès le début du génocide. Se consacrant à l'aide des réfugiés présents dans les camps mis en place par l'ONU, il y vivra seul pendant un certain temps avant de poursuivre son parcours d'exil.

Passant par plusieurs pays où il ne peut s'établir, Charles arrivera finalement comme réfugié au Canada avec une partie de sa famille.

Puis finalement on s'est, on est venu ici au Canada. Et donc pour dire que heu... heu... tout tout cela se fait, se passé vraiment dans... c'était pas des voyages (hum hum)... c'était, c'était.. comment dire, c'était pas des voyages d'agrément. C'était donc ...très pénible, donc c'était comme... ah... pour trouver quelque chose de viable, pour pouvoir mieux vivre, (hum) mieux vivre ailleurs et donc c'est ainsi qu'on s'est retrouvés finalement heu...ici au Canada.

Loin de représenter le vécu de nos participants, la mise en contexte que nous venons de faire (s'il nous est permis de l'appeler ainsi) permet d'introduire la première dimension qui apparaît au sein de nos résultats.

Cette dimension est le caractère traumatisant de l'expérience que nos participants ont pu vivre en lien avec le génocide. Cette dimension de nos résultats précédera celle consacrée à la permanence du traumatisme et à la vie après le trauma.

3.2 Le temps du trauma, de la rupture

3.2.1 Le temps du trauma

Pour les participants, ce temps qui marque leur expérience lors du génocide est le temps de « l'enfer », de « la catastrophe ». Un temps « sans espoir », où « il n'y a plus rien à comprendre », le temps « d'une détresse grave ». C'est ainsi que les participants décrivent ce temps du génocide, et cela qu'ils aient été, ou non, préalablement confrontés à une forme de violence liée à celle qui s'exprime durant le génocide.

« Moi j'ai vu des moments vraiment y avait pas d'espoir. On peut pas toujours dire y a de l'espoir »

« y a rien à comprendre dans ça, je veux dire. C'est la chose la plus affreuse que, ... qui existe dans notre monde »

« le génocide c'est complètement un enfer »

Il s'agit d'un temps où la confrontation à la violence n'a pas son pareil. Cette période traumatique est décrite par les participants comme quelque chose qu'ils ne peuvent pas oublier. Elle est un moment où ils ont été confrontés, à la fois victimes et témoins, à l'expression violente de quelque chose qui amènera un changement plus que majeur dans la vie qu'ils avaient. Ce changement qu'ils évoquent, nous le retrouvons dans leurs propos à travers l'expression d'un sentiment de rupture entre l'avant et l'après génocide.

3.2.2 La rupture : source de la discontinuité

on a du mal à comprendre comment du / parce que c'est vraiment du jour au lendemain, ça veut dire du jour au lendemain (hum hum) y a pas de, du

jour au lendemain vous changez ce que vous étiez hier. (hum hum)
Oui. C'est pas un processus.

La notion de discontinuité, de rupture qu'évoquent les auteurs ayant participé à cette recherche est marquée par la soudaineté. Il s'agit d'une rupture soudaine et, comme certains le précisent, en aucun cas un processus.

Afin d'approcher au mieux leurs propos, il faut prendre en compte le fait que certains participants parlent de rupture, de discontinuité portée avant tout par une dimension physique, alors que pour d'autres elle est avant tout portée par une dimension psychique. L'une et l'autre n'étant pas bien entendu antinomiques.

Discontinuité physique

Deux des participants évoquent directement ce temps traumatique, ce temps de la rupture au travers de la discontinuité physique qu'ils ont vécue. Ils l'évoquent principalement par le biais des conditions et de la soudaineté de leur départ.

« on a quitté le Rwanda abruptement très rapidement. heu pour aller vers les camps de réfugiés. Pis heu, on a rien amené avec nous »

« imaginez-vous du jour au lendemain vous devez quitter chez vous »

Bin, j'avais, je dirais assez de, heu... de peine (hum hum) dans moi qui était une partie c'était ma peine à moi personnelle puisque quand même on a tout perdu. Ça veut dire, moi j'avais quand même un certain âge, j'avais déjà tout ce qu'il faut comme situation, j'étais déjà bien installé et donc du jour au lendemain on s'est retrouvés sans pays, sans connaissance, sans réseau social, sans... sans argent... rien. (hum hum) Je suis arrivé ici avec 100 dollars pour vous dire.

Ces pertes de continuité dans l'existence de ces participants sont décrites au travers de la perte de toutes leurs possessions, de tous leurs souvenirs matériels, et même de tout

ce qui a constitué leur vie d'avant. La dimension physique de ce temps de la rupture n'est qu'un des marqueurs de la discontinuité portée par l'expérience traumatique qu'ils évoquent. L'autre dimension rapportée est quant à elle psychique.

Discontinuité psychique

« la vie après le génocide. La vie après la mort. »

Trois participants expriment une rupture, un changement irréversible entre la vie avant le génocide et la vie après le génocide. Ils expriment ne plus être eux-mêmes, ne plus être les mêmes personnes, ou ne plus pouvoir vivre de la même façon. Un quatrième participant exprime quant à lui la même idée, mais en lui attribuant une source différente. Pour lui, c'est dès les premières agressions ou confrontations - ce qu'il a nommé comme la violence ayant conduit au génocide, puis à l'œuvre pendant le génocide - qu'il a vécu cette rupture, ce changement, cette discontinuité dans sa vie entre l'avant et l'après.

ça a changé complètement notre existence (hum hum). Moi j'ai complètement changé. C'est comme je dis, une personne, nous sommes des personnes à deux ou trois visages, on est plus du tout ce qu'on était (hum hum). Oui. On garde en nous quelque chose mais, on a beaucoup beaucoup changé, donc heu...notre vécu a changé par rapport à ... à ce que nous étions. [...] Du jour au lendemain vous changez ce que vous étiez hier. (hum hum) Oui. C'est pas un processus parce que quand je suis parti, je suis allé dans les camps de réfugiés j'étais une autre personne. (hum) Je n'étais plus ce que j'étais, et quand je suis parti pour venir au Canada, je suis devenu comme une autre personne donc je n'étais pas, je, donc, je garde bien sûr une partie de moi (hum hum) mais ça veut dire vraiment de l'extérieur, les gens qui me connaissent aujourd'hui ne savent pas qui j'étais. Donc je n'ai aucune, je n'ai pas de continuité dans ma vie sauf pour vraiment quelques intimes.

Cette discontinuité de dimension plus psychique, l'un des participants l'évoque lorsqu'il décrit qu'il s'agit pour lui d'un moment où il a perdu sa fierté, son statut socio-

professionnel et même une partie de son histoire, de son passé. Il illustre de manière particulièrement intéressante cette discontinuité psychique à travers l'image d'une perte aux dimensions sociales.

en général... on a quand même une continuité dans la vie, si vous êtes professeur ici on parlera de professeur ... à l'université depuis -je sais pas- quelque années, dans votre village vous avez des gens qui vous connaissent ou qui connaissent vos parents, qui connaissent votre mère mais nous on se retrouve justement dans un milieu que personne ne peut plus mettre sur vous votre passé

Cette notion de discontinuité psychique n'est pas évoquée sous la même forme par le dernier de nos participants. En effet, celui-ci décrit plutôt une période où il ne se rendait pas compte de ce qu'il vivait. Ce temps sera nettement plus marqué pour lui par le primat de la survie et l'effacement temporaire des souvenirs.

c'est ça donc, on avait pas le temps pour, heu... pour, pour revivre ça pour disons faire le deuil. Ou pour, je sais pas comment dire – pour, heu.. en fait se rendre compte de ce qu'on venait de vivre. Ce qu'on a vécu. C'est, c'est, c'est comme resté comme un fond dans le fond... de notre esprit. Pis on était plus dans un moment de survie.

En lien avec le concept de discontinuité ou de rupture que les différents participants ont abordé, il est intéressant de prendre en compte que deux d'entre eux expriment et confèrent à leur exil forcé un caractère particulièrement traumatisant. Pour ces deux participants, cela se traduira par une difficulté plus ou moins accrue et longue à s'adapter à la société dans laquelle ils se retrouvent parachutés.

quand on arrive ici malgré qu'on est sauvé de... des armes, qu'on sait qu'on atteindra pas, qu'on aura pas peur de quelqu'un qui vous attaquera de derrière ou qu'on-parce que quand on a eu aussi sur les trottoirs quand on marchait on se disait peut être quelqu'un, on se retournait pour voir si quelqu'un qui, qui vous suit ce que je ne fais plus aujourd'hui (hum hum) Mais... on tombe dans un , dans une autre situation. Qui est comme heu.... là on est comme heu... incapable de résoudre ses propres problèmes

[...]on pourrait dire qu'il manque rien. Par contre, vous comme immigrant, ou immigrante il vous manque de tout. Ça veut dire vous ne pouvez-vous connecter à rien, vous êtes comme dans le vide. Donc, il faut maintenant heu... vaincre ce vide et vous connecter à quelque chose. [...] Vraiment pour essayer de, justement de recanaliser encore la force que j'avais, parce que bon on a quand même des forces personnelles (hum) on a des acquis aussi, donc quelque part, c'est comme si ils étaient endormis à un moment donné parce qu'on perd des..., on perd des repères (hum). Donc tout ce que vous aviez comme capacité, ça s'endort. [...] Parce que vous ne pouvez pas les mettre en action (hum hum) et ça j'ai compris que, justement c'est à cause de ça le fait que je perdais mes repères que justement j'étais incapable de, de de me voir, de me mouvoir disons comme je l'étais avant.

A l'image des propos d'un de ces deux participants, le temps de la rupture et du traumatisme n'est donc pas que celui de la confrontation à la violence, ou de la rupture avec la vie, l'identité d'avant, il est aussi, celui de l'arrivée dans une nouvelle société au code peu connu, sans lien avec des personnes extérieures et avec très peu de ressources. Pour ces participants, l'arrivée dans cette nouvelle société en raison de leur exil est aussi marquée par une forme de rupture, une rupture entre eux et la société dans laquelle ils se retrouvent à devoir évoluer, survivre.

Ces discontinuités qu'expriment les participants de cette recherche marquent l'entrée dans ce qu'ils décrivent, comme une autre spécificité du traumatisme qu'ils ont vécue : sa permanence.

3.2.3 La permanence du traumatisme, la vie d'après

3.2.3.1 Permanence du trauma

« Une fois consommé c'est... inguérissable. »

Lorsque les participants évoquent ce qu'ils ont vécu, ce dont ils ont été témoins, ils s'accordent tous pour dire qu'ils ne pourront jamais l'oublier. Ce que cela a provoqué en eux est décrit comme inoubliable voir constamment présent.

« La vie après la mort. L'enfer ou le paradis. L'eldorado ou .. heu... ce que c'est... le bout du tunnel, c'est le tunnel encore »

Ça veut dire je ne peux pas oublier non plus. Malheureusement, malheureusement et heureusement. Donc y a deux côtés. Malheureusement c'est, le drame est immense (hum). Vraiment on ne peut pas oublier. Parfois quand on dit qu'on oublie c'est parce qu'on veut comme, c'est tellement dur qu'on ne peut plus rester dedans. (hum hum) En réalité moi je vois beaucoup de gens de notre communauté c'est tellement dur qu'on veut plus rien savoir. Mais ça ne peut pas s'effacer non. C'est impossible si quelqu'un a vécu ça.

Quatre d'entre eux évoquent une présence qu'ils décrivent comme étant devenue constitutive de ce qu'ils sont. C'est-à-dire qu'ils décrivent être habité de façon permanente par ce qu'ils ont vécu, et cela au point que cela soit devenu une partie plus ou moins importante de leur identité.

en fait tout ce vécu... me revenait (hum hum) il s'habite en moi même aujourd'hui, ça peut pas disparaître. Moi j'ai compris que c'est un, c'est vraiment un vécu qu'on oublie pas, c'est pas comme quelque chose qu'on a vécu un vécu, des fois/ y a des périodes de notre vie ba on a vécu, on les oublie carrément là, pour y penser il faut vraiment qu'on y réfléchisse. (...) On garde en nous quelque chose mais, on a beaucoup beaucoup changé, donc heu...notre vécu a changé par rapport à ... à ce que nous étions.

t'es tellement attaché à cette identité de toi-même. T'es, t'es attaché à ton trauma intérieur, t'es attaché à cette histoire que tu t'es créée de toi. Ba, moi en fait. J'étais attaché à ça. Heu.. Donc heu..., pis tu finis à t'identifier à ça. Heu.. s'que la thérapie pis tout ça, - ce que j'ai fait ces dernières années m'a amené a réaliser, c'est que : je suis pas juste ça. [...]je peux être plus que ça, pis.. C'est ça, ça t'amène à, c'est...j'pense pas un jour, je vais comme tout..., tout ça va disparaître, va être derrière moi; j'pense c'est... toute ma vie ça va être là. Mais heu..., ces derniers temps - ce que j'ai réalisé, c'est que; y a d'autres aspects de ma vie qui peuvent évoluer.

En se décrivant comme plus ou moins habité constamment par ce qu'ils ont vécu, les participants de cette recherche abordent une autre perspective de leur vie : la vie d'après.

3.2.3.2 Une vie d'après sous le prisme du traumatisme

La vie d'après est présentée par ce que quatre participants ont décrit, lorsqu'ils expriment qu'en raison de ce qu'ils ont vécu, leur perception de la vie a changé. Ils décrivent ne plus avoir la même relation à la vie, ne plus avoir le même regard sur les choses ou ne plus les vivre de la même façon.

Qu'est ce qui meuble nos nuits (hum). Quand je vois les cérémonies de mariage de baptême, je les vois de quel angle? moi survivant. (hum). Quand je vois un blessé qui est en train de saigner, je le vois comment ? Quand je vois la guerre en Syrie, la... la guerre avec tout l'abandon qu'il y a de ceux qui sont sous les bombes en Syrie, comme survivant je le vois comment? Tout cela, la vie après le génocide... t'impose à voir les choses différemment. Et...cette façon, toute particulière de voir les choses et les, les, les choses purement banales, heureuses comme un mariage, comme la collation des diplômes heu... des grades plutôt, comme les, les ou les choses horribles comme la guerre, comme la faim... C'est, c'est ça. C'est facile pour quelqu'un d'entendre qu'il y a la faim dans ce pays-là ou cette région-là, mais quand tu as fait l'expérience de la faim... le mot sonne différemment (hum hum). Et, la façon de voir quelqu'un qui a faim, je ne dis même pas qui est affamé, ça devient complètement différent.

S'exprimant de manière différente, ce changement rapporté par les quatre participants témoigne du regard qu'ils portent maintenant sur la vie, sur le monde. Ce regard avec lequel ils voient les choses, la vie, est également le témoin de la présence constante de ce qu'ils ont vécu dans leur vie d'après.

Pour un des participants, cette présence constante de son vécu traumatique s'illustre notamment dans les relations qu'il entretient avec les autres et les difficultés de communication qu'il peut avoir avec ces derniers. Il décrit ses relations et son schème

relationnel comme marqués par l'expérience traumatique qu'il a vécue au travers de l'influence qu'elle a eue sur sa perception de l'autre quel qu'il soit. Il se décrit comme introverti et que la communication avec l'autre même connu et amicale est toujours difficile.

Pour un autre participant, la permanence de son traumatisme dans sa vie d'après s'illustre par exemple dans le regard qu'il peut porter sur les différents événements de la vie tels que les mariages, les anniversaires... Il décrit sa perception de tous les événements de sa vie comme changée à jamais. Le regard qu'il porte sur ces moments de vie passant, tout au moins en partie, par le prisme de son traumatisme, du génocide. Il exprime d'ailleurs la difficulté à qualifier ce nouveau regard, à l'exception du fait qu'il est différent de celui qu'il pouvait avoir avant le génocide, et qu'il diffère de celui que ceux qui n'ont pas vécu le génocide peuvent avoir sur ces moments de vie.

Pour deux participants, ce changement de regard sur la vie s'illustre entre autres dans la perception qu'ils peuvent avoir de la détresse d'un autre. Ils rapportent ainsi ne plus pouvoir être confrontés à cette détresse telle que cela leur était possible par le passé. Pour eux, et cela quelle qu'en soit la source (échange avec les gens, journaux télévisés...) cette exposition les ramène directement à leur propre histoire et à la détresse qu'ils ont pu vivre ou percevoir alors.

quand tu as fait l'expérience de la faim... le mot sonne différemment (hum hum). Et, la façon de voir quelqu'un qui a faim, je ne dis même pas qui est affamé, ça devient complètement différent

Pour les quatre participants qui l'évoquent, leur vie après le génocide se retrouve donc inexorablement changée, marquée à jamais par la présence inoubliable de ce qu'ils ont vécu et cela quelle que soit la forme que peut prendre cette présence.

Après avoir abordé ce que les participants de cette recherche ont pu exprimer en lien avec leur expérience de vie durant le génocide et l'impact qu'une telle expérience a pu avoir sur eux, il semble nécessaire d'évoquer leur rapport à l'écriture.

3.3 Perception des liens, et rapport de la personne à l'écriture et à son processus

Les liens que les participants rapportent avoir à leur écriture sont multiples, et de différentes natures. Ils touchent aussi bien leur relation au média qu'est l'écriture, que ce que le processus de création peut leur faire vivre. Dans cette perspective, et au vu des propos que les participants de cette recherche ont pu avoir, il est apparu qu'une division en trois parties s'imposait afin de cerner le plus fidèlement possible leurs propos.

La première de ces parties concernera le regard que portent les participants sur l'écriture. Pour cela, il sera abordé le choix qu'ils ont fait d'utiliser ce média, et ce qu'ils ont pu observer comme changement ou évolution dans l'utilisation de celui-ci ainsi que les limites auxquelles ils ont pu être confrontés dans son utilisation.

Dans un second temps, seront regroupés les différents éléments de leurs propos en lien avec leur processus d'écriture. Il sera ainsi possible d'évoquer tant leur perception de l'origine de ce processus de création, que leur lien avec ce dernier.

Le dernier point abordé illustrera quant à lui la perception des liens et le rapport de la personne au processus de création à travers la dimension affective de ce processus. Il sera évoqué au travers des différents mouvements d'affects induits par la réalisation et l'achèvement de ce processus de création.

3.3.1 Le choix d'un média aux différentes formes : l'écriture

3.3.1.1 Le choix d'un média : l'écriture

Tous les participants de cette recherche ont choisi d'utiliser l'écriture comme média de communication. Ce choix est un des critères d'inclusion de cette recherche, mais il est toutefois important de préciser que pour quatre participants, l'utilisation de l'écriture comme média d'expression est un choix qu'ils avaient fait antérieurement au génocide des Tutsis du Rwanda. Par conséquent, leur choix pour l'utilisation de ce média n'est pas conséquent au génocide, tout en y demeurant liées dans l'après coup.

Pour le dernier des participants, cette relation préexistante à l'écriture et au choix de ce media comme média d'expression ne pouvait exister en raison de son âge au moment du génocide. Elle en est donc naturellement consécutive.

D'un point de vue général, tous les participants rapportent avoir une perception positive de l'écriture et justifient par cela leur choix d'utiliser ce média de communication.

Ainsi, trois des participants indiquent aimer écrire d'un point de vue général. Pour l'un d'eux, ce choix serait directement lié à sa perception de l'écriture comme étant une forme de « plus vrai » d'échange avec l'autre. Il illustre d'ailleurs sa préférence pour ce media de communication par son goût pour l'écriture de lettres. Pour un autre participant, son amour pour l'écriture passe aussi par celui qu'il porte à la lecture. L'écriture et la lecture étant pour lui l'expression d'un univers en soi, d'un monde à part, d'un monde qu'il nomme son « refuge » et dans lequel il aime et a aimé vivre, passer du temps. Il décrit ce monde comme différent de celui dans lequel il vit en raison notamment de ses règles et son accessibilité. Pour lui l'écriture et la lecture sont les moyens d'accès à ce monde. Il rapporte également avoir choisi d'écrire à la suite de sa découverte de la lecture et de son univers.

Pour un des deux autres participants, le choix de l'écriture est lié à la capacité de ce media à faire bouger les gens, à changer les choses. Il décrit avoir choisi cette forme de

communication car elle lui permettait de pouvoir communiquer avec les autres dans la perspective de les faire réagir, d'amener un changement, une évolution.

Enfin, pour le dernier participant, le choix de ce media semble déterminé par la dimension satisfaisante qu'il peut faire de son utilisation. Il dit utiliser principalement ce média car, à la différence des communications verbales (conférences, témoignages oraux...) ou audio (radio, podcast...) il n'y trouve pas les mêmes limites. L'écriture lui permettant d'affiner son propos, de se relire, ou de ne pas être limité dans ce qu'il souhaite évoquer, et cela tout en pouvant « semer » sa parole « aux quatre vents ».

Les écrits restent mais les paroles s'envolent mais pour le moment les paroles ne s'envolent plus elles restent aussi, avec toute la technologie nouvelle. Pour le moment ça reste mais pour moi l'écriture ça reste quelque chose de très fort, parce que c'est plus pensé, c'est plus nuancé, on retire facilement un mot avant de le publier et sur YouTube on va pas nécessairement en studio pour se ... (préparer) -c'est ça ; mais, quand j'écris un poème quand je vois qu'un mot est pas bien fait j'ai le temps de le reformuler, de le remplacer par un autre pour faire plus de rimes pour faire plus de poésie. Ça c'est écrit et comme j'ai dit, la limite c'est moi qui l'impose ; mais si tu dois mettre quelque chose à l'oral, le, le, volume n'est pas le même, je ne sais pas toute la technologie mais j'ai évolué plus dans l'écriture et je vais pas faire le combat entre le témoignage oral et le témoignage écrit, chacun à sa force, sa faiblesse et... pour moi l'écriture c'est ce que je privilégie, c'est ce que j'ai fait le plus. C'est ce que je sais faire le mieux. C'est pas que je fais pas les conférences quand on m'appelle pour prononcer une conférence j'y vais mais, oui j'y vais parce que je sais qu'on a besoin de quelqu'un pour parler mais pour écrire c'est ce que je privilégie encore davantage. Les écrits c'est facile à traduire que les, le, dans/c'est facile à consulter, c'est facile à interpréter. Que le message oral ou le sous-entendu n'est pas entendu. (rire léger) Tu peux lire entre les lignes mais écouter entre les... je ne sais pas. ...

Parallèlement à ce choix des participants pour l'utilisation de l'écriture, il est important de noter que pour quatre des cinq participants, l'utilisation de ce media de communication, se fait en parallèle avec l'utilisation d'autres medias de

communication. Ces autres médias peuvent être de différentes natures tels que vidéos, audios ... Les autres formes de communication mentionnées par les différents auteurs sont par exemple, la réalisation de conférences ou d'autres formes de prise de parole en public, la réalisation de témoignages vidéos ou audios ... Pour quatre de ces participants, l'utilisation de l'écriture est le média de communication qu'ils utilisent majoritairement et cela, toutes formes d'écriture confondues.

3.3.1.2 Différentes formes d'écritures

Après avoir précisé le choix que les participants de cette étude ont fait pour l'utilisation en général de l'écriture, il apparaît nécessaire de rapporter ce qu'ils décrivent comme différentes formes d'écritures.

Écrire c'est...c'est plusieurs façons d'écrire. J'écris des poèmes, j'ai écrit des articles, j'ai été journaliste, j'ai écrit donc des articles et... mais écrire des livres c'est la première fois.

Les participants évoquent au travers de leurs entrevues plusieurs formes d'écriture telles que : l'écriture de nouvelles, l'écriture autobiographique, l'écriture de fiction, l'écriture de poésie, l'écriture de blogs ou d'articles en lien avec des forums, l'écriture journalistique, l'écriture à destination uniquement personnelle, l'écriture à destination familiale, l'écriture théâtrale, l'écriture pour enfants, l'écriture de scénarios, l'écriture de documentaires. Tous les participants rapportent avoir au moins deux formes d'écriture différentes et l'un d'eux évoque avoir jusqu'à quatre formes différentes d'écriture. Par formes d'écriture différentes, ils entendent des formes d'écriture qui n'ont pas les mêmes processus de création comme par exemple l'écriture d'une nouvelle et l'écriture de poésie ou, à minima, qui n'ont pas les mêmes objectifs ou destinataires.

oui, donc tsé pour écrire [dans des] medias comme ça; plus grand public : faut changer le style, avoir le style plus accessible.

C'est plus ça, dans ce sens-là que j'essaye de réfléchir sur... , comment développer mon style. Heu... même l'écriture de nouvelle c'est toujours ça, en fait . Tsé, j'ai pas vraiment, heu, .. publié de recueil de nouvelles, parce que justement à chaque fois, jsuis comme; j'suis encore en apprentissage.

Les différentes formes d'écritures sont décrites comme déterminées par leur objectif, leur destinataire ou la nature de ce qu'elles évoquent.

Ainsi, pour deux participants, l'écriture de poésie leur permet l'expression de contenus plus en lien avec leur émotion, ce qu'ils décrivent comme plus difficiles ou inadéquats avec d'autres formes d'écriture. Pour ces deux participants, la forme poétique leur permet également de saisir leur émotion de façon plus quotidienne et instantanée que d'autres formes d'écritures.

Deux autres participants décrivent une nécessaire adéquation entre l'objectif de la communication, la nature de ce qu'ils souhaitaient communiquer et la forme d'écriture choisie comme relevant d'un processus en tant que tel. Ils évoquent ainsi les différentes tentatives d'écritures qu'ils ont pu faire (essai de différentes formes : écritures biographiques, de roman...) avant de trouver celle qui leur permettait d'exprimer ce qu'ils souhaitaient, tout en respectant l'objectif de leur communication.

Ce que je savais dès le départ, c'est que je devais écrire un livre. (hum)
Quant à la forme du livre je n'en savais absolument rien. Je ne suis pas un écrivain je ne suis pas un auteur de plusieurs ouvrages. C'était le tout premier et je ne savais rien. J'empruntais un chemin inconnu [...] Donc ça a été un processus et, pas linéaire, pas même zigzag.

La variation dans les formes d'écriture semble cependant répondre à deux schémas de variation chez les auteurs.

Schémas de variation, addition ou remplacement.

L'utilisation des différentes formes d'écriture rapportée par les participants varie selon deux perspectives. Soit, les formes évoluent dans le temps, soit elles changent tout en cohabitant.

Pour la première catégorie, à savoir l'évolution dans le temps, il s'agit d'un changement que rapporte l'auteur dans sa façon d'écrire entre différentes périodes de sa vie. Ce changement peut trouver sa source dans plusieurs facteurs. Ces facteurs peuvent être : un nouvel objectif dans son désir de communiquer (passage d'une écriture journalistique à une écriture d'essai), l'appropriation d'une nouvelle forme d'écriture plus adaptée à ses objectifs, une recherche de représentativité dans ses écrits.... Il est à noter que les participants évoquant de tels changements rapportent également une modification dans leur manière de réaliser ou de percevoir leur écriture.

Et on prend le temps. Dans ces cas-là, faut changer la forme d'écriture. Si, hier je vais écrire... écrire le premier livre, je me dis : je suis convaincu, je l'ai écrit pour les gens, des universitaires. Je l'ai pas écrit pour monsieur, madame tout le monde Bon, .. Heu, ..Mais là, j'ai compris que je peux écrire un livre. Ou des livres, mais là, qui s'adressent aux gens, qui a un message, mais je vais écrire de façon à ce que soit accessible aux jeunes...

Pour la deuxième catégorie, il s'agit plus d'addition de formes d'écritures au fur et à mesure du temps. Là où les formes d'écriture précédentes sont conservées. Ainsi, un auteur rapporte avoir eu une première forme d'écriture, puis avoir écrit sous une autre forme et ce, bien que la première forme puisse être à nouveau utilisée. La cohabitation de plusieurs écritures semble répondre alors à différents besoins qui cohabitent. Ainsi, plusieurs auteurs expriment avoir une écriture qui leur est personnelle ou qui se restreint à un cercle familial en plus d'une écriture qui pourrait être décrite comme publique. Ce sont deux d'écritures n'ayant pas les mêmes formes car n'ayant pas les mêmes objectifs ou les mêmes destinataires.

3.3.1.3 Limite du processus de création : la censure

La censure est un élément que quatre des participants ont évoqué en lien avec leur processus de création. Cette modification de leur création se répartit en deux dynamiques : l'auto-censure et la censure extérieure.

L'auto-censure est une force qui apparaît pendant le processus de création et qui pousse le créateur à supprimer, déguiser ou modifier, de lui-même l'objet de sa création.

La censure extérieure vise également la modification ou la suppression d'une partie de la création mais elle n'apparaît qu'une fois le travail de création accompli ou tout au moins une première version de l'œuvre réalisée. Telle que décrite par les participants, et à la différence de l'auto-censure, la censure extérieure, émane uniquement de contraintes qui sont extérieures à l'auteur et qui le poussent à la modification de son œuvre.

L'auto-censure

Les quatre participants ayant mentionné avoir vécu de l'auto-censure durant leur processus de création ont décrit de multiples raisons à cela.

Pour deux participants, l'auto-censure est une question d'autorité morale ou de respect de l'autre.

[je n'ai pas] toute l'autorité morale de le raconter parce que si je me dis que y a pas de censure dans un génocide, tout ne peut pas se dire. C'est ça la censure. C'est ça l'auto-censure.

Il s'agit principalement pour ces deux auteurs de restreindre, par le biais de leur auto-censure, leur parole à propos de sujets, ou d'informations qu'ils détiennent sur autrui. Dans les situations évoquées, leur auto-censure vise avant tout à protéger une tierce

personne de la révélation d'informations personnelles ou intimes la concernant et dont ils ne s'estiment pas avoir la légitimité pour le faire.

Dans cette perspective, un participant rapporte avoir modifié des éléments de sa création pour garantir une forme de confidentialité (nom, situation...) alors qu'un autre décrit avoir choisi de ne pas évoquer certains faits, ou éléments (moment de vie, situation) qui auraient pu ou dû avoir leur place dans sa création.

Une autre raison rapportée par deux des participants à leur auto-censure est la présence de dimensions politiques dans leur création. Au-delà de la présence d'une dimension politique à leur création, pour ces participants, les raisons de leur auto-censure sont directement liées aux possibles répercussions que l'expression de tel contenu politique peut engendrer. Ainsi, pour l'un des auteurs, cette crainte des répercussions vis-à-vis de l'émission de ce qu'il définit comme une attaque politique l'a poussé à partiellement s'auto-censurer afin de ne pas risquer de se faire « écraser » par une force beaucoup plus puissante que lui et à nuancer la forme qu'il a utilisée pour émettre son propos. Pour ce qui est du deuxième participant, il rapporte s'être beaucoup questionné sur la nécessité de s'auto-censurer en lien avec les possibles répercussions ou réactions politiques que son propos pouvait avoir et finalement, après avoir eu plusieurs avis extérieurs, ne pas l'avoir fait par souci de fidélité et d'authenticité à la réalité de ce qu'il évoquait.

quand tu n'es pas préparé pis, tu donnes de l'importance à cela ça peut faire peur, ça terrorise ça peut faire taire, ... peur puis ça peut t'amener à ne pas vouloir écrire mais au contraire moi j'ai compris une chose c'est que quand cela arrive ca m'aide en, à me relire et puis à réaffirmer.

Enfin, pour trois participants, la raison de leur auto-censure est directement liée aux réactions que leur œuvre pourrait créer chez leur lecteur.

Pour deux d'entre eux, les raisons de leur auto-censure ont pour origine une peur qu'ils ont que le contenu, le message de leur œuvre soit mal interprété, déformé et crée chez le lecteur une réaction inverse à ce qu'ils souhaitaient. Pour l'un d'eux, cette peur se retrouve, dans la crainte que le lecteur réduise la complexité de son identité à ce qu'il a pu lire de lui. Cette mauvaise compréhension de l'objectif de sa création viendrait alors à l'encontre de son désir premier : être mieux compris par l'autre.

Pour ce qui est du deuxième participant, sa peur est quant à elle directement liée à la crainte que son message ne soit détourné par un public qu'il estime ne pas détenir les connaissances nécessaires à le comprendre et qu'il produise alors l'effet inverse de ce qu'il escomptait.

la peur que j'ai sérieusement c'est que, .. y a des analyses, y a des discours, y a des points de vue qu'on ne peut pas partager avec tout le monde (hum). Y a des analyses qui sont des réserves à un milieu, à des gens d'un certain niveau mais on n'a pas la possibilité de, de sélectionner, de dire : ok ça, ce débat là, je vais le donner à des gens qui sont capables de comprendre... On donne ça à tout le monde, mais à tout le monde, le deces analyses vont tomber dans les oreilles des enfants qui ne peuvent pas comprendre, comment il va se comporter par rapport. C'est comme si on leur donnait du poison, c'est comme si on faisait boire à des jeunes, à des bébés de l'alcool. On ne sait pas c'est quoi les conséquences de l'alcool dans le cerveau d'un enfant.

Enfin pour le troisième participant, l'auto-censure qu'il rapporte a pour fonction de ne pas transmettre « une bible de haine » mais un récit que l'autre puisse lire.

Essayer de ne pas en faire... une bible de haine, un récit d'horreur parce que j'écris aussi pour les enfants parce que je veux pas que toute la haine qui m'habite leur soit transmise à travers ce récit. Je voulais que ça soit un récit que l'on soit capable de lire du début à la fin sans en être blessé, sans en être... heu... intoxiqué.

L'auto-censure dans ce dernier cas a pour fonction de protéger le lecteur de ce qui habite l'auteur et qu'il pourrait lui communiquer par le biais de son œuvre. L'auto-censure vient directement toucher la diffusion de ressentis, d'émotions du créateur à son public.

La censure extérieure

Tous les participants rapportent avoir, d'une façon plus ou moins directe et forte, été l'objet d'une forme de censure que nous pourrions décrire comme une censure extérieure. Dans leur ensemble, les participants ont mentionné trois formes de censure extérieure de leur création. Il s'agit de censure due au contenu de leur œuvre, à la forme de celle-ci et finalement à la notoriété de leur auteur.

La première forme de censure extérieure, soit celle liée au contenu des écrits des participants, consiste en un refus par une personne extérieure (éditeur, producteur...) de leur œuvre au motif que le sujet de l'œuvre ne peut être accepté en l'état.

Pour un participant, la censure extérieure dont il a fait l'objet aurait été motivée par une trop grande différence entre le point de vue qu'il peut tenir dans son œuvre et le discours socialement admis du génocide dans les années qui ont suivi.

Pour trois autres participants, cette censure extérieure sur le contenu de leur œuvre semble motivée par des raisons plutôt commerciales, les éditeurs n'évaluant pas une demande assez forte pour les sujets qu'ils abordent de la manière dont ils les abordent.

La deuxième forme de censure extérieure est celle liée à la forme de la création. Il s'agit de situation rencontrée par quatre participants. Cette forme de censure vise à modifier la forme en elle-même de leur œuvre pour les besoins de la publication et passe donc par la modification de la longueur de leur création, la modification de celle-ci en

fonction de critères spécifiques de publication, et de manière plus générale, à l'adaptation qu'ils ont dû faire de leur œuvre à des fins de publication, de diffusion.

Enfin, la dernière forme de censure qu'a rencontrée un des participants est le refus constant des maisons d'éditions de publier ses écrits car il n'aurait pas, au Canada, la notoriété suffisante pour justifier la prise de risque que représenterait un tel engagement.

Après avoir vu les différentes censures ou tentatives de censure extérieure que les participants ont pu rapporter, il est important de mentionner les réactions qu'ils ont pu avoir en lien avec celles-ci. En effet, exception faite des cas où cela ne leur était pas possible, comme dans celui du manque de notoriété, les participants ont refusé ces formes de censure. Ils rapportent ainsi avoir refusé d'être édités par ces personnes et avoir poursuivi leur recherche dans cet objectif, et cela, même si la diffusion de leur œuvre a pu être mise en péril (et cela parfois pendant plusieurs années). Ces participants rapportent avoir, donc dans leur ensemble, accepté d'adapter de façon mineure leur œuvre aux critères de publication, mais avoir refusé en elle-même toute censure de leur œuvre.

3.3.2 Processus de création, un processus personnel d'écriture

Lorsqu'ils évoquent leur processus de création, les participants de cette recherche l'ont fait au travers des dimensions personnelles qu'ils identifient comme étant à l'origine de leur processus d'écriture et de leur utilisation régulière de l'écriture. Après analyse de leur propos, il est ressorti trois grandes caractéristiques de ce processus d'écriture soit : ce qu'ils identifient comme l'origine de leur écriture, l'écriture en tant que forme d'échange avec l'autre, et l'intégration du recours au processus d'écriture dans leur fonctionnement quotidien.

3.3.2.1 Origine et source du processus d'écriture

L'origine, la source du processus de création est, ainsi que l'ont expliqué les participants, ce qui les a amenés à débiter un processus d'écriture.

Ils décrivent cette origine comme interne, de dimension réactionnelle et de nature douloureuse. Par conséquent, il sera conservé ce triptyque afin d'illustrer ce que les participants ont pu aborder à propos de cette origine de leur écriture.

Une origine interne

« C'est, si je l'ai écrit aussi facilement parce que c'était ce qui était en moi. »

Pour tous les participants, l'origine de leur création à une dimension interne. Par interne, ils entendent qu'au moins une partie de l'origine de leur écriture, de leur processus créateur prend sa source dans quelque chose qu'ils ont pensé et/ou ressenti.

Et ça je pouvais écrire ça en, en 5 minutes hein. J'ai pas pris le temps de chercher les rimes ou de comprendre non, tellement c'était là (c'était là) c'était dans ma tête, oui oui, oui c'était là. C'était là c'était facile à écrire parce que je le sentais

Tellement j'étais, .. heu convaincu.. que c'était écrit que c'était la bonne chose à faire et puis j'avais quelque chose comme une pression je disais non non il faut pas mourir avant d'écrire. Donc y avait ça aussi qui m'aurait poussé. Une pression intérieure. Qui me dit non non attention là je peux mourir... d'un moment à l'autre mais il faut pas mourir avant d'écrire.

Pour l'un des participants, il s'agit principalement d'un sentiment de révolte, alors que pour d'autres, il s'agit de quelque chose qui fait mal en eux, d'une peine ou encore d'une réponse à une peur ou une émotion non mentalisée mais qu'ils ont perçue en eux.

Cette origine est la source de ce qui les a amenés à écrire et cela, quelle que soit la forme de leur écriture : un poème, une nouvelle, un essai...

Une origine douloureuse

L'origine interne qu'évoquent les participants se trouve donc caractérisée par la nature du ressenti qu'ils peuvent avoir. Tous les participants expriment qu'à la source de leur écriture, il y a quelque chose qui les fait souffrir, qui leur fait ressentir un inconfort.

« L'étincelle à la base, c'est toujours quelque chose de, malheureusement négatif »

Toutes les histoires, tout roman, toutes œuvres... viennent vraiment quand y a, un, un, une,.. une fracture dans ton quotidien, dans, ton, dans ta vie. Quelque chose qui t'amène à te, à ressentir un inconfort pis t'essaye de compenser cet inconfort. T'essaye de comprendre, de, de, de communiquer cet inconfort.

si tout va bien, je vois vraiment pas pourquoi t'écris ? (Rire) [...] créer des œuvres comme des romans, la poésie, les nouvelles, heu... ça, je pense que heu... sérieusement; moi, je me vois pas.. – comme, si tout allait bien je n'aurais rien à écrire...

Tous les participants expriment donc qu'au moins une partie de leur processus de création trouve son origine à la fois dans une expérience qu'ils ont pu vivre et dans le ressenti négatif ou la souffrance qu'elle a pu engendrer en eux.

Une origine interne à dimension réactionnelle

L'origine interne du processus de création, pourrait aussi être nommée : amarrage interne de la source du processus de création. En effet, cette appellation, qui apparaît plus juste, permet de retranscrire à la fois le fait que les participants identifient la source de leur création dans un ressenti personnel, mais qu'en même temps, ils décrivent avoir une écriture réactionnelle. Soit une écriture qui trouverait donc sa toute première

origine dans une action qui se serait produite dans leur vie, ou dont ils auraient été témoins et qui serait à l'origine de leur ressenti. Cette autre appellation se justifie par cette double origine décrite par les participants.

Quelle que soit l'origine interne de leur processus d'écriture, tous les participants précisent donc que leur écriture a, avant tout, une dimension réactionnelle. Leur décision d'écrire étant une réaction à une situation particulière qu'ils vivaient ou qu'ils venaient de vivre au moment où ils ont débuté leur écriture ou encore, en réaction au souvenir, plusieurs mois ou années plus tard, de la situation initiale. Dans ce dernier cas, ce serait en réaction à la réactivation de leur expérience de vie par le souvenir qu'ils semblent réagir.

Alors quand je suis arrivé ici et pourquoi j'ai commencé mon écriture, c'est justement, comment la lettre que vous avez vue la lettre de l'enfant inconnu c'est que, en fait tout ce vécu... me revenait

3.3.2.2 L'écriture : échange verbal avec un autre parfait inexistant

« le paradoxe, qu'il y a dans le fait de vouloir, en parler...(hum) mais d'être dans l'incapacité de le faire »

Quatre des cinq participants évoquent une dimension quasi verbale dans le fait d'écrire. Cette dimension, est évoquée principalement dans le fait que l'écriture semble remplacer une communication verbale qu'ils souhaiteraient avoir ou avoir eue, mais qu'ils n'ont pu ou ne peuvent pas avoir. Pour trois de ces auteurs, cette communication verbale n'a pu avoir lieu faute d'un interlocuteur disponible.

j'ai écrit aussi des poèmes (hum) en 94 parce que je devais aussi... sortir ce qui m'habitait, parler..., je n'avais même pas ... nécessairement à qui parler (hum hum), mais on peut parler au papier.

« Certaines personnes ont des confidents, des amis confidents. Moi j'en ai pas beaucoup, mais l'écriture c'était une forme de confident en fait. »

Ces trois participants précisent aussi que le fait d'avoir un interlocuteur disponible n'est pas l'unique condition nécessaire à la réalisation de l'échange verbal qu'ils auraient souhaité avoir. Ils rapportent que l'interlocuteur doit aussi être disponible, compatissant, capable de comprendre...

Les gens au Burundi, les gens même quand on était retourné au Rwanda, on avait pas nécessairement d'oreilles attentives. Et pour parler ... de ce drame là il faut vraiment quelqu'un qui n'est pas pressé, (hum) qui est prêt à t'écouter, compatissant [...] . Je préférais parler au papier.

Pour l'un d'eux, cet autre doit aussi être une personne qui ne pense pas que par le biais de ce qu'il décrit comme une vision simpliste de l'histoire, des conflits. À savoir une personne qui ne connaît pas assez l'histoire du génocide du Rwanda ou qui ne voit les événements historiques qu'à travers des prismes simplistes, ou binaires (bon/mauvais) ...

L'écriture vient donc prendre la place d'une parole que les auteurs auraient souhaité pouvoir émettre mais qui, faute d'un interlocuteur disponible et/ou satisfaisant, n'a pas pu avoir lieu.

Un des participants décrit sa motivation même à dire via l'écriture quelque chose de ce qu'il vit ou a vécu, tout en étant compris par un autre, comme quelque chose d'ambivalent en lui, et cela, même si cette pensée lui semblait paradoxale par rapport à sa recherche de communication avec un autre. Il décrit que ce sentiment d'ambivalence, et ce paradoxe serait le fruit de son désir et de sa recherche d'être compris alors qu'en même temps il ne pense pas pouvoir l'être.

Un auteur évoque aussi l'absence de cadre, de condition pour pouvoir dire quelque chose à un autre, quel qu'il soit. Évoquant les différents points que nous venons d'aborder, il rapporte également l'absence pour lui, de lieu, de cadre commun où il pourrait se dire et il s'interroge sur son utilisation de l'écriture comme de substitution à ces différents manques.

Mais j'ai vu d'autres choses qui m'ont marqué et tout. Mais je sais pas comment on peut dire ces choses-là ? à des gens ?... Dans quel contexte ça peut sortir (hum) c'est rare, c'est, c'est, c'est presque... En dehors d'un espace thérapeutique justement (Hum hum) fait pour ça. C'est rare que les gens puissent, puissent trouver un moment pour en parler. Pis c'est peut-être pour ça que l'écriture c'est une façon de créer cet espace-là. (hum hum)... de, de... ouai. De faire naître un espace où, c'est permis de dire ça. Pis qu'y a personne pour t'interrompre pour te dire : « a bin moi j'ai vu dans ce film..., je comprends ça » : tsé c'est juste toi et ton calepin, ton ordinateur puis tu dis ce que tu veux dire. Puis après c'est ça..., les gens le liront, ils interpréteront, peut-être qu'ils comprendront aussi? On espère, je pense. Toujours on espère être compris mais... heu... je pense, je sais pas, je suis pas sûr qu'on... Je suis encore hésitant là, face au fait que les gens vont comprendre. Mais... En fait, pour revenir au fait que, c'est ça, je pense que l'écriture c'est peut-être que justement... ça devient un espace thérapeutique un peu comme la salle ici,... où c'est permis de, de .. de...c'est permis puis c'est entendu heu... de s'exprimer sur ça, puis de parler, pis de ..c'est ça ouai.

3.3.2.3 Intégration du processus d'écriture dans le fonctionnement courant

Le recours à l'écriture comme l'un des processus à la disposition de la personne dans la gestion quotidienne de ses ressentis est un élément que quatre participants ont exprimé. Ce recours à l'écriture est même décrit par trois des participants comme constamment présent en eux.

Qu'est-ce que je pouvais faire ? j'écris un poème, c'est une autre façon heu... de vivre ma peine, mes joies, mes... À la naissance de mon fils j'ai écrit un poème. Tous les événements de la vie passée actuelle et future peut être, mes rêves je suis capable de les formuler dans un poème de quelque vers....

Heu oui, absolument, absolument, parce que la poésie me fait comme en termes de souvenir... Quand je suis sous la douche, le matin avant d'aller au travail et que je me rappelle de quelqu'un, un frère, une sœur, une fête ou donc... ce petit rappel peut faire à ce que je rédige un poème sur cet évènement-là.

L'utilisation de l'écriture est un processus que ces participants décrivent comme régulier et intégré dans leur mode de fonctionnement. L'écriture est « une fonction vitale » pour un participant, « une pilule de tous les jours » pour un autre, ou une activité réalisée dès que possible pour un troisième.

bon, je pense pas... (rire) si plus tard tout va bien, j'aurai peut-être plus besoin d'écrire. Mais j'pense pas. Y a toujours quelque chose qui va pas alors (sur le ton du rire). Alors... ça va être, heu... ouai l'écriture va probablement être,.. une pratique que.. quotidienne dans ma vie, pas quotidienne mais assez... régulière. Quelque chose que j'abandonnerai pas parce que de toute façon, je pense que heu... pour moi, j'ai souvent essayé, par frustrations j'ai souvent pensé arrêter d'écrire. [...]Mais oui j'ai souvent pensé à arrêter d'écrire pour différentes raisons. Soit j'étais comme, je me sentais plus vraiment inspiré ou j'étais frustré [...]par le passé, ça j'avais déjà tenté d'arrêter. Mais y a toujours quelque chose qui me ramène vers l'écriture.

« l'écriture c'est devenu un, mon, ma pilule de tous les jours »

A ce propos, il est intéressant de remarquer que pour trois des participants, l'intégration de l'écriture dans leur fonctionnement quotidien s'illustre par l'utilisation de stratégies dédiées à maintenir un accès constant à la possibilité d'écrire. Ces accès ou stratégies peuvent prendre différentes formes telles que le fait de porter constamment sur eux un carnet de notes ou d'utiliser un système de papier ou d'enregistrement qui permet la réalisation et l'utilisation ultérieure des écrits.

C'est vraiment... ça arrive à un moment donné t'as besoin d'écrire, /faut absolument que t'écrives parce que justement tu sais que... rendu chez toi ça sera trop tard. Souvent, c'est ça qui arrive. Fait que, là j'ai toujours bin...

heu... généralement j'ai mon téléphone, puis j'ai un bloc note dans mon téléphone ; j'écris dans mon téléphone ; pis j'arrive, je, je relis, pis je retravaille ; pour voir si ça a quelque chose.

3.3.3 Processus d'écriture, dimension affective et modificatrice

3.3.3.1 Processus d'écriture, dimension affective

Pour tous les participants, l'écriture est un processus qui sollicite, interagit ou modifie les émotions qu'ils pouvaient ressentir, en lien avec l'élément source de leur processus créateur.

Au travers des entrevues, les participants ont parlé à la fois du sentiment que pouvait leur procurer l'acte d'écrire (en lui-même), mais également des ressentis procurés par le processus de création dans son ensemble. Finalement, ils ont évoqué la dimension modificatrice, thérapeutique du processus d'écriture.

L'écriture ou la sortie d'un « quelque chose »

Quatre des participants expriment directement avoir senti que l'acte d'écrire faisait sortir quelque chose d'eux.

« dans mes écrits heu... on peut très bien analyser, voir que quand même je sors quelque chose que je voudrais donner. »

j'ai écrit aussi des poèmes (hum) en 94 parce que je devais aussi... sortir ce qui m'habitait [...] Je préférais parler au papier, et... pour la mémoire et aussi c'était une sorte de, de, de décharge.

l'écriture c'était une façon, ça a toujours été une façon pour moi de, heu.. de me libérer de, de, de, de, de, de... [...] j'ai commencé à écrire. C'était vraiment plus pour me libérer émotionnellement, pis..., c'est ça. À partir de ce moment-là, j'ai toujours, je me suis toujours servi de l'écriture pour ça...

Pour ces quatre participants, l'acte d'écrire est donc une source d'extériorisation d'un ressenti, d'une émotion qu'ils ont eue, qu'ils gardaient en eux et dont ils se libèrent par le biais du processus de création, de l'écriture.

Le cinquième participant n'évoque pas aussi clairement que les autres l'idée que l'acte d'écrire fait sortir « quelque chose ». Il évoque quant à lui, plus la notion de disparition ou de modification de quelque chose qui « le ronge ». Il s'agit par exemple, de la disparition de certaines peurs : « les peurs que tu pouvais avoir ils disparaissent ».

Un processus qui fait du bien

« justement .. Être l'onguent sur des blessures qu'on peut avoir (hum hum) qui à la base nous pousseraient à écrire. »

Le processus d'écriture a amené chez tous nos participants, et cela quelle qu'en soit la forme, un ressenti qu'ils décrivent comme positif, qui leur fait du bien.

« honnêtement que ça me fait du bien sinon pourquoi je ferais parce que j'écris pas, je suis pas payé ou quoique ce soit (rire) »

pendant ce temps quand j'écrivais. J'avais vraiment peur. J'avais peur de mourir, j'avais peur de mourir. Chaque nuit j'avais des cauchemars, les soldats les milices me poursuivaient pour me tuer, des fois ils m'attrapaient, des fois je me retrouvais dans des situations et c'était des cauchemars éveillés. Tout le temps je pouvais pas me concentrer. Le seul, le temps de concentration c'est quand j'étais en train d'écrire, mais quand j'avais fini d'écrire, bon. Le fait de ne pas pouvoir publier ces cauchemars était tout le temps-là. Je dois t'avouer que même des fois que, j'avais..j'avais des cauchemars,.. je te jure que.. une fois c'a m'est arrivé, ba des fois ça m'est arrivé que j'aie même des problèmes de , j'ai tellement peur que je pisse sur moi-même .. [...] Dans le lit.. et,.. des fois je me bats puis je tombe en bas du lit... ..mais... le jour... quand...heu Roger m'a dit le livre est à l'imprimerie j'étais comme une femme enceinte. Je dormais pas, insomnie, deux semaines... je dormais pas... [...]

Le livre est arrivé. De chez moi j'ai dit non, je dois aller voir l'éditeur tout de suite, je dois aller apporter son lot, bon. Je suis allé et là j'ai dormi. Depuis... plus de cauchemar, plus de cauchemar...

L'exprimant ou le décrivant de multiples façons, le processus d'écriture amène chez tous les participants un sentiment de mieux être. Pour quatre des cinq participants, l'écriture a en elle-même une dimension qu'ils identifient (et pour trois qu'ils nomment directement) comme thérapeutique. Et cela, même s'ils décrivent cette dimension thérapeutique de l'écriture de différentes manières.

« est-ce qu'écrire c'est facile, c'est ... Je me suis ... rendu compte que j'aime écrire et que c'est thérapeutique pour moi »

Pour trois participants, l'écriture est quelque chose qu'ils décrivent comme un acte, qui « soulage », « relaxant » et même pour l'un d'eux comme un acte « reposant ». Pour deux de ces auteurs, l'écriture est soulageante et cela même si pour reprendre les mots de l'un d'eux elle « sort des émotions assez fortes ».

C'est aussi quelque chose de relaxant pour moi, c'est un bon passe-temps. Et pour moi écrire ça me repose aussi. C'est très reposant même si certaines choses sortent des émotions... assez fortes. [...]« est-ce qu'écrire c'est facile, c'est ... Je me suis ... rendu compte que j'aime écrire et que c'est thérapeutique pour moi. Quand j'écris ... c'est quelque chose de comme... relaxant. Mais, quand je dois écrire des choses très profondes, comme les miens et qu'elle a été leur sort c'est hyper difficile.

Ainsi, pour un participant, l'écriture est comparable à la parole et il exprime à ce propos qu'écrire et parler sont pour lui « une pilule qui le soigne ». Il précise son propos en exprimant que cela le soigne car ça lui apporte la perspective qu'il peut faire changer les choses, les corriger.

Pour un autre participant, l'écriture et le témoignage font du bien car ils permettent de ne pas être seul dans sa douleur. Il identifie que cela l'aide à panser ses blessures tout

en lui permettant de s'exprimer sans être dans une forme d'auto-flagellation. Ainsi, il pourrait dépasser des idées, des questionnements, qu'il a pu avoir par après sur ce qui aurait pu se passer différemment.

c'est fondamental, c'est, c'est presque... c'est presque médical ce... ça aide à ... à panser les blessures (hum hum) c'est ... quand tu as perdu brutalement tout tes frères, ta mère, tes sœurs... c'est fondamental. C'est... Bien sûr c'est pour faire vivre... leur témoignage, ba leur vie. Témoigner de ce qu'ils ont été, ba ce qu'ils ont fait... heu... mais sans être dans la... dans le l'auto-flagellation mais aussi : toi, moi, de me... de dépasser l'idée: oui j'aurais dû, j'aurais pu, pourquoi eux pas moi?

Mieux se comprendre

« Ouais, ouais parce que, ça. Quand tu écris, tu te comprends, tu comprends les autres »

Pour deux participants, l'écriture a une dimension thérapeutique, qui leur fait du bien car elle leur permet de mieux se comprendre. Ils décrivent que cette meilleure compréhension d'eux même passe par une meilleure identification de leurs émotions, et de ce qu'ils peuvent vivre ou avoir vécu.

Voilà. En écrivant, j'arrive à, à comprendre, puis des fois les gens réagissent aussi, ça m'amène, ça pose des questions, ça amène aussi à me questionner, et heu à vouloir comprendre davantage. Bon. Et, ...

Pour l'un de ces deux participants, il s'agit aussi d'augmenter sa sensibilité et sa compréhension/perception de ce qu'il peut vivre quotidiennement. Il décrit l'écriture comme un processus où il peut se libérer émotionnellement et qui lui permet également d'explorer son histoire personnelle en sa seule présence.

j'écris quand je me sens pas bien ou quand..., comme... Généralement j'écris-, ça, je tiens plus régulièrement une écriture.. de façon disons... pas

à chaque jours, mais disons, une fois par semaine minimum (hum). Et ça me permet en fait de,.. de repenser à ce qui se passe, puis de... Mais c'est pas une écriture ..créative. Dans le sens ou, c'est pas pour créer quelque chose. C'est juste... Bin c'est juste, pour mettre des mots sur ce que je vis.

Un processus qui fait mal

« C'est un mal ça fait mal, pour être bien »

Pour trois des participants qui évoquent trouver quelque chose qui leur fait du bien dans leur processus d'écriture, ce même processus est aussi signe de souffrance.

Écrire... je peux être, je peux être témoin d'un accident...très mortel et comme journaliste venir raconter les faits: qui, quoi, quand, où, comment, avec toute la distance qu'il y a mais quand dans cette voie/ dans ce véhicule, il y a ma mère, mes frères, mes sœurs,... les mots me manquent. (hum hum) C'est comme ça que écrire mon histoire n'a pas été aussi facile que beaucoup... on pourrait le croire parce qu'il s'agissait de retourner l'épée dans la plaie. C'était ... penser juste comment ils ont souffert, j'en souffre (hum). C'est encore thérapeutique donc c'est vraiment un sentiment mitigé, ambigu : écrire ça me fait quoi. (hum hum) Écrire ça me fait de la peine parce que c'est les miens, je, je, je suis en train de revivre leur agonie, leur torture mais encore une fois, ça me soulage.

Pour ces trois participants, cette souffrance est partie prenante du processus d'écriture du fait des souvenirs qu'ils convoquent. En effet, dans chaque situation ils évoquent ressentir de la douleur, de la souffrance, de la peine associée à un moment de leur écriture. Celles-ci serait liées au fait que pour écrire, ils doivent se replonger dans des souvenirs, des émotions qu'ils décrivent pourtant comme continuellement présents dans leur vie. Le processus d'écriture, dans ces situations, semble donc réactiver ou confronter davantage la personne à son souvenir et aux émotions qui lui sont rattachés.

Le processus d'écriture, tel qu'évoqué précédemment, est donc un processus qui permet : la sortie d'un contenu affectif et procure un sentiment de bien-être et cela

même s'il peut s'avérer souffrant. Ce processus d'écriture est aussi évoqué dans une perspective thérapeutique par les participants en raison de ce qu'il procure une fois complété.

3.3.3.2 Un processus modificateur et source d'accomplissement

Un processus adoucissant

Pour tous les participants, le ressenti à l'origine de leur création, serait modifié par le processus d'écriture.

J'étais réactionnel mais au fur et à mesure, bon, plus tard quand, quand 94 arrive puis, surtout dans les camps je commence à écrire, là, c'est en écrivant, que je... là je commence à comprendre... En écrivant, je commence à comprendre... A ouais certaine chose, des faits que je voyais...et me révoltaient... et là, je les vois... on dirait ça me révolte plus.

Ce processus d'adoucissement comporte également une capacité à rendre plus communicable l'origine, la source de leur création. Cette plus grande communicabilité de la source de leur création est décrite par plusieurs participants comme le fruit de cet adoucissement de la charge affective initialement liée à ce qu'ils avaient vécu ou à son souvenir.

A ouais, les peurs que tu pouvais avoir, ils disparaissent, ils partent et les souffrances que tu pouvais avoir ... à force d'écrire, je peux parler de la mort des miens, (hum) comme ça , sans ressentir.. Sans avoir.. d'amertume, sans dire heu... , Je peux en parler alors que, .. avant .. il m'était difficile même de m'imaginer (hum).. A ouais. Il fut un temps où.. parler de l'emprisonnement de ma sœur.. C'était difficile.(hum) ça amené quelque chose ici.

Pour l'un des participants, il est intéressant de préciser que l'écriture est certes pour lui un moyen de mieux percevoir ses ressentis et de les adoucir, ce qu'il décrit comme thérapeutique. Mais cette dimension serait incomplète car elle ne permettrait pas de

remettre assez en question ses façons de penser ou de ressentir, comme, seule, la présence d'un autre le permette dans le cadre d'un travail psychothérapeutique qu'il a pu faire. Il évoque également que l'écriture aurait, par moment, pris la forme d'« un frein à consulter, pis à essayer de régler ce qui allait pas bien dans la vie » et cela par peur de perdre quelque chose de son identité, lié à son traumatisme, mais également à son incapacité d'écrire quand il va bien.

Pour tous les participants, le processus de création est donc la source de modification de leur ressenti mais également une source d'accomplissement.

Un processus source d'accomplissement

Enfin, le fait même d'avoir réalisé leur processus de création procure à nos participants un sentiment qu'ils décrivent comme un « sentiment d'accomplissement », d'« aboutissement » ou encore de « devoir accompli ».

la satisfaction que tu vas avoir, un, non pas de te faire publier mais de dire : ok j'ai allumé une lumière quelque part. [...] Alors moi en écrivant j'ai voulu soigner la société

un sentiment de devoir accompli, c'est un sentiment... de ... j'ai senti un poids des... des, donc c'est comme si on venait de me décharger d'un poids. C'est une victoire aussi. [...] Et, c'est plusieurs victoires en un seul coup.

Pour les participants, ce sentiment est lié à l'évolution de leur processus d'écriture et à ce que cela implique pour eux.

L'achèvement de ce processus de création est aussi une source de satisfaction car il est synonyme de l'existence d'une œuvre communicable qui, comme il sera possible de le voir par la suite, a de nombreuses fonctions. Cette œuvre aux multiples fonctions est donc une des sources de satisfaction par la réponse qu'elle apporte à plusieurs de leurs

désirs et de leur devoir en lien avec le génocide tels que celui de témoigner, de faire de la prévention, de lutter contre l'oubli...

3.4 Fonction de l'écriture

De manière unanime, les participants rapportent que leur écriture a des fonctions de différentes natures. Dans cette dimension, l'écriture est donc un outil au service d'un objectif, d'une volonté, d'un souhait, d'une cause, d'une lutte qu'ils souhaitent mener via leur écriture.

La première fonction qui sera abordée, est celle de l'écriture en tant qu'outil de témoignage. Par la suite, l'écriture (et l'écriture en tant qu'élément constituant le témoignage) sera abordée au travers de l'objectif qu'elle permet de réaliser : la prévention. Pour finir, cette écriture pourra être décrite comme un élément de lutte contre les préjugés, l'oubli, et finalement, comme forme de participation à l'histoire.

3.4.1 L'écriture au service du témoignage

Tous les participants qui ont été rencontrés ont fait le choix de témoigner de ce qu'ils avaient vécu, et/ou de ce dont ils avaient été témoins en lien avec le génocide du Rwanda. Pour cela, ils ont décidé de se saisir de l'écriture afin de donner une forme à leur témoignage et de le rendre accessible aux autres. Il apparaît important de prendre en considération le fait que l'écriture, lorsqu'elle est évoquée en lien avec la notion de témoignage est considérée comme un outil desservant une tâche plus centrale pour eux : le témoignage.

Afin de mieux saisir la nature et la relation des participants au témoignage, il sera abordé, en premier lieu la perception qu'ils peuvent avoir de la nécessité de témoigner. Par la suite, le témoignage en tant que parole dépassant la dimension personnelle sera

abordé. Enfin, il sera traité de la recherche de transmission à l'œuvre dans le témoignage.

3.4.1.1 Le témoignage, entre devoir et nécessité

Témoigner : un devoir et/ou une nécessité.

Pour les cinq participants qui ont fait, tel qu'évoqué, le choix de témoigner, leur témoignage est une nécessité, voire un devoir.

Et je me suis senti, du fait d'être survivant parmi plusieurs qui n'ont pas eu la même chance que moi, investi d'un devoir de témoignage. [...] Donc j'ai vraiment écrit par devoir, (hum hum) par nécessité, pas par passion.

Cette action qu'est le témoignage, est donc pour tous les participants une réalisation essentielle. Ils se décrivent comme investis du devoir ou de la nécessité de réaliser cette action et, ils ont choisi de la réaliser principalement par le biais de l'écriture (certains participants rapportent réaliser également ce devoir par le biais de conférences ou de prise de parole publique). Bien qu'ils l'expriment de différentes manières, le témoignage revêt donc une dimension centrale dans leur écriture comme dans leur vie.

Cette importance du témoignage pour eux s'exprime selon trois modèles différents.

Ainsi, pour certains participants, témoigner est un besoin, une nécessité qu'ils ressentent pour eux même. Pour d'autres, il est une obligation, un devoir qu'ils ont envers autrui et pour les derniers à la fois un besoin qu'ils ont pour eux et un devoir envers autrui.

« comme je vous dis justement, cette responsabilité c'est comme je me la donne-moi-même »

Qu'ils évoquent le témoignage en termes de devoir ou de nécessité, tous les auteurs l'abordent comme quelque chose de fondamental, de nécessaire pour eux, une obligation, une responsabilité.

Un devoir, une nécessité qui a un prix

Deux participants expriment directement la place que leur témoignage peut prendre dans leur vie au travers des sacrifices plus ou moins importants que cela peut les amener à faire.

Tous deux rapportent, dans des dimensions différentes mais similaires, que leur témoignage, leur engagement est une activité qui les amène à ne pas pouvoir destiner certaines ressources (temps, argent...) vers d'autres sphères de leur vie. Même si l'un des participants évoque de façon plus intense les conséquences que cela peut avoir sur lui et la remise en question que son entourage peut avoir face à son choix, tous deux rapportent que ce choix est pour eux une évidence.

si je m'en occupe, je vais m'appauvrir. Je préfère ici, m'occuper de moi et de mon petit cercle des enfants la puis le reste, on laisse dieu s'en occuper... ouais.. me dis ca. Mais, moi je dis, si nous disons ça tout le monde, donc la flamme de la vérité, la flamme de la lumière va s'éteindre et lorsque les gens vont se réveiller, maintenant, ça sera trop tard. .. Donc il faut qu'il y ait quand même des gens.. c'est un choix (Hum hum) Comme je dis... mais écoute je choisis d'aller être le prêtre, d'être le... heu, pasteur, d'être... bon. C'est un choix. Moi j'ai choisi ce choix, moi j'ai fait ce choix-là d'écrire. On a ce problème là de point d'appui je n'ai pas de point d'appui mais je vais m'appuyer sur la pensée, sur les idées.

Le témoignage un devoir sans fin

Pour tous les participants, leur témoignage est un devoir ou une nécessité perpétuelle.

la vie des rescapés et toute devoir et... devoir que l'on dit jamais que c'est terminé. Je t'ai dit que quand j'ai écrit le livre j'ai dit que c'était un devoir accompli. Mais le devoir de mémoire n'est jamais accompli, il est continuuel.

Dans des dimensions différentes, tous les participants considèrent que leur témoignage est une action qui ne prendra pas fin à un moment donné. Cette permanence de la nécessité de témoigner est évoquée plus ou moins directement selon les participants. Ainsi, plusieurs participants rapportent directement le fait qu'ils ne conçoivent pas un temps où le témoignage pourrait être exclu de leur vie. Les autres quant à eux, n'expriment pas aussi directement cette idée mais la rapportent toutefois à travers l'énumération d'un nombre de projets si conséquent qu'il rend le témoignage continuellement présent dans leur vie présente et future.

le devoir d'un survivant est finalement multiple. J'avais un devoir de mémoire. Je le fais et je le ferai toujours. Le fait d'écrire le livre ne clôt pas le chapitre de la mémoire. Et, je continuerai à témoigner, je continuerai à faire d'autres activités de mémoire.

3.4.1.2 Une parole au-delà de la leur

ce devoir, je sens toujours ce devoir de mémoire et pour moi je l'accomplis par écrit, par ce témoignage (hum) papier. Mais qui va dans plusieurs parties du globe mais pour leur dire, oui ils sont morts mais nous sommes là. Et nous sommes là pour dire que porter plus haut plus loin leur voix.

Trois participants rapportent témoigner pour ceux qui ne peuvent pas et cela en raison de leur décès ou de leur incapacité à communiquer ce qu'ils ont vécu ou continuent à vivre.

ce livre est publié donc il est dans, dans les bibliothèques, il est lu. Et moi j'ai eu l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises quand j'ai été invité à plusieurs endroits. Donc c'était vraiment l'idée, porter le message de ceux qui n'ont pas été capables de le porter. (hum) Et il y en a beaucoup ; donc

que ça soit des gens qui sont morts par le génocide, ils n'ont pas été capables de le porter, que ça soit des gens qui sont morts autrement par des maladies causées par ces circonstances-là. (Hum) ils n'ont pas pu porter le message. Donc il y a beaucoup de gens même aujourd'hui encore qui ne peuvent pas porter le message au loin.

Ce témoignage, si central dans leur écriture et si important dans leur vie n'est donc pas le témoignage de leur unique expérience. Il est également un témoignage collectif, une voix pour d'autres incapables de le faire. Par le biais de leur témoignage, ils deviennent ainsi les porteurs de la parole de ceux qui ne peuvent plus dire. Cette prise de la parole pour soi et pour l'autre semble intimement liée à leur perception du témoignage comme d'un devoir ou d'une nécessité.

« C'était un devoir de mémoire, un devoir envers les miens qui n'ont pas survécu, tout ça m'a donné le devoir d'écrire. »

3.4.1.3 Témoigner pour transmettre

Évoqué par tous les participants, leur témoignage a une fonction de transmission. Que cela soit la transmission de leur vision de l'histoire et/ou de leur expérience à proprement parler ou même de leur réflexion, ils recherchent à ce que l'autre puisse se saisir d'un contenu, d'une idée dont ils sont les détenteurs.

C'était ce que je vivais pis, heu, heu... ce que je voulais aussi transmettre à travers une nouvelle, heu... sur les conflits, ma vision des conflits, et tout. Pis heu, c'est ça. C'est pas, l'histoire est pas biographique là, mais, c'est vraiment ma fiction.

Raison, au moins partielle de leur témoignage, la transmission a pour objectif de toucher différents publics. Elle vise à communiquer un élément, qu'il soit de l'ordre d'une pensée, d'une réflexion, ou d'une histoire à une ou à des personnes visées. Pour certains, il s'agit de communiquer avec le maximum de personnes, pour d'autres, le

témoignage vise un public restreint et/ou une élite dirigeante et, pour au moins deux participants, il vise la famille.

Pour deux participants, leur témoignage a pour fonction directe une transmission à leur famille. Cette transmission concerne avant tout la transmission de l'histoire familiale aux plus jeunes générations, voire aux générations futures.

Et notre devoir c'était pour mes enfants à moi, pour les enfants de mes frères qui doivent se poser des questions : où sont mes grands-parents, où sont mes tantes (hum hum) où sont mes oncles, où sont mes cousins ? Pourquoi ils n'en ont pas, pourquoi ils en ont si peu alors qu'on vient d'une famille très large. Je devais leur raconter l'histoire de ma famille et l'histoire tragique de toutes ces vies... tronquées et... je voulais pas qu'elle soit racontée par quelqu'un d'autre,-pas de leur famille.

Ce faisant, les participants visent une forme de lutte contre la rupture dans l'histoire familiale, causée par la disparition de repères, de personnes ou d'éléments qui assuraient préalablement la continuité du récit familial.

Proche de la recherche de transmission familiale qui vient d'être évoquée, il apparaît opportun d'évoquer la transmission d'un troisième participant.

Ce dernier, contrairement aux deux autres, ne rapporte pas directement souhaiter transmettre sa propre histoire familiale. Cependant, et c'est pour cela que son propos est rapporté ici, il souhaite transmettre, par le biais de son témoignage et de sa propre histoire, un pan de l'Histoire au peuple rwandais plus généralement. Ce point sera également développé dans la partie évoquant l'écriture dans sa fonction constitutive de l'histoire. Cependant, cette transmission, par le témoignage, étant destinée à un public auquel l'auteur s'identifie comme lié par son histoire, et puisqu'il l'évoque dans des termes similaires à ceux utilisés par les autres participants à propos de leur désir de transmission familiale, il semble nécessaire de la mentionner ici. Et par conséquent

d'inclure cette transmission culturelle ou sociétale à cette forme de transmission qui vise également à ce que les générations futures ne soient pas privées d'une partie de leur histoire.

j'écris dans ce sens que justement c'est comme un besoin de, de retracer qui je/ qui nous sommes, qui nous sommes, je veux dire notre famille. Parce qu'à un moment donné on est comme... normalement si on vit quelque part de façon naturelle ba on peut vous... vous répertorier, savoir ça c'est le fils ??? mais nous, à un moment donné, nous, je veux dire en tant que comme notre famille en tant qu'exilés. A un moment donné, nos propre enfants, ou leurs petits enfants ne vont plus savoir qui est qui, où est son oncle. C'est pas comme si on habite dans un même village. Dans le temps c'était toujours comme ça les gens habitaient dans un même village donc on finissait pas savoir qui est son oncle mais nous s'est rendu que...

Afin de clore les éléments rapportés par les participants en lien avec la transmission propre au témoignage, et parallèlement à ce que nous avons pu évoquer à propos de l'écriture à un autre parfait, pour deux auteurs, l'écriture est également un moyen d'accéder à d'autres média de transmission. En effet, pour ces deux auteurs, l'écriture leur permet d'accéder, à la réalisation de conférences, d'interventions auprès de différents publics. L'écriture se révèle avoir la dimension d'une carte de visite leur permettant une communication orale avec un public auquel ils n'auraient pas accès autrement et avec qui ils souhaitent avoir un contact afin de leur transmettre leur message, leur témoignage...

c'est comme une récompense pour moi aussi (hum hum). Oui. C'est comme une récompense le fait que je puisse justement avoir des endroits où heu... (vous pouvez aller) je peux aller. Ça veut dire pour moi c'est déjà une récompense à ma démarche. (hum hum) comprenez, oui. À ma démarche si déjà quelqu'un, les gens m'invitent c'est déjà une récompense à ma démarche et... je me dis ba c'est bien, c'est un accomplissement.

3.4.2 L'écriture comme moyen de prévention

« Pour que : Never again ne soit jamais un mot qu'on répète toujours après un génocide »

Aider le monde à comprendre, hein ? À comprendre les pièges de la barbarie. Comment ça peut arriver, comment ça peut nous arriver, comment ça peut arriver à n'importe quelle société.

3.4.2.1 La prévention : lutte contre la répétition

La prévention par l'écriture

L'écriture au service de la prévention est un thème abordé par quatre participants. En accord sur la nécessité de prévenir plus que de guérir, l'écriture est décrite comme un moyen de lutter contre la répétition de ce à quoi ils ont été confrontés. Elle est un moyen d'éviter « la surchauffe entre les gens », « un vaccin contre la rage ». Pour ces quatre participants l'importance de la prévention est directement liée à ce qu'ils ont vu, vécu.

A un moment donné, est ce que ça a vraiment beaucoup de valeur, est ce que le fait que d'autres gens ont perdu la vie, le fait que d'autres gens comme ces enfants-là ont disparu sans, sans reconnaissance, sans quoique ce soit. Heu... est ce que ça a beaucoup de valeur. Alors moi ma réponse, c'est oui. Si la réponse est non, ça c'est autre chose mais moi ma réponse est oui. Ces jeunes ne méritaient pas ce qu'ils ont eu et... et donc à leur nom, je peux au moins faire en sorte que, peut-être maintenant d'autres ne connaîtront pas le même sort.

Pour ces participants, la prévention est liée directement à l'idée de contrer une force, un mal qui progresse toujours et se répète inéluctablement. Ils expriment ainsi le fait que la prévention doit être une tâche réalisée en permanence et pas seulement lors des années qui suivent un génocide. La prévention est donc une forme de lutte constante.

Quand ils ont fini de mettre les fleurs sur les tombes, quand ils ont fini de juger certains criminels, on croit que le chapitre est clos et on fait comme

si de rien n'était... Et on revient plus tard, ailleurs pour pleurer encore les victimes d'un génocide qu'on aurait dû éviter.

Pour tous ces participants la prévention, telle que faite actuellement est perçue comme insuffisante et cela même s'ils admettent (comme nous le verrons par la suite) les limites que peuvent avoir toutes formes de prévention.

On dirait qu'on est pas assez sensibilisé de l'horreur, de l'atrocité, on en parle et à après la fête continue... J'aurais aimé que ... on ait aussi peur d'un génocide... ou même plus peur d'un génocide que d'une bombe atomique dans nos villes... (hum)... Comme ça on prendrait les mêmes précautions.

Pour ces quatre participants, la prévention passe par le témoignage, par la réalisation, entre autres choses d'écrits communicables à l'autre, et peut prendre différentes formes, avoir différents objectifs qui permettent tous de lutter contre la répétition de ce qu'ils ont vécu.

La prévention par le savoir :

« Parce que tu peux pas faire le... le vaccin d'un virus que tu ne maîtrise pas »

« Parce que si on réfléchissait à toute cette situation heu... probablement que ça pourrait changer le monde. »

Pour les quatre participants ayant abordé l'importance de la prévention, celle-ci passe en partie par le développement du savoir, de la connaissance du génocide, de la guerre. Pour eux, l'écriture du témoignage permet de développer un savoir, une connaissance qui permet et est en elle-même prévention. La compréhension et le développement du savoir, de la connaissance sur le génocide permettant d'agir directement sur les sources, les origines du drame et d'en empêcher ou tout au moins d'en limiter la répétition.

tout ce qui peut faire à ce que le génocide soit écrit dans ses moindres détails nous permettrait de comprendre ce qu'est un génocide, et de pouvoir en fait le prévenir. Parce que tu peux pas faire le... le vaccin d'un virus que tu ne maîtrises pas. Faut comprendre cela, toutes les souches possibles, la nature, l'ADN du génocide pour aller le tuer dans son œuf. C'est ça prévenir. Parce qu'un génocide c'est pas comme on dit mieux vaut prévenir que guérir. Un génocide ça ne se guérit pas (hum hum). Il faut alors le prévenir à tout prix et pour le prévenir il faut le comprendre, le saisir. Maîtriser... le maîtriser dans son ADN, dans sa racine, dans sa base même et pour le comprendre il faut qu'il y ait plus d'écrits sur ça.

L'écriture comme forme de témoignage permet également, selon les participants, la réalisation d'une forme de prévention à long terme car elle laisse une trace écrite de ce qui s'est passé. Cette trace pouvant alors être reprise par les générations futures, les chercheurs, historiens... et permettre la poursuite du développement du savoir transmis.

il faut prévenir un génocide, et pour le prévenir il faut le comprendre, le saisir, dans toutes ses nuances, dans toutes ses causes, et pour le comprendre, il faut créer des écrits. Que ce soient des témoignages, des chercheurs, plusieurs sortes d'écrits de récits mais tout prend sa source dans le témoignage d'un survivant. (hum)... C'est ça... là, la nécessité de l'écriture c'est pour donner la matière à tous les acteurs politiques, psychologiques, militaires, pour qu'ils comprennent... Qu'un génocide ça ne se guérit pas. Il faut des écrits pour ça.

3.4.2.2 Prévenir par la sensibilisation de l'autre

Prévenir par la sensibilisation de l'autre aux conflits

« si des gens lisaient beaucoup plus, y aurait peut-être beaucoup moins de conflits »

Les participants qui ont évoqué la nécessité de participer, par le biais de l'écriture, à la prévention de toutes formes de répétition de ce qu'ils ont vécu ou vu, s'accordent sur le fait que la prévention passe aussi par la sensibilisation, par le changement du regard que l'autre (celui qui n'as pas connu la guerre) porte sur la guerre.

Cette sensibilisation a certes comme objectif de prévenir les guerres, mais elle vise en premier lieu un changement de perspectives chez la personne à qui elle s'adresse. L'idée première étant de permettre à celui qui n'a pas connu la guerre d'en avoir une connaissance moins superficielle et qu'il comprenne ainsi l'importance et la nécessité d'éviter toute forme de conflit.

si de plus en plus de gens écrivent sur ça, si on a accès a beaucoup plus de récits de gens qui ont vécu des conflits heu... Peut-être que pour les gens qui ont pas vécu de conflit, ça va les faire réfléchir, ça va amener une conscientisation, une manière différente de percevoir. Tsé, je pense que les gens, -on s'entend tous, que les guerres c'est une mauvaise chose. Le problème, je pense, c'est qu'on en fasse un moindre mal, ou une nécessité pour... - qui n'est pas vraiment une nécessité.

Ainsi, pour un participant, le changement de regard qui peut être porté sur la guerre passe par la communication, le témoignage de ce qu'est la guerre au travers du vécu des populations et non plus des perspectives qu'il décrit comme plus médiatisées : bon/méchant, victoire/défaite...

c'est important les témoignages. Je trouve que ça amène, comme je l'ai dit, une nouvelle perspective sur la réalité, sur la non-réalité, je sais pas si, ce que je vais avoir écrit va changer les gens, ou va... je sais pas. Je suis pas dans cette optique là mais heu..., que ça puisse servir de témoignage, je pense que ça peut être intéressant, ça peut heu...pis ça peut faire réfléchir les gens. Tant mieux, c'est ce que je recherche. Si ça peut émouvoir les gens, chercher quelque chose en leur humanité... puis changer leur façon de voir ce conflit-là. Mais aussi d'autres conflits, c'est ce que j'aimerais beaucoup.

Selon lui, ce changement de point de vue permettrait alors que l'horreur de la guerre soit plus perceptible dans ce qu'elle fait vivre à chaque personne qu'elle touche, et conduirait par conséquent à la disparition d'idées telles que : une guerre peut être nécessaire, c'est un moindre mal.

Sensibiliser les décideurs

Pour trois participants, la prévention via l'écriture s'adresse également à ceux qu'ils nomment les dirigeants de la société, les décideurs.

les écrits et les témoignages, tout ça devrait continuer à sensibiliser tous les preneurs de décision, tous les acteurs politiques, tous les acteurs, tous, tous ceux qui peuvent contribuer à prévenir un génocide.

Cette recherche de toucher un public précis a pour objectif d'accroître l'impact de la prévention, en l'adressant aux personnes possédant un pouvoir décisionnel élevé ou étant potentiellement amenées à en avoir un, un jour (futur dirigeant).

Si beaucoup lisaient ça quand ils sont jeunes, peut être ça sera les prochains dirigeants. C'est ça. Il ne refait pas les mêmes parce que ce sont des erreurs humaines ça veut pas dire que c'est comme: ah c'est comme la foudre qui est tombée sur nous

Pour un autre participant, la perspective de toucher par ses écrits l'élite dirigeante est aussi un moyen indirect de permettre la diffusion de son message de prévention par l'intermédiaire de ces personnes. L'influence plus importante qu'ils ont sur la population permettrait ainsi une diffusion plus vaste que celle qu'il peut faire de manière directe.

Sensibiliser l'autre à la place indirecte qu'il peut avoir

La sensibilisation au rôle indirect que l'autre peut avoir dans les causes de la guerre est la dernière des dimensions de prévention qu'évoquent les participants. Elle est rapportée de différentes manières et à des degrés différents, mais elle consiste à permettre à celui qui s'estime sans lien avec les guerres de percevoir que cela n'est pas toujours le cas.

Dans cette perspective, la prévention vise à mettre à jour les liens indirects qu'une population peut avoir avec un conflit, même s'il ne se déroule pas dans son pays ou sur son continent. Les liens qu'évoquent les participants sont surtout des liens commerciaux, politiques, des liens d'état à état et sur lesquels la population d'un pays peut avoir un impact par l'influence qu'elle a sur sa propre politique internationale, ses propres relations économiques...

Donc quelque part mon malheur là l'autre paysan ici-là qui est riche, le carrosse, qui a la paix, qui a tout ce qu'il veut là... Il faut pas qu'il me regarde comme réfugié comme pauvre non non il faut qu'il comprenne et que... moi mon malheur est associé à son bonheur...bon' Évidemment quand je vois ça je dois comprendre aussi, je dois pas le prendre comme responsable de mon malheur. Mais je peux avoir un dialogue avec lui, lui dire mais pourquoi dis-moi là, mais pourquoi les sources de mon malheur doivent être les sources de ton enrichissement. Faisons cette réflexion : est ce que nous pouvons nous enrichir mutuellement sans que on va se détruire, sans que mon enrichissement t'appauvrisse. Est-ce que c'est possible ?

Cette dimension de la prévention vise donc par la sensibilisation, la suppression de la mise à distance que des personnes peuvent avoir vis-à-vis de conflits qu'ils jugent extérieurs à eux.

3.4.2.3 Limite de la prévention

ça va permettre d'arrêter toutes les guerres que, hum... je pense, je pense, malheureusement je crois pas, j'suis pessimiste face à ça, ... heu. Mais... peut être que ça va faire réfléchir heu... beaucoup plus des gens...

Dans le cadre de la prévention qu'ils évoquent, tous les participants ont abordé la nécessité d'œuvrer, à prévenir les risques de guerre en général. Dans cette perspective, ils ont tous abordé la prévention au travers de ce qu'ils pensent le plus à même d'empêcher l'émergence de nouveaux conflits ou de nouveaux génocides.

Il est cependant à noter que tous les participants évoquant cette volonté de sensibiliser ou de prévenir tout conflit armé rapportent aussi être conscients qu'il est impossible de tous les empêcher. Tous évoquent à la fois la nécessaire prévention qu'il faut réaliser, les moyens qu'ils estiment les plus à même de changer la prévention telle qu'elle est faite actuellement, mais tous reconnaissent aussi pour ce qui a trait aux conflits armés, qu'il ne sera possible que d'en réduire le nombre et non pas de les supprimer définitivement.

3.4.3 L'écriture : un outil dans différentes luttes

Les cinq participants rapportent que l'écriture est pour eux un outil au service de multiples objectifs. Au sein de ces différents objectifs, nous avons pu aborder le témoignage et la prévention qu'ils souhaitent réaliser. Mais ils évoquent également d'autres objectifs prenant la forme de luttes qu'ils souhaitent mener. Par luttes, il est entendu que, dans leurs descriptions, ils font appel à une force ou une tendance à laquelle leur écriture viendrait faire opposition. Ces luttes qu'ils mènent, plus ou moins directement par le biais de leur écriture, sont de différentes natures et parfois interreliées. Elles concernent un aspect de la société, une dynamique ou des courants de pensée qu'ils identifient dans leur perception du monde et auxquels ils s'opposent.

Il apparaît que deux grandes luttes sont récurrentes dans les propos des participants. Elles seront nommées : la lutte contre les préjugés et la lutte contre l'oubli.

3.4.3.1 Lutter contre les préjugés

À des degrés différents, cette forme de lutte est évoquée par quatre des participants. Ils l'illustrent principalement par la lutte contre des croyances hâtives ou des idées préconçues sur le Rwanda, le génocide, les réfugiés ou les immigrants.

je pense que j'ai écrit aussi ces livres la hum... heu... parce que mon idée c'était de... c'était aussi de... heu... de pouvoir faire connaître... aux autres... que moi je perds/que je peux apporter quelque chose (hum hum). C'est à dire généralement, ici dans la, ce qu'on peut entendre dans ... dans le discours... c'est que bon, nous, nous sommes immigrants (hum), on est réfugiés, donc on est comme accueillis, reçus, mais c'est quelque part comme on est de trop.(...) Et là mon écriture aussi... vraiment c'est aussi ça. Je vais dire, j'ai... je souhaite que beaucoup de gens me connaissent... en me connaissant en fait ils connaissent une partie des immigrants ou (hum hum). En me connaissant ils cassent déjà quelques préjugés et donc déjà je vais vaincre quelques préjugés (hum hum) Et heu... de façon... de façon douce.

Pour trois participants la lutte contre les préjugés passe par une augmentation de la place laissée au discours des témoins, et une diminution de celle laissée aux personnes extérieures aux phénomènes. À titre d'exemple, plusieurs participants évoquent la place médiatique laissée au témoin versus celle laissée aux experts ou professionnels du domaine (journaliste, chroniqueur...).

Ainsi, le témoignage des personnes concernées par un phénomène permettrait de réduire les préjugés qu'ils estiment véhiculés par les discours des personnes extérieures aux situations évoquées. Ces discours étant selon eux générateur de nombreux a priori chez les personnes ciblées par ces médias.

Dans cette perspective, ils pensent par exemple qu'il faudrait faire davantage témoigner les immigrants lorsqu'est évoqué le sujet de l'immigration, qu'il faudrait donner plus de parole aux rescapés de guerre lorsqu'on parle de conflit...

Cette lutte contre les préjugés est aussi pour trois des participants une lutte contre l'assimilation constante du Rwanda et des Rwandais au génocide.

ba c'est peut-être une manière pour moi de, de me faire mieux comprendre, justement. Heu.. pour qu'on cesse justement de m'associer... heu, au film que les gens ont vu et tout. Peut-être comme en écrivant j'essaye de, de leur

montrer : Ah ça c'est ma réalité. Ça c'est moi heu... Je sais pas si c'est toujours bien transmis et si les gens comprennent effectivement ce que je veux dire. Mais... Oui, c'est certainement une tentative, peut-être de me définir mieux aux yeux de... de, des, des gens qui lisent, les histoires.

Dans cette perspective, l'écriture est une tentative de montrer à l'autre quelque chose de différent de son opinion première, de lui présenter une autre vision que celle portée par ses préjugés. À titre d'exemple et dans cette perspective, deux auteurs souhaitent montrer une vision positive de l'immigration en mettant en lumière les apports de cette population au pays d'accueil.

Pour deux autres il s'agit de lutter contre l'assimilation et la réduction constante du Rwanda et des Rwandais au génocide. Pour cela, ils témoignent à la fois de ce qu'est réellement le pays, sa culture ainsi que de son évolution depuis le génocide comme de l'impossibilité de réduire leur identité à un phénomène : le génocide.

3.4.3.2 La lutte contre l'oubli : l'écriture force d'inscription

Lutte contre la tendance générale à l'oubli

Dans leur propos sur l'écriture, les participants ont désigné l'écriture comme un outil ayant pour fonction de lutter contre l'oubli. Par oubli, il est entendu qu'un souvenir, une pensée, un événement, une personne, sont amenés à disparaître des mémoires, des savoirs... et cela d'un point de vue individuel comme collectif.

chaque vieillard qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle (hum hum). Je dirais qu'au Rwanda, chaque survivant du génocide qui meurt c'est aussi plus qu'un témoignage, plus qu'un livre, mais aussi une bibliothèque qui brûle. Nous sommes détenteurs de toute une histoire, tragique oui... mais ... nous sommes témoins du génocide.

Dans cette lutte contre l'oubli, les cinq participants évoquent plus ou moins directement la dimension d'inscription propre au média qu'est l'écriture. Trois

participants nomment même directement l'écriture comme un processus donnant aux mots une forme, une inscription permettant alors la conservation des savoirs et des connaissances.

« qui doit être, je pense,... heu conservé à travers les l'écritures. C'est une façon de garder une trace »

« écrire pour consigner les mémoires »

L'écriture représente pour les participants une forme de conservation du savoir, une forme de lutte contre une tendance générale à l'oubli, à ne pas se souvenir, à ne garder qu'un temps les choses en mémoire. Tendance encore plus forte lorsque ce qui est l'objet du souvenir/de la mémoire est trop difficile, trop souffrant pour un observateur indirect.

oh oui on les a bombardés tout ça. Mais, en réalité ça disparaît vite aussi (hum hum) quand ce ne sont pas nos gens à nous, quand on est pas concerné vraiment ça disparaît vite. Ça ne nous empêche pas de faire autre chose ou de continuer à vivre notre vie. Ou même de prendre une action. Parce que bon peut-être c'est pas de nous empêcher de faire -je serais trop forte- mais ça veut dire quand même ça ne nous fait pas arrêter. Faut s'arrêter-même pas une minute. On voit des images et même des fois on préfère fermer parce qu'on dit c'est trop atroce (hum hum). Alors quand vous pensez à ça c'est même tellement grave qu'en réalité qu'est-ce qu'on dit. Parce que c'est atroce je veux pas voir.

L'écriture a donc pour fonction de permettre, par le biais de l'inscription propre à ce média, une conservation, une transmission, d'idées, d'histoires, et même de souffrances là où naturellement l'oubli interviendrait.

Qui doit être, je pense,... heu conservé à travers les l'écritures. C'est une façon de garder une trace de, de... ce que ça fait justement les conflits sur les gens, et non sur les états.

Dans cette perspective, et avant d'aborder une spécificité de la lutte contre l'oubli évoqué par les participants de cette recherche, il est important de mentionner que trois participants identifient directement que cette lutte contre l'oubli dans une de ces formes et une la lutte contre l'oubli des morts, des victimes du génocide.

Pour ces trois participants, cette inscription via l'écriture permet d'empêcher que les personnes qu'elle évoque ne disparaissent, ne soient oubliées. Nommer les morts, ceux qui ne sont plus est donc aussi une forme de lutte contre l'oubli, une forme de maintien en vie de leur mémoire.

« nommer les morts c'est ressusciter leur mémoire. ... Ils ne mourront pas tant qu'on ne les aura pas oubliés. »

« C'était comme si tu ressure/ faisait ressusciter, un peu cette personne-là. »

La lutte contre l'oubli des personnes décédées est à différencier de la prochaine forme de lutte contre l'oubli abordé par les participants celle plus spécifiquement liée à la volonté de faire disparaître, propre au génocide.

La lutte contre la volonté d'oublier, de faire disparaître propre au génocide

la négation, ça fait partie de, du, du plan de la planification des du génocide. On commet un crime tout en prévoyant nier après. Et nier c'est d'abord dire que le crime n'a jamais eu lieu. (hum hum) Et si, il est prouvé que le crime a eu lieu, de nier sa participation au crime. Mais d'abord le plus simple, le plus facile ça serait de nier l'existence même du crime. Et.. J'ai rencontré quelqu'un dans mon village, donc -je l'ai pas raconté dans mon livre parce que c'est après le génocide-, quelqu'un qui a travaillé chez moi pendant des années qui a été payé des mains de ma mère... et qui a ... partagé notre quotidien et qui m'a dit complètement ignorer mon père. Il ne l'a jamais connu. ... Pour lui, il n'a jamais existé... La personne dont tu me parles-là, je te connais pas je la connais pas. Il y a pas pire négation (hum hum) que ça. Finalement comment dire à cette personne que j'ai rencontrée que mon père

a été tué que peut-être il a participé à son... à sa mort. Et tu dois d'abord prouver que ton père a existé avant de prouver que je l'ai tué. C'est ça qu'il voulait... il voulait que je fasse deux preuves.

La lutte contre la volonté des génocidaires de faire disparaître leurs crimes et leurs victimes, est identifiée directement par deux des participants comme un objectif significatif des fonctions de leur écriture.

surtout dire à ceux qui ... veulent oublier précisément: non ça s'est passé, ça s'est passé comme ça, factuellement, pas nécessairement dans l'invective dans les insultes, dans les jugements ou... non. C'est pas pour culpabiliser les gens mais ceux qui le sont, ils le sont. Mais, eux m'intéressent pas à la limite, s'ils sont pas ouverts à écouter la parole des rescapés, ça les regarde. Mais, ... dire aux rescapés: non non ça va, passe à autre chose. Non. C'est une, c'est comme les tuer une deuxième fois.

L'écriture vient donc lutter contre cette forme et force de disparition à l'œuvre pendant le génocide.

ils ne seront pas oubliés. Je les ai mis dans un livre, on ne pourra pas brûler toutes les copies qui ont paru (hum), on peut ... Un cimetière peut être complètement heu... ça se passe au Rwanda; on construit dessus, on les détruit après un certain temps mais heu... c'est un cimetière qui ne passera jamais.

Un des participants évoque qu'au-delà de renommer les morts pour les maintenir hors de l'oubli tel qu'il a été mentionné précédemment, il s'agit aussi de rendre une dimension humaine aux morts que le génocide a tenté de leur enlever. Ils ne sont plus une somme de morts durant une période de l'histoire, mais des personnes décédées, disparues dans leur singularité et dans la singularité de leur histoire.

« ... le faire revivre dans sa singularité, dans son individualité c'est ressusciter sa mémoire. »

Pour un des participants, le livre qu'il a écrit, comportant la mention (et l'inscription) de ses proches décédés représente pour lui une forme de sépulture en lieu et place de celle que ses proches n'ont pas eue.

Surtout que le livre est sorti... personne, personne ne va dire qu'ils vont aller dans le, les oubliettes (hum hum) et je les ai pas inhumés, on a pas trouvé les cadavres pour leur donner une sépulture digne et moi et mon frère on se dit que ce livre au moins c'est leur tombe. (hum hum) On peut les retrouver, on peut pleurer... on peut dire ils sont là. Ils ont maintenant un lieu... physique mais curieusement... amovible. (Amovible ?) Qu'on peut déplacer (hum hum) Une tombe qu'on peut déplacer... c'est chouette. (de pouvoir) de pouvoir, de pouvoir avoir ce lieu de mémoire qu'on peut déplacer et garder, toucher l'histoire de mes parents. C'est comme aller visiter leur tombe.

l'idée d'une sépulture, de, de oui, une sépulture et venue et je me suis dit finalement tous ces gens-là, ils sont dans l'anonymat des fosses communes, ils ont été charriés par la rivière... Et, ou ils ont été brûlés vifs, on les reverra jamais mais désormais ils sont là

3.4.3.3 L'écriture comme forme de participation à l'Histoire

Juxtaposant l'idée de l'écriture comme d'un outil de lutte, la notion de témoignage, et indirectement celle de la prévention, il est apparu que, pour les participants, l'écriture touchait directement à la constitution de l'Histoire de l'humanité, à travers ses multiples histoires. C'est le cas plus spécifiquement pour trois participants qui rapporte écrire afin de participer à la constitution de l'Histoire.

chacun a une expérience différente, même du génocide, on a des expériences complètement différentes ; c'est pour ça que chacun a un livre à écrire. Ça va pas se contredire, ça ne peut que se compléter. Ceux qui ont écrit avant n'ont pas écrit mon histoire et je n'ai pas écrit l'histoire de ceux qui vont écrire après. Chacun va amener son bout de l'histoire et ça va être l'histoire avec le grand H. La somme de tous nos témoignages va être l'histoire avec un grand H

Cette volonté de participer à la constitution de l'Histoire apparaît également liée dans les propos des participants à leur volonté que celle-ci ne soit pas falsifiée. Sans que cette falsification soit attribuée à une quelconque action volontaire, il s'agit par exemple de lutter contre la tendance qu'a la société à ne retenir que l'histoire des vainqueurs ou encore à ne conserver qu'une vision simplifiée ou binaire (bon/mauvais) de l'histoire.

un contexte, une histoire qui est ... disons... digeste. (Hum) Mais la réalité est indigeste, (Hum), la réalité d'une guerre... Y a pas de bons, ou de méchants, dans la guerre. Y a juste, - c'est ça que je dis- y a juste des victimes. Tsé, y a pas de bourreaux et de victimes. Tout le monde est d'une façon ou d'une autre perdant dans tout ça, heu.. Celui qui tue, comme celui qui, meurt. [...] On va souvent voir la vérité de celui qui a tué. Tsé, celui qui est mort. On aura jamais sa vérité à lui, sur ce qui s'est passé, sur sa vision... donc heu.., c'est ça aussi, qui est difficile dans l'écriture... historique.

Pour d'autres participants, il s'agit de s'assurer que l'Histoire ne s'établisse pas sur de fausses vérités telles que par exemple, les seuls dires des génocidaires, ou encore, les propos de personnes extérieures à l'évènement.

Éviter que les mensonges qui se racontent par les médias. Parce que je trouvais que les journalistes, j'en avait été un, disons en herbe. Et je trouvais qu'ils mentaient ils disaient pas la vérité et ils étaient du côté du pouvoir ou bien ils étaient loin et ils racontaient n'importe quoi.

Enfin, deux participants expriment leur désir que l'Histoire montre des vérités historiques singulières et plurielles. Ce désir étant motivé par le souhait que les histoires puissent par ces caractéristiques avoir une fonction de réconciliation entre les peuples, voire entre les protagonistes d'un même conflit.

on réconcilie, on se réconcilie avec l'autre. En heu..., peut-être, en ayant plusieurs réa-histoire. Si tout le monde se met à écrire pis il y avait beaucoup de gens qui écrivaient sur le génocide rwandais. Pis

que... ils amenaient leur perspective, on aurait vraiment... Peut-être une vision complètement différente de celle qu'on a actuellement. (hum) heu... c'est peut-être en fait pour heu... trouver une, .. une solution là. A, au dilemme là. Qu'on a, que j'ai justement à travers l'écriture qu'on peut résoudre ça.

CHAPITRE IV

DISCUSSION

4.1 Exploration des résultats

Le lien du sujet à son écriture, à son processus de création et à son traumatisme est au cœur des objectifs de cette recherche.

Étant donné les résultats de cette recherche, quatre différentes perspectives guideront l'exploration de ces derniers.

Dans un premier temps, nous traiterons de ce qu'induit la liaison entre le génocide et le traumatisme. Pour cela, nous tenterons de présenter ce que nous pouvons percevoir d'un caractère particulier de cette liaison, notamment par la compréhension que nous pouvons dégager de celle-ci.

Par la suite, nous aborderons succinctement le lien que les participants pouvaient avoir à l'écriture avant le génocide. Cette question nous apparaissant pertinente avant d'aborder l'étude de ce qui lie le sujet à son processus de création en lien avec expérience pendant le génocide.

Fort de ce développement, nous présenterons la compréhension que nous pouvons avoir du témoignage en tant que lien entre le traumatisme, le génocide et la création

littéraire. Pour finir, nous traiterons de ce qui nous a semblé définir, ou tout au moins composer partiellement, l'avenir de ces liens.

4.1.1 Lien entre génocide et traumatisme : éléments de réflexions et dimensions particulières

Dans la démarche qui est la nôtre, l'expérience de vie des participants durant le génocide est déterminante. Propre à chacun d'eux, sa connaissance n'en reste pas moins centrale pour la compréhension de leurs propos, des résultats de notre recherche, et de l'ancrage théorique dont ils peuvent faire l'objet. Pour cette raison nous débuterons notre réflexion par ce ressort des liens entre cette expérience de vie - dont nous avons fait l'hypothèse qu'elle devait être traumatisante - et le sujet créateur, initiateur du processus de création. Pour cela, notre propos se concentrera sur ce que nous pensons être caractéristique de ce traumatisme.

Les caractéristiques, voire les spécificités du traumatisme, lorsqu'il est directement lié à un génocide, se retrouvent, ainsi que nous avons pu le constater tout au long de cette recherche, sous de multiples facettes. Un traumatisme ne se compare pas à un autre et ne peut être situé sur une échelle ni d'intensité, ni de durée, ni même temporelle. Cependant, s'il est un point qui est ressorti des propos que nous avons recueillis des participants, c'est bien leur perception - en tant que sujets ou témoins du génocide des Tutsi du Rwanda en 1994 - que cette expérience de vie a bien un caractère traumatique et que ce traumatisme est de l'ordre de l'extrême.

4.1.1.1 Un traumatisme de l'extrême, un traumatisme en « enfer »

Cet extrême se retrouve aussi bien dans les mots employés pour le désigner : « l'enfer », « la catastrophe », que dans les adverbes qui lui sont accolés. Adverbes que l'on retrouve par exemple dans l'expression : « c'est complètement l'enfer ».

Dans cette expression se retrouve l'idée, corroborée par la littérature en la matière, que le traumatisme dont il est question amène le sujet dans un lieu que nous pourrions concevoir comme « hors du monde ». Ce lieu, hors du monde dans lequel nous vivons habituellement, ne peut être confondu avec celui-ci. Si l'enfer est différent du paradis, il l'est aussi du monde des vivants et entraîne lorsqu'on y est projeté une certaine forme de mort. Mort qu'évoque un participant lorsqu'il décrit que « la vie après le génocide » est similaire à « la vie après la mort ».

Cette mort est celle que la littérature décrit comme consécutive à la disparition du pacte social, du droit, du sentiment d'appartenance à l'humain... Les participants quant à eux l'ont principalement abordée par l'intermédiaire du sentiment de rupture qu'ils ont pu ressentir. Un sentiment de rupture directement lié à leur confrontation au génocide. Cette confrontation, à l'image de la rupture qu'elle déclenche, est décrite comme si puissante, si « complète » qu'elle affecte l'individu jusque dans son identité propre détruisant sur son passage tout ce qui pouvait assurer son lien à l'autre, son processus relationnel (Waintrater, 2003).

C'est par cette rupture, cette discontinuité de nature psychique (et même physique) que s'exprime le caractère traumatique de l'expérience des participants pendant le génocide. Cette rupture est à l'image du traumatisme qu'elle représente dans les résultats de cette recherche puisqu'elle traduit également la dimension individuelle et groupale du traumatisme vécu par les sujets de notre recherche.

4.1.1.2 Dimension groupale du traumatisme, un « enfer » hors de l'humanité

La dimension groupale du traumatisme génocidaire est un des éléments qui a pu ressortir de cette recherche. Exprimée à travers différentes perspectives dans les résultats de celle-ci, elle est une dimension essentielle à la compréhension du traumatisme génocidaire, et par conséquent à la création littéraire qui l'évoque.

Cette dimension groupale du traumatisme se retrouve (telle que nous avons pu l'aborder dans notre contexte théorique) dans la définition même du génocide. Car si la violence qui le compose est directement dirigée sur les individus, elle l'est aussi contre le groupe d'appartenance de ceux-ci. La destruction, au cœur du projet génocidaire, vise donc l'individu en tant qu'entité, en tant que membre d'un groupe, et donc le groupe lui-même. C'est dans cette perspective de destruction du groupe que la culture, l'histoire, la langue se retrouve directement l'objet de la violence génocidaire.

Ce n'est pas l'individu seul qui se retrouve brutalement projeté en « enfer ». C'est lui, son groupe d'appartenance et, la part de lui constitutive du groupe qui s'y retrouve. Le « c'est complètement l'enfer » rapporté par un de des participants illustre d'autant mieux le fait qu'il n'y a pas de lien ou de représentation du sujet qui ne soit attaqué par cette violence et qui pourrait se maintenir, le maintenir hors de « l'enfer ».

Le génocide vient détruire, pour l'individu comme pour le groupe, toutes formes de contrat social (Bourgeois-Guerin, 2012). Cette destruction signifie pour le sujet comme pour le groupe la perte du sentiment même d'appartenance à l'humanité. À ce titre, « l'enfer », dans lequel les participants ont rapporté avoir été projeté ne serait pas un lieu à concevoir en lien avec le monde actuel ou le paradis, mais plutôt hors de toute forme de lien, hors de l'humanité. Un lieu sous le règne d'une violence sans pareil.

Cette violence à l'égard du groupe d'appartenance a été peu abordée par les participants. Dans cette perspective, il est d'autant plus important pour nous, et afin d'étayer notre propos sur l'importance de la dimension groupale du traumatisme génocidaire, de prendre en compte, tels des symptômes de cette violence, la dimension groupale que les sujets confèrent à leur création et aux fonctions qu'ils lui accordent, cette dimension étant corroborée par la littérature que nous avons mentionnée dans le cadre de notre contexte théorique. Les différents objectifs ou fonctions de l'écriture interpellant une dimension groupale telle que par exemple : la prévention, la

participation à l'Histoire, la lutte contre les préjugés...sont donc les témoins symptomatiques de la dimension groupale de la violence génocidaire et du traumatisme consécutif à celle-ci.

Le génocide est à penser comme une trahison de l'environnement envers le sujet et dans sa dimension groupale de l'humanité envers le groupe. À ce titre, et rejoignant en cela les propos de Tisseron (2008), le génocide est donc une double trahison. Cette double trahison est centrale à la compréhension des conditions de vie psychique du survivant et de son processus de création littéraire comme nous l'aborderons par la suite.

Cette double trahison affecte toutes les formes de liens que l'individu pouvait avoir, elle le laisse hors de toute attache affective, dans une confrontation émanant des personnes même dont les individus dépendaient pour vivre.

Cette défaillance de l'environnement est abordée par différents participants au travers de l'isolement qu'ils ont pu vivre à la suite du génocide et/ou de la modification de leur environnement consécutivement à leur migration forcée mais ne fait pas l'objet d'une catégorie en tant que telle.

4.1.1.3 Traumatisme et refoulement en « avant »

Dans ce cadre abordons maintenant, ce qui demeure pour nous une des spécificités majeures du génocide, ce que Moscovitz (2011) nomme le refoulement par « avant ».

Directement lié à la destruction à l'œuvre pendant un génocide, ce refoulement par « avant » est le signe même de la recherche visant à faire disparaître (dans sa différence avec le meurtre) l'individu comme le groupe. Cette destruction se retrouve en elle-même porteuse de son négationnisme (Moscovitz, 2011) visant, de façon concomitante à son élaboration, la dissimulation du crime (Ternon, 1999 cité dans Hovanessian,

2019). Ce refoulement permettant de déployer une construction très vite inconsciente d'un « ça n'a pas eu lieu » (Moscovitz, 2011) qui perdurera bien après le crime sous la forme de la négation de celui-ci. Négation dont l'un des participants atteste directement :

la négation, ça fait partie, de, du, du plan de la planification des du génocide. On commet un crime tout en prévoyant nier après. Et nier c'est d'abord dire que le crime n'a jamais eu lieu.

Selon nous, c'est dans le but de s'opposer à cette force même de négation qu'il faut comprendre la lutte contre toute forme d'oubli que rapportent les participants. Exprimée de différente manière, elle nous semble cependant toujours porteuse d'une volonté de s'opposer, par le biais de l'écriture et de son inscription, à la disparition des morts, à la négation des crimes, et d'un point de vue plus général, à tout ce que la violence a pu engendrer et inclure dans sa construction d'un « ça n'a pas eu lieu » (Moscovitz, 2011).

4.1.1.4 Traces et souvenirs traumatiques ou un mal dont on ne guérit pas

La dimension de l'extrême, que nous avons abordée précédemment au sujet du traumatisme issu d'une confrontation à la violence génocidaire, nous oblige maintenant à aborder la question de la similitude avec d'autres traumatismes. En effet, le génocide est une situation extrême au sens où Roussillon, reprenant le concept de Bettelheim (1977 cité dans Roussillon, 2007), peut l'exprimer. Ceci implique qu'une fois le génocide terminé, comme pour toute situation extrême, le sujet « va devoir faire face aux traces de l'expérience qu'il n'a pu tolérer d'endurer et dont il s'est retiré. » (Roussillon, 2007).

Ces traces sont celles de l'expérience vécue, « caractérisée par une douleur extrême, sans issue, sans fin, qui désorganise les capacités représentatives du sujet et rend

l'expérience non symbolisable » (Roussillon, 2007). C'est donc à partir de la présence de cette « réalité brute » (Roussillon, 2007) que l'expérience de l'écriture, du futur témoignage doit être envisagée. Précisons cependant que ce que nous appelons et appellerons trace/souvenir du génocide, correspond selon nous à ce que Roussillon (2007) décrit comme traces de la situation extrême, et à ce que Waintrater (2003) décrit comme éléments issus du génocide et allant du souvenir élaboré aux fragments bruts résistant à toutes symbolisations. Ces traces/souvenirs doivent donc être pensées à l'image de la théorisation de Waintrater (2003) sur un continuum. Les traces/souvenirs étant plus ou moins bruts, plus ou moins symbolisés.

Dans cette perspective d'inscription/enregistrement des traces/souvenirs, les éléments du trauma ne peuvent pas faire l'objet d'un refoulement. Cette impossibilité est incarnée par les propos des participants sur la permanence de leur traumatisme ou de leur vie d'après prise sous le prisme du trauma. Les éléments recueillis dans cette catégorie et sous-catégorie de résultats attestent de la présence inoubliable, au plus profond de leur être, des éléments de cette expérience, comme de sa capacité à se manifester plus consciemment et à tout moment de leur vie.

Toute temporalité, comme toute forme d'oubli étant impossible, le survivant se retrouve condamné à porter dans le présent ce passé réel, pas ou peu symbolisé, et à devoir, pour survivre, le contenir en lui.

C'est donc dans un rapport conflictuel, entre impossibilité d'oubli comme d'intégration, que le sujet comme le groupe se retrouve à portée les traces/souvenirs du trauma. Une phrase d'un des participant semble en cela se révéler particulièrement instructive :

Malheureusement, malheureusement et heureusement. Donc y a deux côtés. Malheureusement c'est, le drame est immense (hum). Vraiment on ne peut pas oublier. Parfois quand on dit qu'on oublie c'est parce qu'on veut

comme, c'est tellement dur qu'on ne peut plus rester dedans. (hum hum) En réalité moi je vois beaucoup de gens de notre communauté c'est tellement dur qu'on veut plus rien savoir. Mais ça ne peut pas s'effacer non. C'est impossible si quelqu'un a vécu ça.

Outre l'illustration de la conflictualité qui entoure la mémoire des rescapés, cette citation nous donne, dans l'ombre de ses mots, une représentation groupale, une image du clivage. Incarné par ceux qui ne peuvent plus « rien savoir » et les autres. Cette représentation est à l'image de la mémoire individuelle du sujet oscillant entre nécessité de maintenir certaines traces/souvenirs clivé, neutralisé et impossibilité de s'en « défaire ». La mémoire qui se retrouve donc porteuse des traces du génocide et des souvenirs d'avant, d'une relation « malheureuse, malheureuse » comme « heureuse ».

Cette relation au souvenir du génocide est d'une certaine manière, nous en faisons l'hypothèse, l'image de ce qui amène les participants à décrire le génocide comme un mal « inguérissable ». Mal qui, d'un point de vue dynamique, pourrait conduire le sujet à la recherche, d'une symbolisation suffisante et sûrement impossible, de ses perceptions.

Pour conclure les différents points que nous avons abordés, et s'il ne fallait, pour la suite de notre propos, conserver qu'une idée de cette liaison, nous utiliserions la phrase de Godard (2014a) « Cent jours pour un génocide, cent jours d'images et de sensations brutes. C'est beaucoup, beaucoup trop ». C'est donc dans l'intensité et la spécificité de ce traumatisme lié au génocide qu'il nous est maintenant possible de diriger notre réflexion vers l'écriture et le processus de création littéraire.

4.1.2 Lien du sujet à l'écriture : un lien préalable

Tous les participants de cette recherche ont décrit avoir un lien à l'écriture préalable au génocide ou, pour l'un d'entre eux (trop jeune pour cela) avoir écrit avant d'écrire sur

le génocide. Tous décrivent l'écriture comme un média avec lequel ils avaient, avant le génocide, un attachement fort.

Le lien du sujet à l'écriture est un lien qui se révèle donc être, dans notre recherche, de nature pérenne. Il parcourt la vie de des participants avant et après le génocide, mais aussi dans toutes les représentations du futur. Il est important de noter que plus ou moins consciemment selon les participants, cet investissement d'un lien futur à l'écriture se retrouve, soit au travers de ce que l'écriture peut leur apporter personnellement (dimension que nous aborderons ultérieurement), soit plus indirectement à travers leur investissement perpétuel de projet utilisant ce média d'expression pour dire quelque chose du génocide.

Dans cette perspective, le lien entre le sujet et l'écriture est donc à concevoir comme un lien passé, présent et futur.

Ce lien que nous avons qualifié de pérenne précédemment peut cependant évoluer dans la forme qu'il est amené à prendre. C'est ainsi que nous entendons les variations d'utilisation de l'écriture évoquées par les participants de cette recherche. Ce lien évolue selon le ou les objectifs qu'ils se donnent, ou, selon les fonctions qu'ils attribuent à leur écriture. Ce lien à l'écriture est donc de nature évolutive, malléable et amené à fluctuer dans le temps.

A ce propos, les perspectives d'évolution rapportées par les participants démontrent que pour certains, l'espace d'expression que représente pour eux l'écriture vient, soit s'adapter à l'évolution de leur besoin dans ce domaine, soit répondre à l'apparition d'un nouveau besoin en parallèle au premier, multipliant le lien, les liens entre le sujet et son/ses écriture(s).

Dans cette dynamique, il est à noter que la forme d'écriture rapportée par les sujets de notre recherche a évolué avec leur volonté d'écrire sur le génocide. Avec ce constat, se présente alors la question de la spécificité d'une écriture du génocide. Une spécificité identifiée par la littérature en la matière, et qui ne se retrouve donc pas dans la forme de la création, mais bien dans ce qu'elle vient dire de l'expression d'un besoin spécifique et directement en lien avec l'expérience de vie du sujet créateur pendant le génocide. Cette variation de la forme d'écriture, comme du lien à l'écriture peut également nous amener à nous questionner sur la représentativité, ou tout au moins le parallèle, entre ce changement et la nécessité d'un nouveau lien à l'écriture dans ce qu'il pourrait dire de la rupture vécue par le sujet lors du génocide.

Conscient du nombre de participants nécessaires à cette recherche, l'existence d'un lien à l'écriture préalablement au génocide ne peut être entendu comme une condition préalable à son saisissement par le sujet. Ce point nous paraît cependant ouvrir un questionnement quant à l'influence, que ce lien ou cette absence de lien préalable à l'écriture, peut avoir sur la capacité du sujet à se saisir de ce média dans une relation à un évènement traumatisant et d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un génocide.

Enfin, si nous abordons cette limite, à ce moment de la discussion des résultats, et si nous avons ouvert cet espace, peu développé, sur le lien du sujet préalable à l'écriture, c'est que nous pensons qu'il peut être significatif dans le processus de saisissement de l'écriture par le sujet. Et donc, pour la réalisation du processus d'écriture. Ce dernier élément ne constituant qu'une ouverture qu'il nous apparaissait cependant important de le mentionner. Nous pouvons maintenant retourner plus au cœur de notre sujet en abordant le lien entre le sujet, le traumatisme et le processus de création littéraire en lien avec le génocide.

4.1.3 Sujet, traumatisme et processus de création

4.1.3.1 Aux origines de l'écriture du traumatisme

Les résultats de cette recherche nous amènent à concevoir l'origine, et donc le lien, entre une création littéraire et un événement de vie au travers de ce que les résultats nous ont amenés à désigner comme une double origine. Cette appellation, si elle peut prêter à interrogation, a été utilisée afin de refléter à la fois l'origine interne du processus de création et son ancrage antérieur dans une situation réelle extérieure telle que décrite par les sujets de cette recherche.

L'ancrage externe est, pour les participants, leur expérience de vie ou un élément de leur expérience de vie pendant le génocide. Cette expérience de vie, comme nous l'avons évoqué précédemment, s'est révélée être de l'ordre du traumatisme, de l'impensable, les laissant porteurs des traces/souvenirs, plus ou moins élaborés issues de leur perception du trauma.

Si cet ancrage dans une réalité extérieure amène les participants à décrire leur écriture comme réactionnelle à un fait vécu, ils n'en placent pas moins son origine dans un ressenti intérieur qu'ils ont eu dans l'après (ou consécutivement) à cette expérience de vie. La nature de ce ressenti est systématiquement décrit comme douloureux, souffrant, ou tout au moins source d'inconfort.

Douloureux, qui les fait souffrir ou source d'un inconfort. C'est donc l'éprouvé de cette trace/souvenir psychique plus ou moins élaboré, directement issu de la scène traumatique, ou de l'échec des mécanismes de défense (à le maintenir à distance) que se crée le lien entre le traumatisme (trauma), le sujet et la source de son écriture.

Exprimé à travers différents éléments sur lesquels nous reviendrons tels que la dimension adoucissante, modificatrice... de l'écriture, cette nature du lien entre le traumatisme et la création littéraire s'est révélée centrale dans les propos exprimés par

les participants sur le lien qu'ils ont pu avoir ou qu'ils peuvent avoir à tout processus de création par le biais de l'écriture.

La source de leur création littéraire n'est donc pas dans l'expérience du trauma qu'ils ont pu avoir mais plus spécifiquement dans la résurgence des perceptions issues de cette scène. L'origine est donc directement la trace/souvenir, plus ou moins élaboré/e de leur vécu, durant le traumatisme, durant le génocide. De ce point de vue, les résultats de cette recherche sont en accord avec ce que des auteurs tels Roussillon (Roussillon, 2007) évoquent quand ils considèrent que :

le trauma revient de l'intérieur et [que] le sujet doit mettre en œuvre des solutions pour tenter de juguler le retour interne de ce dont il s'est clivé, et qui tend toujours à faire retour (Roussillon, 2007 p.218).

Dans les situations extrêmes, comme l'évoque Roussillon, la survie a nécessité la neutralisation énergétique et affective des perceptions issues de la scène du trauma. Cette neutralisation impactant la vie psychique et relationnelle du sujet, elle engendre un risque d'épuisement de sa vie psychique (Roussillon, 2007).

C'est mû par ce risque d'épuisement de la vie psychique, et pour adoucir la neutralisation énergétique et affective mise en place pour la survie, que le sujet doit se doter de stratégies complémentaires telles que la réalisation du processus de création littéraire sur laquelle nous nous penchons.

Dans ces conditions, il est plus que compréhensible que l'écriture qui, comme nous le verrons, inclut le témoignage, soit décrit par les participants comme une nécessité, un besoin qu'ils ont pour eux et pour les autres. Dualité de besoin qui nous amène dans la conception du processus de création tel que décrit par Emmanuelli (2007a), qui, reprenant les propos de M'Uzan (1964) et Anzieu (1980) sur la création, décrit le processus de création comme relevant d'un double objectif : se saisir de contenus non

ou peu symbolisés pour « s'en saisir, ou mieux encore, pour s'en dessaisir en l'expulsant « dans l'œuvre » » (Anzieu, 1980 cité dans Emmanuelli, 2007a). Ce ou ces mouvements s'intégrant selon nous à la compréhension dégagée par Roussillon (2007) pour qui les stratégies complémentaires mises en place par le sujet s'opèrent dans un premier temps dans un rapport de lui à lui-même puis de lui à l'autre.

C'est dans ce premier lien du sujet à lui-même porteur des prémisses de la création littéraire que nous pensons qu'apparaît ce que nous avons pu désigner comme traces/souvenir et que les participants ont identifié comme faisant « mal ».

4.1.3.2 Quand « ça fait mal », répétition et émergence de l'élaboration : une tentative de saisissement

Évoqué par plusieurs participants, le processus de création littéraire est un processus qui fait « mal ». Un mal qu'ils placent dans une continuité les menant vers un sentiment de mieux être. C'est ce cheminement, ce processus qui confère dans leur propos une dimension thérapeutique à leur écriture. Ce mal est même exprimé comme conditionnel à la possibilité d'être bien : « C'est un mal ça fait mal, pour être bien ».

Ce mal, cette souffrance que décrivent les participants émane des inscriptions (souvenir/traces) plus ou moins élaborées qu'ils convoquent dans le cadre du processus de création. Illustrant ce processus, un des participants, décrit même ce retour dans l'expérience du trauma par l'utilisation du mot « revivre ». Écrire passe pour lui par l'impression de « retourner l'épée dans la plaie », de « revivre » une situation vécue pendant le génocide et alors de ressentir directement les traces/souvenirs dans l'actuel du temps de l'éprouvé. Ce temps décrit par Godard (2014a) de manière saisissante lorsqu'elle énonce que :

lorsque la scène crue s'invite, inmanquablement, celui qui la porte est arraché au monde présent et ne peut que subir à nouveau cet ouragan de

violence : il hurle, il se débat, il se sauve et les mots sont bien pauvres à le ramener ici et maintenant (Godard, 2014a p.258)

A ce stade du processus créateur, le sujet se retrouve donc dans une première expression, un premier saisissement des traces/souvenirs, perçus préalablement. Les propos des participants en témoignent lorsqu'ils disent par exemple que dans leur processus d'écriture ils arrivent à mieux se comprendre : « Quand tu écris, tu te comprends » comme à augmenter leur sensibilité et leur compréhension/perception de ce qu'ils ont pu vivre.

Cette première forme de travail psychique, que nous pourrions décrire comme une première forme d'élaboration, rejoint la perspective que décrit Chidiac (2008) lorsqu'évoquant la création elle considère qu' :

avant de vouloir transmettre aux autres par écrit ce qu'on n'arrive pas à transmettre verbalement, avant de pouvoir être dans la création, il faut se transmettre à soi-même ce qu'on n'a pas encore intégré, se construire une forteresse avec les mots, s'isoler dans un donjon de mots qui relatent les maux, pour ensuite les faire voler dans un éclat de création et dans un deuxième temps de transmission (Chidiac, 2008, p.310).

Cette compréhension du processus créateur, sur laquelle nous basons l'interprétation des résultats s'illustre tout à fait dans l'image que nous donne plusieurs participants à partir de leurs différentes écritures.

Ainsi, pour eux, il existe une écriture qui n'est pas ou n'a pas d'objectif créatif en tant que tel. Cette écriture s'inscrit dans un rapport de soi à soi. Elle vise uniquement- pour reprendre l'image de Chidiac (2008) - à se construire une forteresse avec ses mots Cette forteresse de mots permettant alors de mieux comprendre ses maux, de mettre en mots ses expériences afin de pouvoir mieux s'en saisir.

Cette écriture, force d'élaboration, ne serait pas alors suivie forcément d'une projection de ses contenus dans une œuvre créative. Elle ne ferait pas l'objet de ce que nous pourrions appeler une deuxième écriture. Deuxième écriture qui ne s'inscrirait plus dans un rapport de soi à soi mais de soi à aux autres.

J'écris quand je me sens pas bien ou quand..., comme... une fois par semaine minimum (hum). Et ça me permet en fait de... de repenser à ce qui se passe, puis de... Mais c'est pas une écriture ..créative. Dans le sens ou, c'est pas pour créer quelque chose. C'est juste... Bin c'est juste, pour mettre des mots sur ce que je vis.

Dans cette première écriture de soi à soi décrite par les participants ce que Robin (1998) décrit comme une des caractéristiques de l'écriture, à savoir la création d'un espace transitionnel où peut se réaliser une certaine mise à distance favorable à la perception de l'événement par le sujet créateur. Espace que conceptualise également Chiantaretto (2001) comme un espace permettant une objectivation « hors soi » permettant l'utilisation de l'écriture comme d'un espace d'élaboration psychique du traumatisme. Espace qui nous conduit directement vers notre perception du processus de création à travers la perspective du rapport du sujet à l'autre.

4.1.3.3 Écriture pour les autres, deuxièmes écritures ou la sortie de quelque chose

Dans ce processus menant des contenus bruts, par le biais de l'écriture, vers une forme de subjectivation, nous porterons notre réflexion sur ce que nous pourrions métaphoriquement nommer une seconde écriture : celle de l'autre, celle du témoignage. Cette seconde écriture est celle se faisant dans un rapport de soi aux autres, portant en elle l'écriture du témoignage. Cette dénomination imagée s'inspire de la deuxième dimension qu'évoque Chidiac (2008), soit lorsque le sujet fait voler « en éclat de création puis de transmission » la forteresse de mots dans laquelle il s'était préalablement isolé.

Cette deuxième étape du processus d'écriture témoignant du retour d'un autre potentiel dans les perceptions issues du trauma, transforme alors le récit de soi à soi en un potentiel témoignage (à la condition qu'il soit par la suite accueilli et validé par un autre réel).

Ce rétablissement de l'autre dans le processus de création, nous avons pu l'évoquer à différents moments de notre propos, mais il apparaît ici au travers d'un lien par lequel quelque chose peut se dire dans la perspective d'être proposé, donné à l'autre. Cette dynamique étant permise par le saisissement préalable d'au moins une partie de l'expérience de l'impensable.

Cette dynamique, cette évolution dans le processus d'élaboration traumatique dans le processus de création, nous la retrouvons dans le propos des participants lorsqu'ils expriment la « sortie de quelque chose » par le biais de leur écriture. Dynamique que l'on retrouve dans la phrase d'un des participants lorsqu'il mentionne que « dans mes écrits heu... on peut très bien analyser, voir que quand même je sors quelque chose que je voudrais donner. »

Cette « sortie de quelque chose », catégorie des résultats, apparaît bien comme l'étape suivant le saisissement par le sujet des traces/souvenirs et la démonstration de sa volonté de s'en dessaisir dans l'œuvre, dans l'inscription de la communication à l'autre.

Cette deuxième écriture est donc porteuse d'une demande à l'autre. D'une demande d'être témoin de ce qu'il a saisi, de ses maux. Ce témoin pouvant par la suite et par sa capacité à accréditer et qualifier ce qu'il lui a été présenté, permettre une forme de subjectivation des contenus témoignés.

Cette potentialité subjectivante via le processus d'écriture est, nous en faisons l'hypothèse, ce que les participants de notre recherche ont attribué comme fonction « adoucissante » à leur processus de création.

Ces modifications touchent principalement les ressentis à l'origine de leur création mais également la communicabilité de l'événement à l'origine de leur création. Ces modifications étant entraînées par la diminution de la charge affective initialement liée à l'événement. « ... à force d'écrire, je peux parler de la mort des miens »

S'inscrivant dans la lignée que ce que Roussillon décrit à propos des processus psychiques consécutifs à des situations extrêmes, le processus d'écriture en tant que forme d'expressivité liée à la survie serait alors understandable en tant que mécanisme d'appoint ou de substitution visant à adoucir la vie psychique. Ce point sera quant à lui, développé dans la dernière section de ce retour sur les résultats de cette recherche.

4.1.4 Le témoignage : lieu du lien entre écriture, traumatisme et génocide

Après avoir abordé les liens du sujet à son processus de création, nous introduirons différents éléments de notre réflexion directement issus des résultats de cette recherche et de la théorisation déjà existante sur la question du témoignage.

Reprenant l'image que nous avons pu utiliser lors de notre réflexion sur le processus de création, l'écriture de témoignage serait alors le fruit d'une deuxième écriture. Deuxième écriture, témoignage qui, comme l'évoque Chiantaretto (2004), suppose un travail préalable d'élaboration psychique et de subjectivation propres à la création littéraire.

C'est donc dans cette deuxième phase de création, et lorsque le sujet fait voler en éclat de création les mots qu'il s'est donnés, que le témoignage peut apparaître. Ce dernier étant selon Waintrater (2003) : « un récit qui conjugue une réflexion du sujet sur sa vie et la description d'événements auxquels il a été mêlé, qui font du narrateur un témoin ».

Cependant, si le témoignage est rendu possible par un premier travail d'élaboration et de subjectivation permis par l'écriture, il semble, selon ce que rapportent les participants, le transcender. L'écriture, tout comme le processus de création littéraire relevant alors plus d'un moyen de servir une tâche, une volonté plus importante, celle de témoigner. L'écriture n'est plus essentiellement l'expression de quelque chose d'éminemment personnel dans un lien de soi à soi, mais avant tout la réalisation et l'expression, par le biais d'un média, d'un dire sur le génocide. Un dire qui, comme l'expriment les résultats de cette recherche, est également celui de ceux qui ne peuvent plus dire. Ce dire se retrouve alors à la fois un dire au nom des disparus et un dire des disparus.

Ce primat du témoignage sur l'écriture se trouve illustré selon nous, dans le fait que pour la majeure partie des participants, l'écriture est une forme de communication qu'ils utilisent pour témoigner mais qu'ils complètent dans l'après de leur écriture aussi par toutes formes d'échanges permettant un dire du génocide (communications orales, groupes de réflexion, ...).

Le témoignage, qui est un acte aux dimensions individuelle et collective, nécessite, comme nous allons l'évoquer, un autre pour le recevoir. Si le sujet doit dépasser l'impossibilité de trouver les mots pour dire le génocide, il lui faut trouver un autre à qui les dire pour que son récit devienne témoignage. Cependant, pendant le génocide, l'autre s'est révélé être non secourable, entraînant pour le sujet la perte de la confiance en l'autre, ainsi que tout sentiment d'appartenance à l'espèce humaine.

4.1.4.1 Entre impossibilité de témoigner et écriture

Témoigner suppose que celui qui désire faire acte de témoignage ait les mots pour dire et que celui qui permet le témoignage soit capable de les entendre. Ce n'est qu'au prix de ces deux conditions, dans le cadre d'une relation à l'autre, que le témoignage pourra advenir.

Les conditions du témoignage sont abordées par les participants de cette recherche principalement à travers leur incapacité à trouver un autre disponible pour les écouter et par conséquent à recevoir leur témoignage.

Il est vrai que dans les premiers temps après le génocide, la société, comme ses membres, ne sont pas enclins à écouter la parole des rescapés, (Waintrater, 2003). De plus, cet échange, selon un des participants, ne pourrait se faire avec une personne ayant elle-même vécu le génocide.

Les participants de cette étude ont rapporté comme principale raison à leur impossibilité de réaliser un témoignage oral, l'absence d'interlocuteur répondant aux critères qu'ils pensaient nécessaires à sa réception. Ils placent donc le témoignage oral comme première intention, et le témoignage écrit comme forme substitutive à celui-ci. Substitution qui serait due à la non-disponibilité de l'autre et par conséquent à l'absence de lien relationnel permettant un échange sous la forme de témoignage oral.

Décrit comme devant être : disponible, compatissant, capable de comprendre, qui n'a pas juste une connaissance simpliste ou binaire (bon/mauvais) des conflits, qui n'est pas également un rescapé...cet autre, tel qu'il nous est présenté, suscite notre questionnement et notre réflexion. Et cela, d'autant plus qu'il aurait dû attester de ces qualités avant même tout échange, puisqu'aucun des participants ne rapporte de tentative de témoignage oral antérieur à leur écriture.

En lieu et place de ces tentatives, les résultats de notre recherche tendent à démontrer l'adéquation entre les spécificités du média écriture et la possibilité de formuler un témoignage pour les participants. Ainsi, pour eux, l'utilisation de l'écriture offre des conditions plus favorables à leur nécessité d'expression : hors de toute forme d'immédiateté d'échange, de possibilité d'évolution, de modification... Pour l'un des participants l'écriture est même décrite comme « une forme plus vraie d'échange avec l'autre ».

C'est pour ces raisons, et en accord avec la littérature sur la question, qu'il nous est possible de concevoir que le témoignage oral n'a pas pu se faire en raison de l'absence d'un autre disponible mais également de l'incapacité des témoins à transmettre ce témoignage. Incapacité à transmettre que nous pouvons comprendre dans son antériorité à ce que nous avons pu décrire précédemment comme la première écriture : le saisissement de l'expérience par le biais de l'écriture. Cette possibilité se retrouve exprimée dans la phrase d'un participant qui se décrit comme porteur de ce paradoxe : « le paradoxe, qu'il y a dans le fait de vouloir, en parler...(hum) mais d'être dans l'incapacité de le faire ».

Dans cette hypothèse, l'écriture est le témoin de la nécessité des participants d'utiliser une forme de communication substitutive à au langage afin de réaliser une tâche dont ils ne peuvent faire l'économie : le témoignage. Cette substitution trouve, selon nous, également une partie de son origine dans la nature de la relation à l'autre qu'elle établit et qui favorise selon nous la réalisation du processus qu'est le témoignage.

L'utilisation de l'écriture peut permettre la mise en place d'un espace d'échanges, d'un espace relationnel comme nous avons pu l'évoquer à travers l'image d'une deuxième écriture au sein du processus de création. Cet espace, nous en faisons l'hypothèse, permettrait de mettre en suspend la confrontation à un autre réel, tout en amorçant un témoignage à un autre temporaire, mieux veillant, malléable et permettant par là même

de concevoir l'écriture comme, entre autre, une forme parole efficace. Efficace, dans le sens que lui donne Godard (2014a) lorsqu'elle écrit que : «la parole n'a d'efficacité que lorsqu'elle a un destinataire et que le destinataire la reçoit, c'est une parole à un autre, un autre qui peut entendre les mots qui l'affectent ». Cependant, cette autre temporaire devra devenir réel et cela induisant un renforcement de la crainte de ne pas être cru ou du non-saisissement de sa parole par l'autre. Si le risque est bien de tomber dans une effroyable solitude, voire dans un mutisme solitaire et mortifère, alors l'utilisation antérieure à ce stade, du média et de l'espace de création qu'est l'écriture est principalement à comprendre comme une étape intermédiaire permettant la constitution d'un dire du génocide dans la seule potentialité de ces risques et de ces craintes.

La crainte de ne pas être cru est, par ailleurs, diminuée par ce que Chiantaretto (2004) nomme le renforcement autoréférentiel. Conséquence d'une part de la séparation entre le témoin et le témoignage, et d'autre part de la reproductibilité de l'œuvre.

Le risque de non-saisissement par l'autre, est quant à lui diminué par l'élaboration permise, par ce que nous avons pu nommer la première écriture.

Cet espace, ou plutôt ces espaces relationnels sont d'ailleurs directement évoqués par l'un des participants, pour qui l'écriture prend la forme d'un lieu, d'un cadre, d'un espace où l'échange avec l'autre serait possible.

Mais j'ai vu d'autres choses qui m'ont marqué et tout. Mais je sais pas comment on peut dire ces choses-là ? à des gens ?... Dans quel contexte ça peut sortir (hum) c'est rare, c'est, c'est, c'est presque... En dehors d'un espace thérapeutique justement (Hum hum) fait pour ça. C'est rare que les gens puissent, puissent trouver un moment pour en parler. Pis c'est peut-être pour ça que l'écriture c'est une façon de créer cet espace-là. (hum hum)... de, de... ouais. De faire naître un espace où, c'est permis de dire ça. Pis qu'y a personne pour t'interrompre.

Un espace où les mots déposés dans les lettres inscrites pourront être lue, permettant ainsi une transmission, créant ainsi une passerelle entre celui qui dit les mots inscrits et celui qui redonne vie au mots lus dans une temporalité et des aménagements propres à chacun des protagonistes.

4.1.4.2 Le témoignage : Tentative de faire évoluer l'autre ou l'espoir d'une nouvelle forme de lien à l'autre

Le génocide rompt, ou tout au moins attaque, le lien du sujet à l'autre, à l'environnement. Il le plonge dans un monde d'après, où, pour reprendre les termes déjà évoqués de Francine N. rescapée tutsie, un « ravin » sépare ceux qui « savent » des autres (Francine N., 2000 cité dans Waintrater, 2003).

À ce propos, ils citent par exemple qu'on ne peut savoir pleinement ce qu'est la guerre ou la faim que lorsque l'on a vraiment fait l'expérience de l'un ou l'autre.

Cette séparation entre ceux qui savent et les autres, nous la retrouvons également dans les propos des participants de cette recherche lorsqu'ils expriment que c'est toute leur vision du monde et des autres qui est affectée par l'expérience du génocide. Les anniversaires, les mariages n'ont alors plus la même connotation, tout comme les relations aux autres. C'est sur ce nouveau modèle de perception que toute rencontre avec un autre se retrouve porteuse d'un sentiment d'inquiétante étrangeté. Ce sentiment étant directement issu de la destruction, lors du génocide, de tout ce qui pouvait fonder les rapports sociaux.

En accord avec le propos de Waintrater (2003), c'est dans le témoignage que l'on peut voir apparaître une volonté du survivant de rendre l'autre et l'environnement plus réceptifs à son expérience. Cette volonté vise ainsi à atténuer le sentiment d'inquiétante étrangeté auquel le rescapé est confronté dans ses relations aux autres.

Cette aspiration à avoir un environnement et un autre, moins étrange nous pouvons le retrouver dans plusieurs des fonctions de l'écriture décrites dans les résultats de recherche. Elle se retrouve de façon plus évidente et précise dans « la sensibilisation de l'autre » abordée par les participants, et plus précisément dans leur volonté, par l'intermédiaire de ce média, de faire changer l'autre.

Ce souhait de changement est lié à celui d'être mieux compris par l'autre par l'amélioration du lien qui les unit.

Cet objectif se trouve exprimé dans les résultats par le biais de deux axes complémentaires. Le premier consisterait à agir directement pour faire tomber les préjugés que l'autre peut avoir sur eux. Le deuxième, quant à lui, permettrait à l'autre de mieux se saisir de la réalité d'un génocide, d'une guerre, afin qu'il en modifie sa perception.

Le premier axe est directement abordé dans les résultats sous l'angle de la lutte contre les préjugés. Il est décrit, comme la tentative de faire disparaître, d'atténuer des croyances hâtives ou des idées préconçues sur le Rwanda, le génocide, les réfugiés ou les immigrants.

Dans cette lutte deux moyens sont identifiés par les participants. Il s'agit de la nécessité de laisser les intéressés s'exprimer par eux-mêmes, et non de suppléer leur parole par celle de personnes extérieures à la situation, tels des experts, journalistes, politiciens...Et, d'autre part, de lutter contre l'assimilation constante et réductionniste des rwandais et du Rwanda au génocide. Ces deux moyens permettent ou tout au moins ont vocation à permettre au sujet d'exister dans la relation à l'autre. Un des participants illustre très bien ce mouvement recherché par le biais de l'écriture et le désigne comme une des motivations de son témoignage :

bah c'est peut-être une manière pour moi de, de me faire mieux comprendre, justement. Heu. Pour qu'on cesse justement de m'associer... heu, au film que les gens ont vu et tout. Peut-être comme en écrivant j'essaye de, de leur montrer : Ah ça c'est ma réalité. Ça c'est moi heu...

Le deuxième axe identifié par les participants comme démarche pour faire évoluer l'autre par le biais de leur écriture est la prévention. Cette démarche s'inscrivant toujours dans la perspective d'une relation à l'autre différente de celle déjà existante, elle vise un changement du regard porté par l'autre sur l'expérience vécue par le survivant.

Au sein de la catégorie prévention des résultats deux éléments nous semblent déterminants pour notre propos actuel : la sensibilisation de l'autre aux conflits et la sensibilisation de l'autre à la place indirecte qu'il peut avoir dans les conflits.

La première de ces dimensions se trouve exprimée par la recherche de modification, par le biais de la sensibilisation (portée par leur création), du regard que peut porter l'autre sur l'expérience de vie dont ils témoignent. Ainsi, le témoignage a pour fonction de donner à l'autre une connaissance plus complète et surtout plus complexe de l'expérience qu'il pourra attester. L'autre accédant ainsi à une représentation, plus proche de la réalité, de l'expérience vécue par celui qui en témoigne.

La deuxième dimension, comme son nom l'indique, vise la sensibilisation de l'autre à la place indirecte qu'il peut avoir dans leur propre histoire traumatique. Il s'agit ici pour les participants de faire évoluer l'autre, d'une position où il serait complètement extérieur et non lié à leur expérience de vie (aux génocide), à une position où il reconnaîtrait, même sous forme indirecte, un lien potentiel à cette expérience. Il est important de noter dans ce dernier objectif la tentative de rétablissement d'un lien à l'autre semble vouloir se faire en lieu et place de ce que désigner comme une rupture protectrice établie par l'autre. Rupture protectrice qui témoigne, selon nous, de la

nécessité de ne pas penser l'éventualité de la confrontation à la violence génocidaire. Nécessité vitale qui pourrait être incarnée par une phrase comme : « ça peut leur arriver là-bas, mais pas ici, pas à moi ».

Le témoignage, tel qu'il est évoqué par les participants de notre recherche, a donc bien, parmi ses aspirations, celle de retisser une relation à l'autre en lieu et place du vide ou de l'impossibilité relationnelle créée par le génocide. Car, pour que le témoignage puisse se faire il faut un autre à qui transmettre.

4.1.4.3 L'écriture, de la tentative de rétablir la transmission au témoignage comme nécessaire réinscription dans la filiation

Tout individu s'inscrit dans un schéma de filiation. La filiation débute avant même l'existence de l'individu, l'inscrivant de fait entre ses ascendants et ses descendants, et cela, qu'ils soient réels ou imaginaires (Waintrater, 2011). C'est également sur la filiation que vient s'établir toute forme de transmission.

La transmission est, de fait, impactée par le génocide et la destruction des repères générationnels qu'il porte en lui. Comme le décrit Piralian-Simonyan (2008 cité dans Veillet-Combiér, 2016), « le génocide fait trou dans l'histoire en même temps que trou pour un sujet au lieu de son origine qu'il expulse hors du champ de l'humain. ». Une double destruction puisqu'elle est aussi l'objet d'un remplacement du détruit par la construction, portée par le génocide, d'un « ça n'a pas eu lieu » (Moscoviz, 2011).

Le génocide et l'exil qui peut s'en suivre - comme c'est le cas pour les participants de cette recherche et tel que mentionné par la littérature - vient directement impacter toutes les représentations soutenant l'identité du sujet (Veillet-Combiér, 2016). Les repères du sujet étant brouillés, et les liens généalogiques et culturels étant attaqués, la place est alors laissée à un sentiment de désappartenance chez le sujet.

Sentiment qui se retrouve dans le discours des participants, dans les résultats de recherche, et cela principalement à travers le sentiment de rupture amené par le traumatisme, par le génocide.

Ce sentiment de rupture contient en lui-même la perte des repères identitaires dont les sujets de notre recherche sont victimes. Ces pertes s'expriment de différentes façons allant de la disparition de repères, des personnes ou des éléments qui assuraient préalablement la transmission, jusqu'au sentiment d'avoir perdu une partie de son histoire, de son passé.

Cette perte de la transmission est d'autant plus importante dans le cas du génocide qu'elle touche la sphère individuelle comme la sphère collective :

dans votre village vous avez des gens qui vous connaissent ou qui connaissent vos parents, qui connaissent votre mère mais nous on se retrouve justement dans un milieu que personne ne peut plus mettre sur vous votre passé.

La perte des repères, comme le décrit un participant, entraîne alors des difficultés à « se connecter » à quelque chose pour vaincre le vide créé par la rupture. Cette perte de repère entraînant, selon lui, une incapacité à « se voir » et « se mouvoir ».

C'est donc dans ces conditions de rupture, d'attaque de la filiation et de la transmission que nous abordons maintenant le témoignage en tant que tentative de retissage de la transmission et de rétablissement de la filiation.

4.1.4.4 L'écriture de témoignage : le retissage de la transmission ?

Les auteurs ayant participé à cette recherche ont rapporté avoir, par l'intermédiaire de leur écriture et de leur témoignage, l'objectif de transmettre une de leurs pensées, de leurs réflexions ou de leur histoire à un autre. Cette transmission vise différents publics

plus ou moins ciblés et retreints, et cela, en adéquation avec les différents objectifs qui peuvent sous-tendre leur témoignage.

Cette transmission vise de façon récurrente, la transmission de l'histoire, incluant l'histoire familiale comme sociétale. À destination des plus jeunes générations, voire dans une plus grande perspective des générations futures, cette transmission a pour objectif d'empêcher qu'il y ait rupture pour ces derniers dans leur histoire comme dans leur filiation historique.

Que cela soit à destination d'un autre, familial ou non, l'écriture se donne, dans les propos recueillis, une fonction de rétablir une capacité, tout au moins partielle de transmission. À cette fin il faut que le sujet qui transmet soit inscrit, réinscrit dans un schéma filiatif et donc, comme nous sommes amenés à le concevoir, une certaine filiation.

Évoqué directement par plusieurs participants, ce nécessaire rétablissement d'une forme de filiation préalable à celle de la transmission est plus facilement perceptible en lien avec le rétablissement de la transmission à un autre « familial » ; comme l'illustre la phrase de ce participant :

notre devoir c'était pour mes enfants à moi, pour les enfants de mes frères qui doivent se poser des questions : où sont mes grands-parents, où sont mes tantes (hum hum) où sont mes oncles, où sont mes cousins ?

Selon nous, dans cette transmission, rendue possible par le témoignage, apparaît une réponse au besoin premier du sujet créateur de se réinscrire sa propre filiation.

Filiation qu'il doit faire renaître, en la « sortant » de la disparition dans laquelle le génocide l'a fait sombrer. Cette nécessaire réinscription de la propre filiation du sujet dans le mouvement même de sa transmission, se trouve incarnée pour nous par cette

phrase : « j'écris dans ce sens que justement c'est comme un besoin de, de retracer qui je/ qui nous sommes, qui nous sommes, je veux dire notre famille. » Si nous venons d'utiliser le mot « sortir », c'est qu'il nous apparaît ici qu'il est bien question pour le sujet de faire sortir sa filiation de la déshumanisation et de la disparition dont elle a été l'objet. Sortie qui pour nous s'incarne en partie à travers la nécessité rapportée par plusieurs participants de nommer les morts. Les nommer permettant de les faire exister dans leur singularité et non plus comme morts parmi tant d'autres.

Avant de conclure cette réflexion sur la notion de la transmission il faut également mentionner sa dimension groupale.

Si la transmission se fait d'un individu à un autre, elle est aussi envisagée par les participants comme forme de transmission de tout un groupe d'appartenance, dont ils sont les porte-parole à un autre individuel et groupal. Cette transmission se faisant « en nom » de ceux qui ne peuvent pas ou plus témoigner. Elle est par conséquent celle d'un groupe à ce que nous pourrions nommer son descendant groupal. Cette transmission groupale semble s'effectuer par le biais des témoignages des participants Elle se retrouve dans l'importance qu'ils donnent à leur écriture en tant que participation à la constitution de l'Histoire. Cette participation apparaît d'autant plus importante que l'Histoire est perçue par les participants comme pouvant s'écrire sans les faits qu'ils souhaitent établir par leur témoignage.

Avant de conclure notre discussion sur les résultats de notre recherche, il nous est apparu important de traiter de ce que nous pourrions percevoir comme limite ou émergence de limites au bénéfice du processus de création littéraire tel que nous avons pu l'aborder.

4.1.5 Une écriture sans fin ou l'émergence de limites

Le dernier point que nous aborderons dans cette discussion traite des limites qui nous ont semblé apparaître dans les différents liens et processus que nous venons d'évoquer. Préalablement à cela, il nous faut préciser un élément du regard que nous portons sur le traumatisme lorsqu'il s'inscrit dans le cadre d'un génocide.

Ce traumatisme, comme nous avons pu l'aborder à de multiples reprises ne peut pas être compris dans une dynamique dite « classique ». Les résultats de cette recherche, comme d'ailleurs la théorisation déjà existante, l'ont démontré. La résolution, s'il nous est possible d'utiliser ce terme, ne peut, elle non plus être conceptualisée dans le champ des possibles évoqués habituellement.

À l'image d'un certain nombre de traumatismes extrêmes, il semble donc que l'après-traumatisme ne doit pas être pensé à travers le prisme ou l'idée d'une potentielle résolution, mais plutôt dans celui d'un aménagement. Aménagement qui doit tendre vers un équilibre satisfaisant pour le sujet.

Nous aborderons ce champ des possibles dans la perspective de ce qui permet aux rescapés de vivre et/ou de survivre dans l'après de l'expérience traumatique et de la création qui lui est rattachée. Notre objectif ici est, au vu des résultats de recherche, d'identifier ou tout au moins d'émettre des hypothèses sur ces aménagements.

4.1.5.1 Un besoin de créer pour maintenir un équilibre de survie

Après avoir abordé la création littéraire dans ce qu'elle peut représenter pour le fonctionnement psychique du sujet, nous tenterons donc de comprendre l'utilisation de l'écriture et du processus de création dans sa répétition.

Pour débiter cette réflexion, il faut partir du constat, rapporté par les participants, qu'ils utilisent l'écriture, et donc le processus de création par l'écriture, de manière régulière

et intégrée à leur fonctionnement psychique dit « courant » après leur première création sur le génocide.

Cette récurrence de l'utilisation du processus de création doit être mise en lien avec les éléments que nous avons exposés à propos de notre compréhension du processus de création de l'œuvre à laquelle ils faisaient référence dans leur propos. Ce processus, comme nous en avons fait la démonstration, vient diminuer le risque d'épuisement psychique du sujet dû à l'énergie psychique nécessaire à la neutralisation énergétique et affective des perceptions issues du traumatisme.

Dans cette configuration, le processus de création permet alors un soulagement par l'élaboration de certains éléments du trauma. Cependant, cette élaboration ne concerne que les éléments élaborés par le biais de cette stratégie complémentaire.

La neutralisation psychique de certains éléments issus du trauma se retrouve donc toujours présente. Elle pourra, par conséquent, nécessiter de nouveau des formes de soulagement passant par l'établissement ou l'utilisation de stratégies complémentaires. Le processus de création littéraire, ne peut donc être compris que comme un processus indirect d'élaboration du trauma.

Cette dimension indirecte résulte, selon nous, du fait que ce processus n'a vocation qu'à permettre un soulagement de l'énergie demandée par la neutralisation des traces/souvenirs du trauma et n'a pas vocation à élaborer directement les souvenirs/traces neutralisés du trauma. Ce processus ne sert par conséquent - et nous en faisons l'hypothèse - qu'à maintenir des défenses psychiques et ne peut pas être synonyme d'élaboration intégrale du trauma. Si tant est qu'il est possible d'en imaginer le concept afin d'éclairer notre propos.

Cette élaboration (fictive) intégrale ne pourrait par ailleurs être envisagée que dans l'hypothèse d'un saisissement par les stratégies complémentaires de tous les éléments issus du trauma. Ce qui nécessiterait hypothétiquement une répétition infinie et quasi-impossible de ce processus. La nécessité de se doter de stratégies complémentaires devenant par ailleurs caduque bien avant la fin de ces répétitions.

L'utilisation de stratégies complémentaires, dans le cas de ces processus d'écriture, relève donc bien de la recherche du maintien d'un équilibre entre l'énergie demandée par la neutralisation des éléments du trauma et le risque d'épuisement psychique.

Dans cette perspective, la dimension thérapeutique décrite par les participants est à comprendre dans son lien à la récurrente nécessité d'utiliser ces stratégies. Stratégies qui sont bel et bien intrinsèquement thérapeutiques, mais qui semblent s'inscrire dans un mouvement continu de répétition. Mouvement que les participants expriment d'ailleurs au travers de leur nécessité de réitérer régulièrement ce processus ou d'y avoir accès de façon quasi constante. L'expression d'un participant illustre selon nous cette double dimension lorsqu'il décrit que : « l'écriture c'est devenu un, mon, ma pilule de tous les jours ».

L'autre élément issu des résultats, avec lequel l'utilisation courante de l'écriture et de son processus doit être observé, est l'impact de la permanence du traumatisme sur la perception de la vie de tous les jours.

Notre propos s'appuie ici plus spécifiquement sur les situations, rapportées par les participants de cette recherche, où un élément de leur vie actuelle se transforme en révélateur d'une trace/souvenir issu(e) du trauma.

Ces traces/souvenirs révélées correspondent, selon nous, à la fois à ce que les participants ont identifié comme étant à l'origine de leur processus de création, mais

également selon nous, à ce que Waintrater (2003) a pu décrire comme témoignage de l'échec du maintien d'un équilibre de survie mémorielle.

Équilibre de survie mémorielle qui consiste à maintenir séparés, par le biais du clivage ou de l'isolation, les éléments de la mémoire traumatique et ceux de la mémoire actuelle. Cet équilibre lui permettant de ne pas être en permanence dans le présent du trauma s'avère donc des plus nécessaires à la survie du rescapé.

À ce stade de notre développement, notre hypothèse est que chaque échec de ce maintien d'un équilibre de survie mémorielle peut potentiellement être la source d'un processus de création par l'écriture. Cette utilisation du processus de création permettrait alors au sujet de se saisir de contenus traumatiques issus de cet échec afin de faciliter le retour à un état d'équilibre. Ce saisissement par le biais du processus d'écriture permettant, selon nous, un retour moins coûteux, moins souffrant et/ou plus rapide à un état d'équilibre mémoriel. Cela, en accord avec la théorisation de Waintrater (2003), pour qui chaque confrontation à un souvenir traumatique, chaque échec de ce processus de gestion de la mémoire traumatique, demande un effort considérable au sujet pour rétablir à nouveau une situation d'équilibre psychique.

Cet équilibre psychique étant nécessaire à la survie de l'individu, l'écriture peut être considérée comme un processus dont le sujet pourrait se saisir à chaque fois qu'un événement extérieur devient révélateur d'un élément de sa mémoire traumatique.

Nous avons tenté d'aborder ces deux perspectives de l'utilisation récurrente de l'écriture, car elles nous semblent répondre à un même besoin : celui de maintenir un équilibre de survie directement issu de la gestion psychique du traumatisme.

Si la première de ces hypothèses émane d'un besoin interne d'un sujet, et l'autre de sa confrontation à un élément externe, toutes deux témoignent de l'investissement de

l'écriture comme d'un processus proche d'un mécanisme de défense psychique au service de la survie. Mécanisme qui pourrait participer au maintien d'un fonctionnement sous le primat de la survie. En ce sens nous ne pouvons pas faire l'économie de la réflexion d'un participant qui, à travers son lien à l'écriture, interroge sa propension à se maintenir avec l'écriture, dans cette forme de survie, où il n'évoluerait que peu dans son rapport à son trauma.

4.1.5.2 Témoignage : ébauche d'une interrogation

Exprimé directement par les participants de cette recherche, le témoignage n'est pas une action qu'ils pensent ne plus réaliser à un moment donné, et cela, malgré l'investissement qu'il représente pour eux. Le témoignage est, ainsi que le mentionne un participant « continué » : « Le fait d'écrire le livre ne clôt pas le chapitre de la mémoire. Et, je continuerai à témoigner ».

Comme nous l'avons vu, le fait d'avoir fait aboutir le processus de création de leur œuvre, devenu ainsi témoignage, a procuré aux participants un sentiment d'« accomplissement ». L'aboutissement de ce processus n'en reste pas moins, comme le mentionne un participant, une victoire : « C'est une victoire aussi. [...] Et, c'est plusieurs victoires en un seul coup. ».

Nous pouvons alors ouvrir un questionnement sur la place que peut prendre cette permanence du témoignage dans la vie d'après du témoin.

Dans cette perspective, la victoire qu'évoque notre participant ne peut que nous interroger sur la permanence de la guerre dans laquelle elle s'inscrirait. Guerre que nous pouvons imaginer contre le génocide et sa force de négation, de disparition continuellement réactualisée. Voire même comme l'évoquent plusieurs participants, sa capacité à toujours réapparaître dans une éternelle répétition :

Quand ils ont fini de mettre les fleurs sur les tombes, quand ils ont fini de juger certains criminels, on croit que le chapitre est clos et on fait comme si de rien n'était... Et on revient plus tard, ailleurs pour pleurer encore les victimes d'un génocide qu'on aurait dû éviter.

Cette guerre, et même si chaque témoignage est une victoire, exposerait alors le témoin au risque de transformer sa vie en un témoignage perpétuel. Transformation qui précipiterait sa vie sous le primat d'une compulsion interne visant à toujours « dire » « dire mieux » afin d'espérer gagner, dans une ultime bataille, sa lutte contre le non-dit, l'indicible, voire même l'avènement futur d'un génocide.

Si nous pouvons interroger le futur du lien au témoignage du sujet au regard de la diversification des formes de témoignages rapportées par les participants (témoignage vidéo, conférence...) et de leur volonté de poursuivre leur témoignage, nous ne pouvons certainement pas mener notre réflexion au-delà de la simple mention de ce potentiel et futur risque pour le témoin. Et cela faute d'éléments assez conséquents dans les résultats pour développer ce point.

4.2 Eléments critiques et perspectives futures

4.2.1 Un corpus théorique élargi

Afin d'introduire notre commentaire critique sur la méthodologie de recherche que nous venons de présenter, il nous faut débiter par la mention d'un potentiel écueil que nous avons pu avoir lors de la constitution d'un savoir théorique en lien avec notre objet de recherche. Débuté en 2009, soit 15 ans après le génocide des Tutsis du Rwanda de 1994, notre recherche n'a pu s'ancrer exclusivement dans une théorisation qui lui était déjà propre.

Ainsi, et même si chaque génocide relève d'une telle complexité qu'elle peut en elle-même influencer la nature et la compréhension possibles de certains phénomènes, nous avons dû nous rapprocher de savoirs déjà préexistants.

Afin de pouvoir aborder l'expérience des participants de cette recherche, dans une compréhension psychodynamique, nous avons par conséquent dû constituer un savoir théorique à partir de ce que la littérature peut recenser comme écrits sur le génocide dans sa globalité, mais également sur les génocides tels que la Shoa, le génocide arménien... et sur ce qu'elle identifie comme « les situations extrêmes » : génocide, torture...

Cependant, étant donné notre méthodologie de recherche, il n'apparaît pas que l'ouverture de notre corpus théorique représente en lui-même un réel écueil, ni même une dimension problématique. Et cela, tout particulièrement parce que le chercheur étaye la compréhension de ses résultats au regard d'un savoir théorique préexistant sans pour autant l'utiliser pour les définir.

4.2.2 Difficultés d'accès aux participants, profils des participants et influence sur la recherche

La réalisation des entrevues de recherche préalable à la constitution d'un recueil de données a soulevé, dans le cas de cette recherche, plusieurs réflexions.

La première que nous évoquerons concerne directement le temps dans laquelle elle s'inscrit. En effet, il apparaît pertinent ici de mentionner qu'une première tentative de mener des entretiens de recherche avait été initiée sans succès faute de participants, et ce, même si cette tentative dépassait les frontières du Canada. Ce n'est que plusieurs années après, et cette fois-ci en Amérique du Nord, qu'il a été finalement possible de réaliser ces entretiens. Même s'il n'est pas forcément possible d'analyser ce premier

échec, il apparaît important de mentionner qu'étant donné notre sujet de recherche, la distance temporelle - qui nous sépare du génocide ainsi que, pour certains participants, de leur processus de création – peut, en soi être déterminante au regard de leur volonté de participer à une telle étude.

Même si la première tentative de réalisation de ces entretiens ne s'est pas effectuée auprès des mêmes potentiels participants, il est nécessaire de prendre en compte la difficulté d'accès et la limitation du nombre potentiel de participants étant donné les critères d'inclusion définis préalablement.

Enfin, témoigner est une chose, parler de son écriture en est une autre. Nous pensons que ces deux désirs étant différents, l'absence du deuxième a pu conduire un certain nombre de participants à ne pas accepter de nous rencontrer. Cela n'étant sûrement qu'une des raisons de leur refus.

En effet, lorsqu'il s'agit de dire des choses éminemment personnelles pour être l'objet d'étude et de recherche dans le domaine de la psychologie, et surtout lorsque la lettre envoyée à de potentiels participants mentionnait la notion de traumatisme et évoquait le questionnement relatif au processus qui a amené le sujet à écrire.....le candidat a pu légitimement refuser de donner suite à notre proposition.

Par ailleurs, il faut aussi mettre notre demande d'entrevue en lien avec la situation politique. Nous avons fait des demandes dans différents pays et il faut préciser que tout au long de notre parcours de recherche, nombreuses ont été les évolutions politiques et judiciaires touchant plus ou moins directement l'authentification des témoignages. Ces événements ont pu légitimement interroger de potentiels participants quant au désir d'une personne extérieure à leur communauté de les faire participer à une recherche centrée sur la question de leur création littéraire et donc de leur témoignage. Cette dimension est d'ailleurs un des éléments auxquels nous avons pu être confrontés lors

d'échanges avec des participants, ces derniers nous interrogeant préalablement sur l'intention de notre recherche afin, par exemple, d'exclure toute dimension négationniste.

Si nous abordons dans cette section ces différents éléments, c'est qu'ils peuvent induire une forme d'homogénéité non recherchée chez les sujets ayant accepté de nous rencontrer, et donc influencer de manière significative, bien que non problématique, les résultats de recherche. Bien que ce ou ces phénomènes soient inhérents à toute recherche, nous pensons que la propension des participants à répondre à notre demande peut être corrélée à des positionnements ou des perceptions qui leur sont communs comme, par exemple, le regard qu'ils portent sur le témoignage, leur relation à l'autre ou encore leur intérêt de longue date pour l'écriture...

À ce titre, il est également important de noter que les participants ont finalement tous été rencontrés en Amérique du Nord, dans les différentes régions où ils résident. Ce point amenant avec lui le fait que, pour tous ces participants, la vie après le génocide a été le synonyme de l'acquisition d'un statut de réfugié ou d'immigrant, avec tout ce que cela peut comporter d'un point de vue du lien à son histoire, à sa culture, à son témoignage, à la transmission, à l'événement traumatique... Cette migration forcée étant plus ou moins indirectement abordée par tous les participants, elle se révèle être un biais potentiel de notre recherche et aurait presque pu prendre finalement la forme d'un critère d'inclusion.

Toutes ces dimensions ne sont pas intrinsèquement problématiques à notre recherche étant donné les objectifs de recherche et la méthodologie que nous nous sommes donnés.

Cependant, elles peuvent en limiter sa dimension exploratrice et nous a ainsi amené à voir l'intérêt de la poursuite de cette recherche dans certaines directions qu'elle n'a pu aborder.

Ainsi il serait pertinent de pouvoir interroger le saisissement du media écriture dans la situation qui nous intéresse lorsqu'il n'a jamais été saisi préalablement, ou encore l'influence de la migration sur le témoignage ou la transmission dans les situations que nous avons évoquées...

Les différents éléments que nous venons de mentionner nous amènent directement à un autre élément important pour le cadre de notre réflexion critique : la place du chercheur-intervieweur-analyste.

4.2.3 Entrevue de recherche et place du chercheur

Préalablement à la réalisation des entretiens de recherche, le chercheur se doit de prendre la mesure de ce qui le conduit à mener une recherche et d'établir une certaine connaissance du domaine dans lequel il souhaite mener sa recherche.

Dans le cas de cette recherche, le chercheur se doit donc de saisir au mieux son propre lien au traumatisme, au génocide, afin d'être à l'écoute des mouvements qui l'habite, et cela même, préalablement à la réalisation des entrevues de recherche. Dans cette situation, il nous est apparu que, accepter cette position d'intervieweur n'était pas chose aisée, voire même une tâche des plus complexes.

Avant même l'acceptation de la place d'intervieweur, le chercheur se retrouve lui-même confronté à l'indicible. Il l'est par le biais de la lecture des œuvres écrites des futurs potentiels participants qu'il doit solliciter. Cette lecture est une lecture de témoignages et, comme nous avons pu l'évoquer dans cette recherche, elle confronte l'autre à ce que le témoin vient attester par le biais de son témoignage.

Dans ce cadre, et afin de réaliser les entrevues de recherche qui feront de lui un intervieweur, le chercheur se retrouve donc confronté aux différents mouvements qu'il peut avoir vis-à-vis de ces témoignages. Pour Viñar (2005) évoquant la relation entre le protagoniste et le témoin :

il n'y a pas de bonne distance possible, mais seulement l'évitement ou la fascination. Celui qui regarde est ou bien trop près – impliqué et capturé – ou bien trop loin, détaché, peut-être insensible (Viñar, 2005 ; p.1209).

Il en est forcément de même pour le chercheur futur intervieweur qui oscille continuellement entre les deux pôles évoqués par Viñar (2005). Le chercheur se retrouve donc dans cette oscillation qu'il doit tolérer et observer en lui, nourrissant par moment l'espoir ou la chimère, d'en réduire l'amplitude sans pour autant se couper affectivement dans la réception de ce qui lui est communiqué. Ce n'est qu'à ce prix, et dans la présence face à l'autre textuel puis physique que le chercheur a pu devenir l'intervieweur et l'intervieweur le témoin.

A ce titre et même si, comme les résultats ont pu le montrer, l'échange entre le participant et l'intervieweur ne se fait pas uniquement dans la perspective d'un témoignage, il n'en reste pas moins qu'il relève pour certains points de cela. Par conséquent, l'intervieweur se doit également de savoir qui il représente lorsqu'il entend les mots qui lui sont adressés et se doter de la méthodologie la plus adaptée pour que quelque chose puisse se dire et être dit du génocide.

Dans ce contexte, le choix du type d'entrevues ne s'en est avéré que plus important. Ce choix se doit de correspondre à l'approche théorique à laquelle le chercheur souhaite adhérer tout en favorisant la capacité du chercheur à répondre à ses objectifs de recherche par le matériel recueilli.

Notre choix s'était porté sur une méthode d'entrevue fondée sur la technique dite d'association libre, et l'utilisation d'une seule consigne de départ afin de communiquer à l'interviewer le champ de discours attendu. Ce choix, comme d'ailleurs celui de ne pas mentionner l'œuvre qui avait permis d'inclure le participant dans notre recherche, a permis selon nous, de répondre aux objectifs de recherche par le biais de l'étendue et de la liberté de discours qu'il proposait aux participants. Liberté dont tous les participants ont pu se saisir, ainsi que les résultats de cette recherche en témoignent.

Par ailleurs, ce positionnement théorique nous a également permis, tout en le limitant au maximum, d'utiliser les interventions de l'intervieweur, principalement des échos et des reflets, afin de soutenir le discours de l'interviewé et de lui permettre de compléter ou de développer le point qu'il a lui-même préalablement choisi d'aborder.

Ce choix d'interventions favorisant l'imprévisibilité et la singularité des propos recueillis s'est avéré être, selon nous, des plus pertinents à notre recherche de type exploratoire et au caractère construit de chaque entrevue.

Cependant, ces choix méthodologiques nous ont souvent interrogé. Ces interrogations ont principalement pris la forme d'inquiétude quant à la dimension et l'étendue des propos recueillis. Propos qui ne se sont révélés suffisants, aux vues de nos objectifs de recherche qu'une fois les entretiens réalisés et analysés.

Enfin, le cadre des entrevues a pu permettre, nous le supposons, de respecter les aménagements des participants tout en leur permettant, dans le climat instauré par la position de l'intervieweur, d'aborder les éléments traumatiques qu'ils souhaitent évoquer. Notre recherche n'étant pas uniquement centrée sur cette dimension traumatique de l'expérience des participants mais plus sur leur processus de création littéraire dans son lien potentiel au traumatisme, la méthode d'entrevue ne s'est pas révélée problématique dans le recueil d'informations sur ce lien.

CONCLUSION

De type exploratoire, cette recherche avait pour objectif d'interroger directement les auteurs d'œuvres littéraires, de témoignages, afin d'apercevoir leur perception et le sens qu'ils pouvaient attribuer au processus de création qui avait été le leur, en lien avec leur expérience de vie pendant le génocide. Dans cette optique, le recueil des mots sur l'écriture par ceux qui les ont saisis était capital. Cette dimension visait à garder le sujet créateur au cœur de notre recherche et tendait à se démarquer du schéma plus classique de recherche consistant à analyser l'œuvre écrite. Sans être novatrice en soi, cette perspective prenait encore plus de sens selon nous, car elle concernait des œuvres évoquant le génocide rwandais et donc se positionnant dans une temporalité post-génocide définie et dans une constante évolution.

Ce travail avait pour nous aussi vocation à mieux comprendre le sens de ces récits, des témoignages, et cela, dans ce qu'ils pouvaient nous dire, au-delà des faits qu'ils attestaient, sur la manière de les entendre, de les percevoir et de les recevoir.

D'un point de vue général, au moment où ce travail a été initié, trop peu de recherches en psychologie portaient sur le devenir des rescapés du génocide du Rwanda. Elles se sont développées et complétées tout au long de la réalisation de ce travail. Il s'inscrit donc aujourd'hui en toute modestie dans un courant plus vaste, répondant -c'est notre point de vue- à la nécessité, par le biais de différentes disciplines des sciences humaines, de penser dans la mesure de ce qui est possible, ce génocide, et le génocide.

Enfin, de ce travail sont surtout ressorties de multiples pistes de recherche. Elles s'étirent entre deux pôles. Le premier pouvant être l'intérêt à développer et/ou à

interroger la nécessité d'une compréhension psychologique plus spécifique au vécu des survivants du génocide des Tutsis du Rwanda. Et le deuxième concernant quant à lui, l'intérêt du développement de la compréhension - mise en lumière par cette recherche - pour le travail clinique avec des patients ayant vécu des situations traumatiques n'ayant aucun lien avec le génocide. Et cela, sans même évoquer les interrogations plus spécifiquement liées à l'utilisation du média écriture dans une perspective psychothérapeutique dite plus classique.

Sans évoquer tous les questionnements que cette recherche a fait émerger en nous tout au long de sa réalisation, nous nous contenterons d'aborder l'intérêt que nous pouvons imaginer quant à sa poursuite.

Cette poursuite pourrait se faire par l'interrogation de nouveaux participants, dans l'objectif de compléter et de complexifier les résultats de cette première recherche. Cette poursuite de la recherche permettant, nous le pensons, une diversification des profils des participants et ainsi une exploration plus vaste du champ de recherche qui était le nôtre.

Enfin, si ce travail peut être poursuivi et affiné par l'augmentation du nombre de participants auxquels il se réfère, il pourrait également l'être par sa poursuite dans le temps. Poursuite qui peut bénéficier de l'évolution, à moyen terme, de la place laissée à la parole des rescapés par la société, mais également du temps laissé aux rescapés pour témoigner, se saisir du média qu'est l'écriture et témoigner de leur expérience.

Finalement, la poursuite de ce travail pourrait s'inscrire dans une plus vaste temporalité au travers de l'interrogation de la transmission intergénérationnelle traumatique dans sa liaison au témoignage et à sa création. Transmission intergénérationnelle déjà identifiée par la littérature, et dont ce travail de recherche, dans son lien à son auteur en est également un témoignage. Ce nouvel axe de réflexion pourrait porter plus

spécifiquement sur l'impact de la transmission intergénérationnelle du traumatisme génocidaire lorsque celui-ci a fait l'objet préalable d'un témoignage écrit.

Enfin, si ce travail a pu mettre en lumière l'importance du témoignage, il espère dans une certaine mesure participer à ce que cet acte soit facilité dans sa réalisation comme dans sa réception. Nombre de témoins n'ont pas pu contrairement aux participants de cette recherche, réaliser comme ils le souhaitent leur témoignage. Quelles que soient ces difficultés (interlocuteur absent, impossibilité de publication, absence de soutien dans la réalisation du processus aboutissant au témoignage...) nous espérons en toute modestie que ce présent travail, même indirectement, saura soutenir la nécessité de favoriser les conditions pouvant amener à la réalisation d'un tel acte, tel que le font déjà de nombreuses personnes, associations, maison d'éditions...

Enfin, dans une humilité la plus sincère, nous espérons que ce travail a su entendre la parole, le témoignage des hommes et des femmes qui ont bien voulu nous transmettre leurs mots et leur être fidèle. Nous espérons également qu'il a pu dans l'infime mesure de ce qu'il représente être l'écho de cette recommandation :

il faut prévenir un génocide, et pour le prévenir il faut le comprendre, le saisir, dans toutes ses nuances, dans toutes ses causes, et pour le comprendre, il faut créer des écrits. Que ce soient des témoignages, des chercheurs, plusieurs sortes d'écrits de récits mais tout prend sa source dans le témoignage d'un survivant. (hum)... C'est ça... là, la nécessité de l'écriture c'est pour donner la matière à tous les acteurs politiques, psychologiques, militaires, pour qu'ils comprennent .. Qu'un génocide ça ne se guérit pas. Il faut des écrits pour ça.

ANNEXE A

DEMANDE DE PARTICIPATION

Étude sur le « Traumatisme, génocide et création littéraire » Lettre aux participants

Madame, Monsieur

Nous vous contactons car nous menons actuellement une recherche concernant les auteurs d'œuvres littéraires évoquant leur vie durant le génocide du Rwanda de 1994. Cette étude, centrée sur le processus de création littéraire, est menée dans le cadre d'une thèse doctorale en psychologie à l'Université du Québec À Montréal intitulée : « Traumatisme, génocide et création littéraire ».

L'objectif de cette étude est la compréhension de la création littéraire à partir de ce que des auteurs, tels que vous, peuvent apporter comme informations sur le sens, la perception et la création de telles œuvres.

C'est dans ce cadre, et afin de réaliser cette recherche, que nous sollicitons votre participation. S'inscrivant dans un cadre volontaire, cette participation consiste dans la réalisation de trois entrevues enregistrées (enregistrement audio uniquement) avec notre chercheur.

Lors de ces rencontres d'une durée d'une heure et demie, il vous sera demandé d'aborder librement et sans suggestion, les points qu'il vous apparaîtrait pertinent de nous communiquer au vu de l'objectif de cette recherche.

Votre participation à cette recherche sera de nature confidentielle et anonyme ainsi que pourra vous l'expliquer le chercheur principal de cette étude et conforme aux principes dictées par le comité institutionnel d'éthique de la recherche de l'UQAM. Il vous sera également possible, et sur simple avis verbal de vous retirer à tout moment de cette étude et cela, sans avoir à fournir aucune justification.

Par ailleurs, ces entretiens pourront être réalisés selon vos souhaits et possibilités dans notre local de recherche à l'Université du Québec à Montréal, à Paris, ou à votre domicile.

Si vous désirez participer à ce projet de recherche et/ou nous interroger sur des éléments de ce dernier, il vous suffit de nous contacter aux coordonnées mentionnées ci-dessous.

Cordialement,

David Toubiana,
Chercheur principal
Doctorant à l'Université du Québec à Montréal

ANNEXE B

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche : Traumatisme, génocide et création littéraire.

Chercheur principal : David Toubiana étudiant, Doctorat en Psychologie (Psy.D. /Ph.D.), Université du Québec À Montréal).

Directrice de recherche : Mme. Ghayda Hassan, Ph.D. Professeure, Département de Psychologie, Université du Québec À Montréal.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1- Objectif de la recherche.

Ce projet de recherche vise à mieux comprendre le processus de création littéraire en lien avec une expérience de vie traumatique lors d'un génocide. Il cherche à saisir la perception et le sens qu'a l'auteur de son œuvre littéraire, du processus littéraire qui a conduit à sa création ainsi que le lien qu'il pourrait concevoir entre ceux-ci et son expérience de vie lors du génocide.

2- Participation à la recherche.

Votre participation à cette recherche consiste en la réalisation de trois entretiens enregistrés (enregistrement audio uniquement). La durée de chaque entretien, est d'une heure et demie pour une durée totale de 4h30.

3- Critère d'inclusion.

Afin de participer à cette recherche vous devez avoir écrit une œuvre littéraire que vous estimez en lien avec votre expérience de vie au Rwanda lors du génocide de 1994.

4- Confidentialité et anonymat.

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels et anonymes. Pour cela, chaque participant de la recherche se verra attribué un code garantissant son anonymat. La liste des participants et des codes qui leur auront été attribués ne seront accessibles qu'au chercheur principal et son directeur de recherche. Afin d'assurer le respect le plus total de la confidentialité, tous les renseignements conservés aux fins de cette recherche seront entreposés dans un classeur sous clef situé dans un bureau fermé. De plus, aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Cependant, il se peut que des extraits anonymisés de votre discours soient utilisés à des fins d'illustration dans la thèse. Ces extraits anonymisés seront alors choisis de façon à garantir également la préservation de la confidentialité inhérente à votre participation à cette recherche. L'ensemble de ces renseignements personnels seront détruits 7 ans après la fin du projet de recherche et ne seront alors conservées que les données ne permettant aucune identification.

5- Avantages et inconvénients.

Ce projet se donne comme objectif de mieux comprendre le processus de création littéraire en lien avec une expérience de vie lors d'un génocide ainsi que ce que représente une telle œuvre pour son créateur et le public auquel il l'a destinée. Étant donné l'importance de telles œuvres littéraires, votre participation à cette recherche vous permettra de contribuer à une meilleure compréhension de ces œuvres ainsi que du processus de création ayant conduit à leur réalisation.

De plus, évoquer ce processus de création vous permettra éventuellement de vous le raconter autrement et d'approfondir la connaissance que vous en avez.

Cependant, en raison de la nature des thèmes que vous déciderez d'aborder, il se pourrait que certaines émotions douloureuses et pénibles ressurgissent. Dans le cas où cela adviendrait, nous vous invitons à en parler avec le chercheur principal et cela, à n'importe quel moment de la recherche. Ce dernier pourra alors vous entendre ou si vous le souhaitez-vous référer à une personne et/ou une institution ressource susceptible de vous soutenir et/ou de vous aider face à cette situation.

Hors de cet élément pré-mentionné, ce projet de recherche ne comporte pas d'autre inconvénient pour ses participants.

6- Droit de retrait.

Votre participation à ce projet de recherche est entièrement volontaire. Par conséquent, vous êtes libre de vous retirer en tout temps de ce projet et cela par simple avis verbal, sans préjudice et sans qu'il vous soit demandé aucune justification. Afin de vous retirer de cette recherche, vous pouvez également communiquer en tout temps avec le chercheur principal aux coordonnées indiquées en dernière page de ce document. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, tous les renseignements vous concernant qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront immédiatement détruits.

B) CONSENTEMENT

Je (nom et prénom) _____ déclare par la présente avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à toutes mes questions sur ma participation à la recherche, et avoir compris le but, la nature, les avantages et les risques de cette recherche.

Après réflexion et un délai raisonnable, je consens librement à prendre part à cette recherche en sachant que je suis libre de m'en retirer en tout temps et sans avoir à en justifier. Je consens également à ce que le chercheur principal réalise un enregistrement audio des entretiens de ce projet et qu'il le conserve ainsi que tout le matériel recueilli pour une période de cinq ans après la fin de la recherche et cela, dans le respect des clauses de confidentialité préalablement mentionnées.

Signature du participant :

Date : _____.

Nom du participant :

Prenom : _____.

Pour toute question relative à cette recherche, ou pour tout retrait de celle-ci vous pouvez communiquer en tout temps avec le chercheur principal ou son directeur de recherche par courriel aux adresses suivantes : dtoubiana@hotmail.fr (chercheur principal), hassan.ghayda@uqam.ca (directeur de recherche) et ou par téléphone auprès de Madame Ghayda Hassan au +001 (514)-987-3000 poste 4946.

Pour toute question relative à vos droits vous pouvez communiquer avec le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE). Ce comité a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE : cerpe4@uqam.ca, ou Madame Sergent coordonnatrice du CERPE 4, sergent.julie@uqam.ca.

Section réservée au chercheur

Je déclare par la présente avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au mieux de ma connaissance aux questions posées par le participant ainsi que lui avoir remis un formulaire de consentement dûment signé.

Signature du chercheur :

Date : _____.

Nom :

Prénom : _____.

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (avril 2020) de l'UQAM.

Titre du projet : Traumatisme, génocide et création littéraire

Nom de l'étudiant : David Toubiana

Programme d'études : Doctorat en psychologie

Direction(s) de recherche : Ghayda Hassan

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

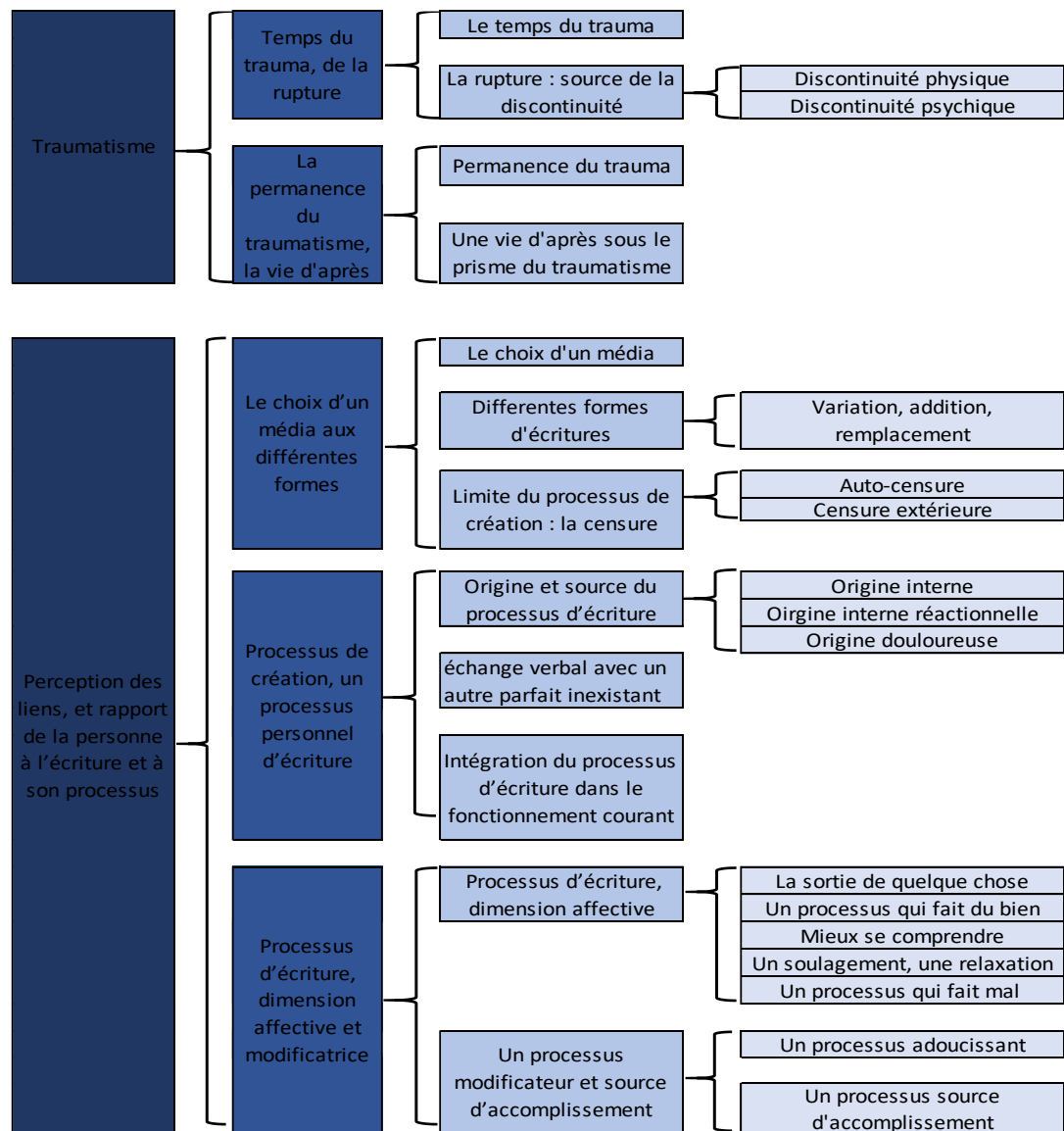
La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

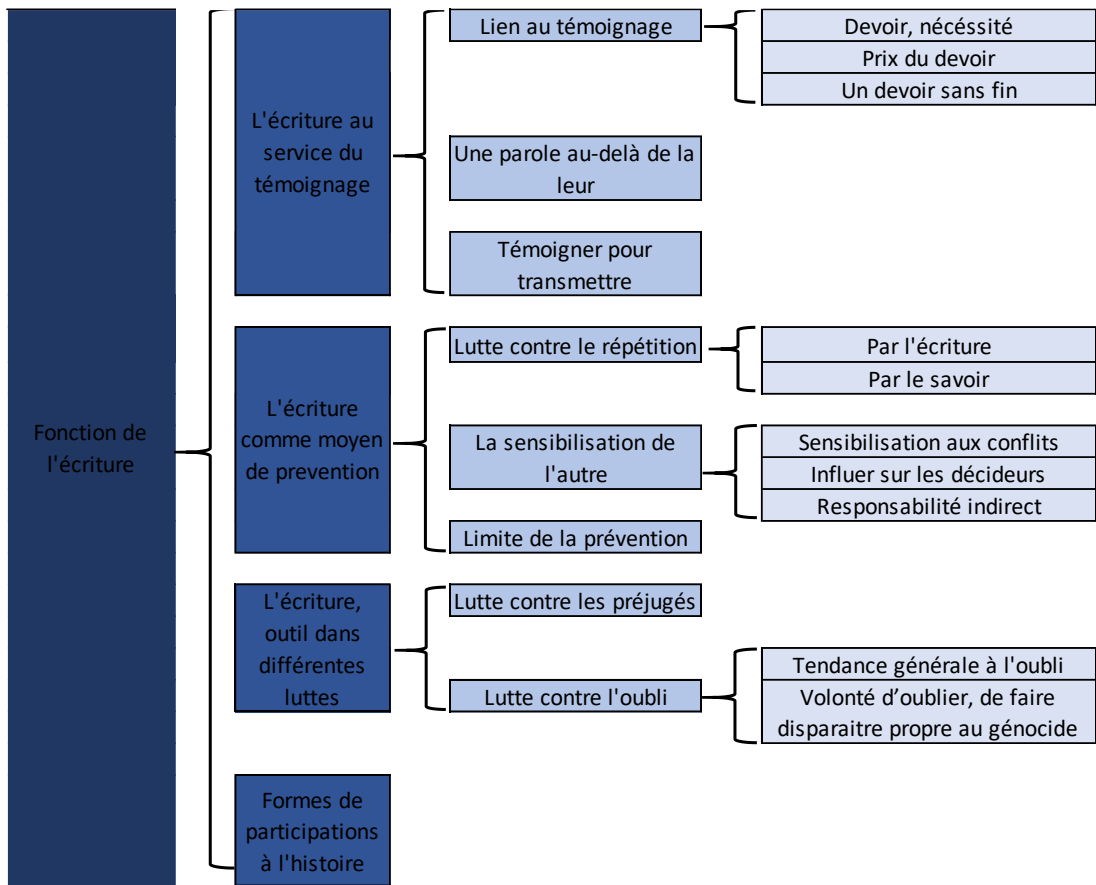
Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année au plus tard un mois avant la date d'échéance (**2023-03-22**) de votre certificat. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.

Sylvie Lévesque
Professeure, Département de sexologie
Présidente du CERPÉ FSH

ANNEXE C

RÉSULTATS D'ANALYSE (TABLEAU)





RÉFÉRENCES

- Altounian J. (2000), *La survivance. Traduire le trauma collectif*. Paris : Dunod.
- Altounian, J (2005b). *L'intraduisible : deuil, mémoire, transmission*. Paris : Dunod.
- Altounian, J. (1998). Écriture de soi à travers l'inscription de l'autre. Être en dette de texte à ceux qui furent « sans papiers ». *Écriture de soi et trauma*, (dir. Chiantaretto, J.-C.) 97-111.
- Altounian, J. (2005a). D'une transmission traumatique à sa traduction dans l'écriture. *La chose traumatique*, 79-96. Paris : L'Harmattan.
- Altounian, J. (2008). Se remémorer les traces des défunts pour préserver une « alternité interne ». *Le coq-héron*, (192) 9-17.
- Alvès, A. (2009). Comprendre les processus de médiation testimoniales du génocide. L'exemple de l'œuvre de Jean Hatzfeld. *Le génocide des Tutsi. Rwanda, 1994*, (dir. Sagarra Martin, C.) 129-143. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Amir, D. (2019). Les langages du témoignage traumatique. *Revue française de psychanalyse*, (83) 1141-1150.
- Anadon, M. (2007). *La recherche participative : multiples regards*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Anzieu, D. (1981). *Le corps de l'œuvre. Essais psychanalytiques sur le travail créateur*. Paris : Gallimard.
- Assoun, P.-L. (1998). Le trauma à la lettre : Champollion ou la jouissance analphabète. *Écriture de soi et trauma*, (dir. Chiantaretto, J.-C.) 25-40. Paris : Anthropos.

- Aubert, A. (2001). La diversion, voie de dégagement de l'expérience de douleur. *Figures et traitement du traumatisme*, (dir. Marty, F. et al.) 223-247. Paris : Dunod.
- Azarian, V. (2011). Scholastique Mukasonga : le « témoignage de l'absent ». *Revue de littérature comparée*, (340), 423-433.
- Bagilishya, L. (2003). Discours de la négation, dénis et politiques. *L'histoire trouée. Négation et témoignage*, (dir. Coquio, C.) 731-751. Nantes : L'Atalante.
- Baribeau, C. & Royer, C. (2012). L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation. *Revue des sciences de l'éducation*, (38), 23-45.
- Benestroff, C. (2010). L'écriture ou la vie, une écriture résiliente. *Littérature*, (159) 39-52.
- Bertrand, M. (2007) Situations extrêmes : le difficile chemin de la subjectivation. *Dispositifs de soins au défi des situations extrêmes*, (dir. Aubert, A. E. et al.) 23-32. Toulouse : Eres.
- Bertrand, M. (1997a). Du trauma au récit. *Les enfants dans la guerre et les violences civiles* (dir. Bertrand, M.) 117-132. Paris : L'Harmattan.
- Bertrand, M. (1997b). Les traumatismes psychiques, pensée, mémoire, trace. *Les traumatismes dans le psychisme et la culture*, (dir. Cromer, S. Doray, B. Louzoun C.) 37-46. Toulouse : Eres.
- Bettelheim, B. (1979). *Survivre*. Paris : Laffont.
- Blais, M. et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches Qualitatives*. (2), 1-18.
- Blanchet, A. et Gotman, A. (1992). *L'entretien*. Paris : Nathan.

- Bokanowski, T. (2002). Traumatisme, traumatique, trauma. *Revue française de psychanalyse*, (3), 745-757.
- Bourgeois-Guérin, E. (2012). *Entre l'advenu et le devenir, la vie suite au génocide : vers une compréhension dynamique de l'expérience d'hommes rwandais* (Thèse de doctorat). Université du Québec à Montréal.
- Boursier, J.-Y (2012). Guerre traumatisme et récit. *Cliniques méditerranéennes*, (86) 219-228.
- Boutin, G. (2006). *L'entretien de recherche qualitative*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Brette, F, (1988). Le traumatisme et ses théories. *Revue française de psychanalyse, Traumatisme*, (152) 1259-1279.
- Brunetaux, A. (2011). Ecrire après Auschwitz et après : genèse d'un traumatisme. *The french Review*, (84) 732-746.
- Castonguay, J. (2005). *Rwanda*. Québec : Art Global.
- Catteeuw, M. et Fernandez, L. (2005). *Manuel de recherche en psychologie clinique*. Paris : Nathan.
- Cerf de Dudzele, G. (1999). Se maintenir en vie dans l'humaine barbarie le narcissisme primaire corporel. *La résistance de l'humain*, (dir. Zaltzman, N.) 107-130. Paris : Presses Universitaires de France.
- Chabert, C. (2007). Les théories freudiennes de la séduction et leurs rapports avec le traumatisme. *Transformer la violence ? Traumatisme et symbolisation*, (dir. Marty, F.) 23-38. Paris : Editions press.
- Chiantaretto, J.-F. (1996). *Écriture de soi et psychanalyse*. Paris : L'Harmattan.
- Chiantaretto, J.-F. (1998) Présentation. *Écriture de soi et trauma*, (dir. Chiantaretto, J.-C.) 5-9. Paris : Anthropos.

- Chiantaretto, J.-F., (2001). Le témoignage et la figure du témoin survivant : une approche plurielle. Réflexions à partir de Primo Levi. *L'évolution psychiatrique*, (66) 436-470.
- Chiantaretto, J.-F. (2002). Survivre, témoigner, écrire. A propos de Primo Levi. *L'écriture de soi peut-elle dire l'histoire ?*, (dir Chiantaretto J.-F.) 81-90. Paris : BPI/Centre Pompidou.
- Chiantaretto, J.-F. (2004). Le témoin interne. *Témoignage et trauma*, (Ch.4) 99-136. Paris : Dunod.
- Chiantaretto, J.-F., (2014). S'écrire : survivre ou se faire naître dans le regard de l'autre ?. *Le coq-héron*, (219) 46-49.
- Chiantaretto, J.-F. (2016a). Le besoin de l'autre comme témoin garant de l'écoute : Imre Kertész. *Trouver en soi la force d'exister. Clinique et écriture*, (1) 21-46. Paris : Campagne Première.
- Chiantaretto, J.-F. (2016b). Pathologies des limites et négativité. *Trouver en soi la force d'exister. Clinique et écriture*, (3) 63-95. Paris : Campagne Première.
- Chidiac, N. (2008). Ecriture du traumatisme ou traumatisme de l'écriture ? (deux femmes, deux histoires, deux écritures). *Annales médico-psychologique*, (166) 308-314. Paris : Elsevier Masson.
- Chidiac, N. et Barois, C. (2014). Narration et mémoire. Du survivant à l'écrivain. *Annales Médico-Psychologiques*, (173) 303-307. Paris : HIA du Val-de-Grâce.
- Chidiac, N. (2016). Ecrire, rêver, penser... L'écriture comme médiation thérapeutique. *Cliniques*, (11) 180-201.
- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948, 9 décembre). Résolution 260 A (III). Entrée en vigueur : le 12 janvier 1951.
- Correa, A. Doray, B. et Rainkin, M. (1997). Rwanda : quelle prise en charge pour les enfants du génocide ?. *Les traumatismes dans le psychisme et la culture*, (dir. Cromer, S. Doray, B. et Louzoun, C.) 167-180. Toulouse : Eres.

- Danner, C. (1999). Dans la survie...la trace de l'objet. *Survivances. De la destructivité à la créativité*, (dir. Aïn, J.) 101-111. Toulouse : Erès.
- De M'Uzan, M. (1964). *Aperçus sur le processus de création littéraire. De l'art à la mort*, (1977) 3-27. Paris : Gallimard.
- De Mijolla, A. (2005). Dictionnaire international de la psychanalyse. Paris : Hachette littératures col. Grand Pluriel.
- Dupont, J. (2000). La notion de trauma selon Ferenczi et ses effets sur la recherche psychanalytique ultérieure. *Filigrane*, (9) 19-31.
- Dupont, J. (2001). Repères sur la question du trauma : Freud, Balint, Abraham et Torok. *La psychanalyse avec Nicolas Abraham et Maria Torok*, (dir. Rouchy) 77-79. Toulouse : Eres.
- Dupont, J. (2004). Le trauma selon Ferenczi, Balint, Abraham & Torok, et L. Shengold à l'épreuve de la clinique. *Le Trauma entre création et destruction*, (dir. Nassikas, K.) 229-250. Paris : L'Harmattan.
- Duprat, C. (2005) Le trauma de Freud à Lacan. *De Freud au Trauma Africain, cahiers du grappaf*, (7) 19-33.
- Emmanuelli, M. (2007a). Le processus de création sous l'éclairage projectif. *Le carnet psy*, (118) 38-43.
- Emmanuelli, M. (2007b). Traumatisme, trauma, créativité : réflexions à propos de l'oeuvre d'Aharon Appelfeld. *Transformer la violence ? Traumatisme et symbolisation*, (dir. Marty, F.) 119-164. Paris : Editions press.
- Fédida, P. (2007). Humain/Déshumain. L'oubli, l'effacement des traces, l'éradication subjective, la disparition. *Humain/déshumain*, 11-124. Paris : Presses universitaires de France.
- Ferenczi, S. (1920-1932). Réflexions sur le traumatisme. *Œuvres complètes Psychanalyse - Tome 4, 1927-1933*, 139-147. Paris : Payot.
- Ferenczi, S. (1932). *Journal Clinique* (éd. 1990). Paris : Payot.

- Ferenczi, S. (s.d.). *Le traumatisme* (éd. 2006). Paris : Payot.
- Fortin, B. (2006). Kertész, renaître avec la langue. *Le Coq-héron*, (185), 111-116.
- Freud, S. (1895). *Études sur l'hystérie* (éd. 2002). Paris : Presses universitaires de France.
- Freud, S. (1915). Considérations actuelles sur la guerre et sur la mort. *Essais de psychanalyse* (trad. Bourguignon, A.), 9-47. Paris : Payot.
- Freud, S. (1915-1917). *Introduction à la psychanalyse* (éd. 2001). Paris : Payot.
- Freud, S. (1924). Le problème économique du masochisme. *Du masochisme* (éd. 2011, trad. Cohen Skalli, C.). Paris : Payot.
- Gakwisi, J.-B. (2009). Défis de refaire confiance en l'humanité et en Dieu pour les survivants du génocide des tutsi. *Le génocide des Tutsi. Rwanda, 1994*, (dir. Sagarra Martin, C.) 233-243. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Godard, M. (2014a). Se souvenir et dire... Mais à quel prix ! *Les Temps Modernes*, (4-5) 248-263.
- Godard, M. (2014b). Aux sources de la Nyabarongo. Des mots à la cruauté. *Cruautés*, (dir. Neau, F.) 65-83. Paris : Presses Universitaires de France.
- Goriaux, P.-Y. (2015) De l'innommable à la possibilité d'un récit. *Cahiers de Gestalt-thérapie*, (35) 77-84.
- Green, A (2009). *La pulsion de mort, Dialogue avec Fernando Urribarri*. Récupéré de : <http://www.youtube.com/watch?v=un0DrwVDb20>.
- Guyomard, P. (2005). Temporalité du traumatisme. *La chose traumatique*, 119-132. Paris, L'Harmattan.

- Hovanessian, M. (2019). Une écriture de la disparition : recoudre les fragments. *Le Coq-héron*, (236),141-148.
- Jacques, P. (2001). Trauma et culture. De la mémoire collective à la reconstruction psychique. *Cahiers de psychologie clinique*, (17) 189-198.
- Jamet, P. (2011). Réel et réalité psychique. *Clinique de la déshumanisation. Le trauma, l'horreur, le réel*, (dir. Freymann, J.-R.) 239-242. Toulouse : Érès.
- Janin, C. . (2004). Le traumatisme et ses devenirs : quelques considérations théoriques et cliniques. *Le Trauma entre création et destruction*, (dir. Nassikas, K.) 153-163. Paris : L'Harmattan.
- Kabayiza, C. (2009). *Le génocide des tutsi du Rwanda : impacts et impasses d'une expérience d'horreur et de stupeur dans le processus de survivance des rescapés* (Thèse de doctorat). Université du Québec à Trois-Rivières.
- Kaës, R. (2009). Le travail de l'intersubjectivité et la polyphonie du récit dans l'élaboration de l'expérience traumatique. *Mémoires du génocide arménien. Héritage traumatique et travail analytique*, (dir. Altounian J.) 209-235. Paris : Presses Universitaires de France.
- Kaufmant, Y. (2005). Le trauma et la loterie du nom du père. *De Freud au trauma africain, cahiers du grappaf*, (7) 71-80.
- Kayishema, J.M. (2009). Aux origines du génocide des Tutsi du Rwanda : l'ethnocide culturel. *Le génocide des Tutsi. Rwanda, 1994*, (dir. Sagarra Martin, C.) 9-32. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Kayitesi, B. (2009). Revanche et attachement aux disparus comme facteur de résilience scolaire chez les jeunes rescapés du génocide des Tutsi. *Le génocide des Tutsi. Rwanda, 1994*, (dir. Sagarra Martin, C.) 217-229. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Kayitesi-Jozan, A. (2015). Prière pour les vivants. *Le Coq-héron*, (221) 83-94.
- Klemperer, V. (1975). *Lti. La langue du IIIe Reich* (éd.1996). Paris : Albin Michel.

- Laub, D. (2015). Un événement sans témoin : vérité, témoignage et survie. *Le Coq-héron*, (220) 83-94.
- Laval-Hygonenq, M.-F. (1999). Du fonctionnement psychique de survie dans l'univers concentrationnaire. *La résistance de l'humain*, (dir. Zaltzman, N.) 25-52. Paris : Presses Universitaires de France.
- Legendre, G. et Ondongh-Essalt, E. (2007). Adolescence, trauma génocidaire et identité. À propos d'une famille rwandaise installée au Canada. *Le Divan familial*, (19) 47-61.
- Lemkin, R. (2008). *Qu'est-ce qu'un génocide ?*. Monaco : Édition du Rocher.
- Levallois, A. (1998). Histoire et trauma dans les récits autobiographiques des écrivains antillais. La fonction de l'écriture dans l'appropriation d'une histoire pleine de « bruit et de fureur. *Écriture de soi et trauma*, (dir. Chiantaretto, J.-C.) 71-86. Paris : Anthropos.
- Levy, G. (1992). Violence d'effacement. *Violences et subjectivation*, 47-57. Paris : Revue du Collège de Psychanalystes.
- Lingane, Z., Pâquet, A., Martineau, Y., (2006). *Comprendre les génocides du XXe siècle*. Montréal : Fondation de la tolérance.
- Lingane, Z. (2008). *Mémoire et génocides au XXe siècle*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Lysek, D. (2011). Traumatisme, élaboration et créativité. *Clinique de la déshumanisation: Le trauma, l'horreur, le réel*, (dir. Freymann, J.-R.) 223-237. Toulouse : Erès.
- M'Uzan, M. (2008). L'enfer de la créativité. *L'artiste et le psychanalyste*, 35-46. Paris : Presses Universitaires de France.
- Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M.-C., Turcotte, D. et coll. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Québec: Ed. Gaétan Morin.

- Mazina, D. (2005) Un trauma hors du commun. *De Freud au trauma africain, cahiers du grappaf*, (7) 121-137.
- McDougall, J. (1999). Survivances et créativité. *Survivances. De la destructivité à la créativité*, (dir. Aïn, J.) 143-161. Toulouse : Erès.
- McDougall J. (2008). L'artiste et le psychanalyste. *L'artiste et le psychanalyste*, 11-33. Paris : Presses Universitaires de France.
- Michels, A. (2011). Réel du trauma. Vérité du témoignage. *Clinique de la déshumanisation. Le trauma, l'horreur, le réel*, (dir. Freymann, J.-R.) 253-262. Toulouse : Erès.
- Moreau Ricaud, M. (2006). Influence de Balint sur la psychanalyse contemporaine. *Connexions*, (1), 59-71.
- Moscovitz, J.-J. (2011). Actuel de l'impensable de la Shoah. Essai sur la forclusion construite. *Clinique de la déshumanisation. Le trauma, l'horreur, le réel*, (dir. Freymann, J.-R.) 97-106. Toulouse : Erès.
- Mucchielli, A. (1996). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. (éd. 2004). Paris : Armand Colin.
- Mucchielli, A. et Paille, P. (2005). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.
- Mugiraneza, A. (2014), Propos recueillis Capogna-Bardet, G. La langue blessée. *Clinique du trauma*, (dir. Capogna-Bardet) 123-140. Toulouse : Erès Centre Primo Levi.
- Mukamuganga, M. (2005). *Rwanda du bonheur à l'horreur*. Roissy-en-Brie : Éditions Cultures Croisées.
- Mukayiranga, S. (2003) Sentiment de rescapés. *L'histoire trouée. Négation et témoignage* (dir. Coquio, C.) 777-785. Nantes : L'Atalante.

- Nachin, C. (1998). Le devenir soi à travers l'écriture des traumas personnels, familiaux et sociaux. *Écriture de soi et trauma*, (dir. Chiantaretto, J.-C.) 178-186. Paris : Anthropos.
- Nassikas, K. (2004). Trauma et langage. *Le Trauma entre création et destruction*, (dir. Nassikas, K.) 71-87. Paris : L'Harmattan.
- Neau, F. (2015). Du traitement psychique d'événements traumatiques. *Cliniques méditerranéennes*, (91) 109-122.
- Ngarambe F.-X. (2009). Discours d'ouverture. *Le Génocide des Tutsi. Rwanda 1994*. (dir. Sagarra Martin, C.) 3-8. Québec : Presses de l'université de Laval.
- Organisation des Nations Unies. (1946, 11 décembre). *Résolution 96, Confirmation des principes de droit international reconnus par le statut de la Cour de Nuremberg*.
- Pejoska-Bouchereau, F. (2014). Littérature et génocide : l'écriture testimoniale des enfants. *Revue des études hébraïques et juives*, (19).
- Pinzuti, C. (2014). Lectures croisées de deux récits autobiographiques. *Clinique du trauma*, (dir. Capogna-Bardet) 185-190. Toulouse : Eres : centre Primo Levi.
- Piralian, H. (1994). *Génocide et transmission*. Paris : L'Harmattan.
- Piret, B. (2007). *Approche psychanalytique du traumatisme : de l'irruption du Réel à l'errance psychique*. Communication présentée au colloque : les formes de transmission du traumatique de l'association Appartenances, Lausanne, Suisse.
- Rabain, J.-F. (2002). Agonie, clivage et symbolisation. *Carnet/psy*, (74) 15-19.
- Rabinbach, A. (2008). Raphael Lemkin et le concept de génocide. *Revue d'Histoire de la Shoah*, (189) 511-554.
- Robin, R. (1998). Traumatisme et transmission. *Écriture de soi et trauma*, (dir. Chiantaretto, J.-C.) 115-142. Paris : Anthropos.

- Rose, D. (1999). Introduction. De la survie à la vie. *Survivances. De la destructivité à la créativité*, (dir. Aïn, J.) 11-15. Toulouse : Erès.
- Roussillon, R. (s.d.). *Le travail de symbolisation*. Récupéré de : <https://reneroussillon.files.wordpress.com/2015/04/le-travail-de-symbolisation.pdf>.
- Roussillon, R. (1991). *Crime contre l'humanité psychique*. Récupéré de : <https://reneroussillon.files.wordpress.com/2014/08/crime-contre-lhumanitc3a9-91.pdf>.
- Roussillon, R. (1999). *Agonie, clivage et symbolisation*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Roussillon, R. (2002). Jalon et repères de la théorie psychanalytique du traumatisme. *Revue Belge Psychanalyse*, (40) 25-42, Bruxelles.
- Roussillon, R. (2004a). Les situations extrêmes et la clinique de la survivance psychique. *La santé mentale en acte*, (dir. Furtos, J. et Laval, C.). Toulouse : Érès.
- Roussillon, R. (2004b). *Symbolisation et appropriation subjective. Processus de symbolisation et niveaux d'appropriation subjective*. Récupéré de : <https://reneroussillon.files.wordpress.com/2014/07/symbol-et-subjec-2-04.pdf>
- Roussillon, R. (2007). Postface : les situations extrêmes et leur devenir. *Dispositifs de soins au défi des situations extrêmes*, (dir. Aubert, E. et al.) 215-226. Toulouse : Eres.
- Roussillon, R. (2014). *Traumatisme et symbolisation*. Récupéré de : <https://reneroussillon.files.wordpress.com/2014/07/traumatisme-et-symbolisation-2014.pdf>.
- Roux, M-L. (1999). L'après-coup du traumatisme. *Survivances. De la destructivité à la créativité*, (dir. Aïn, J.) 163-169. Toulouse : Erès.

- Rugira, J.-M. (1999). Le pouvoir structurant du récit de vie. *Le pouvoir transformateur du récit de vie : acteur, auteur et lecteur de sa vie*, 21-37. Paris : L'Harmattan.
- Sagarra, Martin, C. (2009). Parcours discursif : rôle majeur du langage dans la reconstruction de soi et du monde environnant. *Le génocide des Tutsi. Rwanda, 1994*, (dir. Sagarra Martin, C.) 147-162. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Sandlerz, E. (2014). Du traumatisme à la névrose traumatique. *Clinique du trauma*, (dir. Capogna-Bardet) 159-174. Toulouse : Eres : centre Primo Levi.
- Sarlet, C. (2005). Le rire du Baobab. Problématique de l'écriture sur soi en Afrique subsaharienne francophone. *Autobiographie, journal intime et psychanalyse*, (dir. Chiantaretto, J.-F., Clancier, A., Roche, A.) 213-223. Paris : Anthropos.
- Schapira, M.-C. (1980). A l'origine de la création : sidération et réminiscence. *Corps création : entre lettre et psychanalyse*, (dir. Guillaumin, J.) 53-61. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- Sémelin, J. (2002). Du massacre au processus génocidaire. *Revue internationale des sciences sociales*, (4) 483-492.
- Sémelin, J. (2004, avril). Penser l'impensable. « Massacres » et « génocides ». *Le Monde diplomatique*, Récupéré de : https://www.lemonde.fr/idees/article/2008/12/09/genocides-honorer-l-oeuvre-pionniere-de-lemkin-par-jacques-semelin_1128778_3232.html?contributions.
- Sémelin, J. (2008, 9 décembre). Génocides : honorer l'œuvre pionnière de Lemkin. *Le Monde*. Récupéré de : <https://www.monde-diplomatique.fr/2004/04/SEMELIN/11120> .
- Semujanga, J. (2008). *Le génocide, sujet de fiction ? Analyse du massacre des tutsi dans la littérature africaine*, 35-69. Québec : Éditions Nota Bene.
- Semujanga, J. (2009). Par-delà l'innommable, la littérature. La phalène des collines de Koulsy Lamko. *Le génocide des Tutsi. Rwanda, 1994*, (dir. Sagarra Martin, C.) 35-69. Québec : Presses de l'Université Laval.

- Simon, C. (2010). Entendre la violence génocidaire ?. *Le journal des psychologues*, (276) 63-66.
- Sribert, L. (2005). Tutsis, Hutus, même trauma. *De Freud au Trauma Africain, cahiers du grappaf*, (7) 138-154.
- Synodinou, C. (2000). Devoir de liaison - La mémoire revisitée. *Revue française de psychanalyse*, (64), 151-160.
- Szafran, A.W. (1998). Les morts dans les témoignages de la vie concentrationnaire. *Écriture de soi et trauma*, (dir. Chiantaretto, J.-C.) 133-142. Paris : Anthropos.
- Talpin, J.-M. (2007). Trauma, témoignage et création. *Cliniques de la création*, (dir. Anne Brun et al.) 171-189. Paris : De Boeck Supérieure.
- Ternon, Y. (2001). *L'innocence des victimes au siècles des génocides*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Ternon, Y. (2007). *Guerres et génocides au XXe siècle*. Paris : Odile Jacob.
- Tisseron, S. (2008). *La résilience*. Paris : Presses universitaires de France.
- Tousignant, M. Ehrensaft, E. (2005). La résilience par la reconstruction du sens : l'expérience des traumatismes individuels et collectifs. *La résilience : le réalisme de l'espoir, Fondation pour l'enfance*, 197-221. Toulouse : Eres.
- Veillet-Comber, C. (2016). Génocide, images traumatiques et survivance : étude clinique. *Cliniques méditerranéennes*, (94) 203-214.
- Vianney Rurangwa, J.-M. (2009). Lorsque la langue devient une arme prônant la destruction de l'autre. Parcours diachronique. *Le génocide des Tutsi. Rwanda, 1994*, (dir. Sagarra Martin, C.) 103-125. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Viñar, M. N. (2005) La spécificité de la torture comme source de trauma. Le désert humain quand les mots se meurent. *Revue française de psychanalyse*, (69) 1205-1224.

- Waintrater, R. (2003). *Sortir du génocide. Témoigner pour réapprendre à vivre*. Paris : Payot.
- Waintrater, R. (2004). Le pacte testimonial. *Témoignage et trauma : implications psychanalytiques*, (dir J.-F. Chiantaretto) 65-97. Paris : Dunod.
- Waintrater, R. (2009). Quand vivre est tout le sacré. *Mémoires du génocide arménien. Héritage traumatique et travail analytique*, (dir. Altounian, J.) 149-167. Paris : Presses universitaires de France.
- Waintrater, R. (2011). Refus d'hériter : la transmission au regard du génocide. *Champ psy*, (60), 141-154.
- Waintrater, R. (2014). Tuer sans haine ?. *Les territoires de la haine*, 89-112. Paris : Presses Universitaires de France.
- Zaltzman, N. (1999). Homo sacer : l'homme tuable. *La résistance de l'humain*, (dir. Zaltzman, N.) 5-24. Paris : Presses Universitaires de France.